

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Huitième séance – Mardi 28 juin 2005, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, vice-président, *M. Pierre Muller*, conseiller administratif, *M. Sébastien Bertrand*, *M^{me} Nathalie Fontanet*, *MM. Jean-Marc Froidevaux*, *Eric Ischi*, *Jean-Pierre Oetiker*, *Vincent Schaller*, *M^{me} Caroline Schum*, *M. François Sottas* et *M^{me} Martine Sumi-Viret*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *MM. Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 16 juin 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 27 juin et mardi 28 juin 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports des commissions spécialisées chargées d'examiner le premier plan financier d'investissement 2004-2015 (D-39 A)¹.**Rapport de la commission des finances.****Rapporteuse: M^{me} Sandrine Salerno.**

La commission des finances, présidée par M. Pierre Losio, s'est réunie à deux reprises afin de traiter du premier plan financier d'investissement 2004-2015: les 7 et 14 décembre 2004.

Les notes de séances sur lesquelles se base ce rapport ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha, que nous remercions ici chaleureusement.

Séance du 7 décembre 2004

Audition de M. Pierre Muller, maire de la Ville de Genève, chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de MM. Eric Hermann, directeur de la Direction des finances, Charles Lassauce, directeur adjoint, et Philippe Krebs, adjoint de direction

Le maire rappelle que le Conseil administratif juge plus pertinent de travailler non plus sur un plan quadriennal, mais sur la base d'une période de douze ans. En

¹ «Mémorial 162^e année»: Plan financier d'investissement, 1009.

effet, la cohérence des investissements prévus se comprend mieux sur une période plus large. La planification à long terme est rendue plus aisée.

Il souligne également que le document d'intentions qui est proposé regroupe les volontés de l'ensemble des départements. Sur la base d'un large éventail de possibilités, l'exécutif opère un choix. Le Conseil municipal est également appelé à donner son avis. Toutefois, il n'y a pas de vote sur le plan d'intentions. Le magistrat chargé des finances met ensuite en exergue le fait que c'est avant tout le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, dirigé par M. Ferrazino, qui est impliqué.

Finalement, M. Muller relève que le montant des investissements proposés par le Conseil administratif et votés par le Conseil municipal est pour lui source d'inquiétude.

En effet, il arrive bien souvent que le Conseil municipal aille au-delà de ce qui est inscrit au budget ou/et que le taux d'autofinancement soit inférieur à 100%. Cela signifie dès lors une aggravation de la dette et de sa charge. Est-ce bien raisonnable? La question est posée. Elle reste ouverte. Le magistrat rappelle qu'elle sera d'autant plus lourde de sens que le Canton poursuivra ses opérations de report de charges vers les communes.

La commission, sur proposition de son président, opte pour une analyse page par page.

Pages 3 et 4

Un commissaire demande s'il est correct de comprendre que le Conseil municipal est invité à proposer des choix au Conseil administratif afin que ce dernier ne dépasse pas le cadre des investissements fixés.

Il lui est répondu par l'affirmative. Il s'agit pour le Conseil municipal de proposer des priorités politiques. Une nouvelle Comédie et, si oui, à combien de millions versus un Musée d'ethnographie?

Le magistrat rappelle que tout ne pourra pas se faire tout de suite. Il faut donc donner des signaux clairs à l'administration et à l'exécutif.

Une commissaire s'interpelle sur la durée du document, douze années, c'est long. Les magistrats changeront. Quelle pertinence le document gardera-t-il, est-il prévu de l'actualiser?

Il lui est répondu par l'affirmative.

Un commissaire intervient afin de savoir si l'administration a évalué le manco relatif au départ à Carouge de la Banque Pictet.

Il lui est répondu que l'on articule des sommes avoisinant les 10 à 15 millions de francs de perte. Cela reste toutefois de l'ordre de la supposition. Cependant, ce départ reste un coup dur pour la municipalité. Il y a là, pour le magistrat, un véritable problème, car beaucoup d'entreprises quittent le territoire de la Ville pour s'installer en périphérie.

Quelqu'un rappelle que certaines entreprises, à l'instar de Serono, arrivent.

Page 7, point 6

Une commissaire souhaite avoir un point de situation de l'immeuble récemment acquis au 25, rue du Stand.

Il lui est répondu qu'il s'agit là d'un cas typique de mauvaise communication. Pour sa part, M. Muller était persuadé (cela lui avait été certifié) que le bâtiment était prêt à l'usage, «clés en mains». Au final, cela coûtera beaucoup plus qu'annoncé. Cela est allégué par une étude réalisée alors que le bâtiment était déjà propriété de la Ville. Il y a donc lieu de «repasser à la caisse».

La Direction des systèmes d'information (DSI) s'est installée l'été dernier (entre la fin juillet et la fin août). La rocade entre tous les services n'est pas encore terminée. Pour le surplus, le magistrat oriente la commission vers son homologue, responsable du dossier, M. Ferrazino.

Page 9, point 2.2

Au sujet de la modernisation de la gare routière, le magistrat Muller souligne que la Ville a raté le coche il y a quelques années. Ce lieu est une honte pour la Ville, pour le Canton et même pour la Suisse. C'est une véritable pissotière. Le magistrat met en exergue que la proposition d'aménagement de son collègue Ferrazino ne fait pas l'unanimité dans le quartier. Rien ne change, rien ne se passe et c'est bien dommage.

S'agissant maintenant de la stratégie relative à la mise en valeur des établissements publics, le magistrat Muller propose de commenter brièvement les lieux les uns après les autres.

Perle du Lac

Des problèmes d'usure se posent. Il faudrait songer à une rénovation.

Cottage

Il existe un programme intéressant en vue d'améliorer la terrasse. Il est question de procéder à certains aménagements pour prolonger l'exploitation des actuels fermiers de quelques mois.

Ile Rousseau

L'endroit est charmant, mais malpratique pour envisager autre chose qu'un tea-room. Cela coûterait cher, car il n'y a pas d'égout.

A noter que le fermier qui était chargé de l'exploitation a pris ses aises. Il en a fait quelque chose de trop grand par rapport à l'emplacement et à la structure du bâtiment.

Le dossier est actuellement bloqué au département de M. Ferrazino, rien ne bouge.

Le Lacustre

La situation est inquiétante, surtout du point de vue de l'hygiène.

Il existait un projet d'envergure, de l'ordre de 2 millions de francs, mais le lieu est très dégradé. Il est à craindre qu'il ne faille venir en urgence avec une demande de crédit.

Le fermier va changer. Le nouveau venu est sensible aux principes du développement durable et veut mettre en avant certains produits oubliés, quelque'un de très bien.

La Potinière

Rien à signaler, si ce n'est le nouveau partenariat avec le gérant de l'Auberge de Coutance.

Restaurant du Parc des Eaux-Vives

Rien à signaler.

Halles de l'Ile

Une réflexion est en cours dans le département des affaires culturelles.

Le magistrat Muller n'est pas satisfait du traitement de ce dossier. Le projet sera minimaliste, un sous-projet.

On prévoit la création de chambres supplémentaires, de studios pour artistes, qui seront gérés par le département des affaires culturelles.

Kiosque des Bastions

Un très beau projet.

Désormais, le lieu peut être exploité tout au long de l'année. Un projet pour des parois extérieures plus élégantes est à l'étude.

Hôtel-de-Ville

Problème de ventilation dans les cuisines. Le département de M. Ferrazino devrait faire des travaux de réfection.

Le Baroque

Rien à signaler.

Muséum d'histoire naturelle

Rien à signaler.

Le Grütli

A l'origine, il y avait un duo extraordinaire qui avait bien démarré, mais les choses auraient mal tourné. Le département des affaires culturelles est très attentif à la situation.

Les Bains des Pâquis

Il faudrait vérifier, mais cela pourrait ramener plus si c'était la Ville qui s'en occupait.

A la question d'une commissaire, le magistrat répond qu'il lui semblerait opportun de regrouper toutes les buvettes (sports, culture) sous la houlette de la Gérance immobilière municipale. Les Halles de Rive, par exemple, pourquoi est-ce le département de M. Hediger qui gère ce lieu? Ce n'est pas un marché.

Page 71, chapitre 20

Un commissaire demande ce qu'il en est de la rénovation des dépendances du parc des Eaux-Vives.

Il lui est répondu que l'on pense y faire des salles de séminaires ou des logements.

Une commissaire aimerait entendre quelques mots sur le Chalet, au bois de la Bâtie.

Il lui est répondu qu'il y a une demande de crédit pour préétude qui est actuellement pendante à la commission de l'aménagement et de l'environnement. On arrive à la conclusion qu'il faudrait se limiter à une buvette qui offrirait un plat du jour. Cela permettrait un chiffre d'affaires annuel de 600 000 francs.

Un commissaire demande ce que va devenir le bâtiment en face du Restaurant du Parc des Eaux-Vives (celui qui se trouve sur le parking réservé au restaurant).

Il lui est répondu que ce bâtiment n'est ouvert que quand il y a des concerts au Théâtre de Verdure. En fait, on avait l'intention de le raser. Sa rénovation sera comprise dans celle des dépendances.

Page 94, point 110.023.02

Une commissaire voit apparaître un mandat de 200 000 francs affecté au Service des ressources humaines et se demande de quoi il s'agit et pourquoi cela figure dans les investissements.

Il lui est répondu que la question regarde M. Tornare, qui est chargé du Service des ressources humaines.

La commission posera la question au magistrat.

Pages 99-100, chapitre 130

S'agissant du système des coopératives, le magistrat donne son sentiment. Il avance que le principe est intéressant, mais qu'il constitue un attrape-nigaud financier. Depuis qu'il est en fonction, il n'a pas vu beaucoup de coopératives payer leur droit de superficie à la Ville. Il pense que la collectivité publique municipale est financièrement perdante.

Un commissaire, inquiet et surpris, demande alors pourquoi.

Il lui est répondu que les plans financiers sont mal faits, trop optimistes.

23^e budget financier quadriennal (BFQ)

M. Hermann informe la commission du fait que le budget financier quadriennal se base sur des prévisions de croissance économique et d'inflation. Il est peut-être relativement optimiste, si l'on sait que depuis quelques années les effectifs de personnel n'ont pas été bloqués.

Une commissaire demande pourquoi on postule une stabilisation des charges du personnel. Est-ce un vœu du Conseil administratif?

La réponse ne peut lui être donnée. Cependant, on notera que, si on augmente ces charges, le BFQ se déséquilibre.

Un commissaire s'enquiert de savoir si les salaires ou classes de fonction des agents municipaux sont réévalués.

Il est répondu par la négative.

Le magistrat rappelle, sur la demande pressante de quelques membres de la commission, qu'il y a eu un couac dans le département des sports et de la sécurité au sujet de l'évaluation des agents municipaux. La question a été tranchée par l'exécutif, au printemps dernier. Les salaires ne sont pas réévalués.

A un commissaire qui trouve que l'exercice financier proposé par le biais du plan financier d'investissement est très aléatoire, il est répondu que le département suit ce que prédisent les établissements bancaires trimestre par trimestre et tient compte des indications de ces institutions.

Un commissaire demande au magistrat ce qu'il pense d'une recapitalisation de la Fondetec.

Il lui est répondu que cela n'est pas prévu.

Un autre commissaire demande quel est le lien entre les 110 millions d'investissements annuels prévus et ce qui est effectivement dépensé.

Il lui est répondu que l'idéal serait qu'il y ait un même montant, mais il y a forcément un décalage.

Séance du 14 décembre 2004

Audition de M. Tornare, magistrat chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Page 94, point 110.019

Le magistrat annonce que la commission recevra une réponse écrite quant à la somme de 200 000 francs liée à un mandat d'étude.

Cette réponse, sous la plume de M. Erhardt, est jointe au rapport. (Voir annexe.)

La réponse reçue, la commission est arrivée au terme de ses travaux. Elle n'a pas à voter le PFI, qui sera discuté dans son ensemble en juin prochain, à l'occasion d'une séance plénière.

Annexe mentionnée



Genève, le 15 décembre 2004

Ville de Genève

Conseil administratif

**Le Chef de cabinet
du Maire**

Note à Monsieur
Pierre Losio
Président de la
Commission des finances

Monsieur le Président,

En réponse à la question que vous avez posée hier à Monsieur Manuel Tornare, Vice-président du Conseil administratif, je vous informe qu'un montant de 200'000.- frs a été inscrit au premier plan financier d'investissement 2004-2015, sous chiffre 110 019 PRII (page 30), avec l'intitulé « mandat étude des ressources humaines ».

Cette dépense, qui doit faire l'objet - le moment venu - du dépôt d'une proposition de crédit en bonne et due forme, a été prévue pour financer des travaux en relation avec le développement de la gestion des ressources humaines.

Le Conseil reviendra donc en temps utile et selon les besoins avec une proposition de demande de crédit.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Erhardt

Copies : M. Manuel Tornare, Vice-président du Conseil administratif
M. Olivier Veyrat, chef du service des ressources humaines

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication.

Rapporteur: M. David Carrillo.

La commission s'est réunie le 15 novembre 2004, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Julie de Dardel avec les remerciements appuyés du rapporteur.

Préambule

Décidée lors d'une réunion des chefs de groupe et des présidents de commission, une procédure spécifique a été mise en place en vue de l'examen du premier plan financier d'investissement (ci-après PFI) 2004-2015. Suivant cette procédure, le PFI est envoyé à toutes les commissions qui doivent mener des auditions et faire un rapport. Il n'y a ni débat, ni amendement, ni vote. Les rapports des commissions sont ensuite compilés dans un document qui est envoyé aux partis politiques. En retour, ceux-ci déterminent leurs positions et les communiquent par écrit.

Auditions

Audition de MM. Robert Rapin, directeur de l'Administration générale, et Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI)

En préambule, M. Rapin donne, à l'appui d'une synthèse de ce qui relève de l'informatique et de la communication dans le PFI, un document sur lequel figurent deux tableaux récapitulatifs (voir annexe):

- un tableau des objets déposés ou votés avec indication des dépenses prévues de 2004 à 2015 (ci-après tableau 1);
- un tableau des projets à retenir par le Conseil administratif, dont le dépôt est prévu de 2004 à 2015 (ci-après tableau 2).

La majorité des objets relevant de l'informatique et de la communication sont gérés par la DSI, mais il en existe un certain nombre qui sont pris en charge par d'autres services, tels que:

- l'objet 030.082.01 (dans le sous-groupe fonctionnel 30: «Ecoles publiques», p. 40 du PFI) dont le montant annoncé de 3 100 620 francs n'a finalement pas été voté;

- l'objet 030.082.02 (dans le sous-groupe fonctionnel 30: «Ecoles publiques», p. 40 du PFI);
- le projet 041.028.01 (dans le sous-groupe fonctionnel 41: «Bibliothèques, discothèques, vidéothèques», p. 74 du PFI) qui sera finalement déposé en 2005. Le crédit couvre les besoins informatiques, l'encodage et le catalogage des livres ainsi que l'équipement des zones de réception. Les coûts de ce projet seront vraisemblablement inférieurs à ce qui est indiqué.

Les tableaux récapitulent les dépenses du sous-groupe fonctionnel 110. Les projets figurant dans le tableau 2 sont de trois types:

- relatif au renouvellement du Conseil municipal;
- relatif au plan informatique quadriennal (PIQ) annuel de 4 millions de francs jusqu'en 2014;
- relatif au renouvellement de l'infrastructure de téléphonie, évalué à 2 millions de francs.

Les investissements en informatique et communication représentent environ 3% du total des dépenses.

Il y a une erreur à la page 100 du PFI: le montant nul à la dernière ligne de chiffres (correspondant aux totaux généraux du premier PFI pour 2011) doit être remplacé par un montant de 129 934 321 francs. Cette erreur n'a toutefois pas d'incidence sur le total, qui demeure exact.

Réponses aux questions et aux remarques des commissaires

Remarque. Les montants consacrés à la DSI sont de 4 à 4,5 millions de francs chaque année jusqu'en 2015.

Réponse. Il faut additionner les tableaux 1 et 2, ce qui représente un total d'environ 5 millions par année, sauf à partir de 2009. Grosso modo, 4 millions sont consacrés au PIQ et le reste correspond aux dépenses liées aux changements de législature.

Question. A quoi correspond la dépense de 1 million de francs en 2005 sur le tableau 2?

Réponse. Il s'agit d'un crédit dont la première partie devait être déposée en 2004, mais qui ne sera finalement déposée qu'en 2005.

Question. Le domaine de l'informatique évolue particulièrement vite. Peut-on raisonnablement penser que rien ne va bouger, ni à la hausse ni à la baisse, ces dix prochaines années?

Réponse. M. Favre admet que ces projections relèvent de la science-fiction et qu'il faudra attendre de voir ce qui se passe réellement. M. Rapin précise toutefois que ce type de projections s'est révélé juste ces dix dernières années et qu'il s'agit quand même d'une bonne approche.

Remarque. On constate un écart entre les coûts prévisibles et les dépenses sur le tableau 2.

Précision apportée. A cet égard, le tableau s'arrête en 2015, année électorale, et une partie des coûts sera reportée sur les années suivantes.

Question. Est-ce que le PIQ 1998 a été voté? Il n'apparaît pas dans les coûts.

Réponse. Oui, mais il n'y aura aucune dépense liée à ce PIQ dans le PFI.

Question. Pourquoi le PIQ a-t-il augmenté d'environ 1 million de francs à partir de 2001?

Réponse. Cette augmentation est consécutive à une croissance en termes d'utilisateurs et de matériel. On a longtemps dépassé les 4 millions, puis on est passé à 3 millions pendant une brève période, avant de revenir à 4 millions ces dernières années.

Question. N'y a-t-il pas eu d'adéquation entre la baisse des prix dans l'informatique et l'augmentation des services proposés?

Réponse. Les nouveaux outils ont permis d'offrir un beaucoup plus grand nombre de services.

Question. Quelle est la fréquence du renouvellement de matériel?

Réponse. Il est prévu tous les quatre ans, à l'exception de certains équipements renouvelés tous les huit ans.

Question. En se référant à la page 12 du PFI, quelles seront les grandes options proposées jusqu'en 2015?

Réponse. Le PIQ comprend, d'une part, le renouvellement du matériel tous les cinq ans et, d'autre part, le financement de nouveaux projets. On trouve parmi eux le remplacement de l'ancienne application de gestion des allocations sociales.

Question. Est-ce le Canton qui fixe la fréquence des renouvellements?

Réponse. Oui. Cependant, il y a parfois des arrangements informels entre le Canton et la Ville pour déterminer cette fréquence, comme cela s'est produit lors du remplacement du logiciel financier.

Un commissaire fait remarquer qu'il a pourtant le souvenir d'avoir fait changer la durée des amortissements au Conseil municipal.

Réponse. C'est vrai, mais le Canton peut ensuite s'opposer à cette décision.

Question. Qui prend les décisions pour les demandes de financement qui émanent des différents services.

Réponse. Le PIQ mentionne la procédure suivie pour chaque demande: la DSI envoie chaque année un formulaire à l'ensemble des services. Les demandes sont ensuite examinées par le groupe de travail «système d'information et de communication» (SIC), dont la tâche est de ramener l'ensemble des demandes à l'enveloppe prévue. Le crédit est ensuite entériné par la Conférence des directeurs et par le Conseil administratif, avant d'être étudié en commission. Il ajoute que c'est le Conseil municipal, en dernière instance, qui prend la décision.

Question. Un commissaire constate que le matériel est théoriquement amorti sur quatre ans, mais que, dans la pratique, cet amortissement s'effectue sur cinq ans. Cette différence devrait donc faire apparaître un gain. Où se retrouve cette somme?

Réponse. M. Favre répond qu'a priori une économie devrait être dégagée, mais que dans la pratique cela ne se passe pas si clairement.

M. Rapin ajoute qu'il faut séparer les crédits d'investissement et le budget.

M. Favre affirme que le principe de l'amortissement est plus comptable que réel.

Un commissaire répète que ces réserves devraient tout de même apparaître quelque part.

M. Rapin rappelle que le PFI est géré d'une manière globale et que la DSI n'est pas la seule concernée.

Un autre commissaire fait à nouveau remarquer que, si l'amortissement est plus rapide que le renouvellement réel du matériel, l'argent devrait être libéré au bout de la cinquième année.

M. Favre répond qu'il s'agit d'un raisonnement d'entreprise privé. Dans ce cas, il n'y a pas de cumul pour constituer des réserves, il s'agit simplement d'un artifice légal. Il ajoute que cette question devrait être posée au département des finances.

Question. Peut-on imaginer, dans un délai d'environ cinq ans, des innovations qui auraient pour conséquence d'augmenter ou de diminuer significativement les coûts?

Réponse. M. Favre appelle à la plus grande prudence à ce sujet. Selon son expérience, lorsqu'une innovation technologique permet de diminuer drastiquement les prix, les gains perdus sont reportés sur un autre service ou une autre activité. Il ne prévoit pas de changements importants ces cinq prochaines années, à l'exception du développement du *wireless* (sans fil) qui devrait s'étendre à toute la ville et de la démocratisation d'internet.

Question. Au vu de cette progression, pourrait-on imaginer une demande de crédit extraordinaire pour la généralisation du *wireless* ces prochaines années?

Réponse. Oui. Il peut toujours y avoir des accidents de parcours, de nouvelles technologies qui changent tout. Néanmoins, cela arrive en réalité extrêmement rarement.

Question. Est-ce que l'augmentation des accès payants sur internet aura un impact significatif?

Réponse. On constate déjà l'apparition de nouvelles rubriques budgétaires, par exemple pour des abonnements à des journaux électroniques.

Question. Est-ce qu'il existe une surveillance des échanges sur internet?

Réponse. Il existe uniquement des statistiques sur le volume des échanges pour l'ensemble de l'administration.

Question. Peut-on envisager une fusion entre le site internet du Canton et le site internet de la Ville de Genève pour des raisons d'efficacité et d'économie?

Réponse. Avant que la presse ne s'empare du différend qui oppose le Canton à la Ville sur l'acquisition par la Ville du nom de domaine *genève.ch*, les discussions entre la Ville et le Canton pour un point d'accès unique étaient en cours.

Annexe mentionnée

Rapport de la commission des travaux.**Rapporteur: M. Pascal Rubeli.****Séance du 17 novembre 2004**

Le rapporteur tient à remercier M^{me} Ursi Frey, secrétaire de la commission des travaux, dont la qualité de la prise des notes de séances a grandement facilité l'élaboration de ce rapport.

Pour la méthode d'étude, M. Alain Marquet, président de la commission des travaux, s'est basé sur les décisions prises lors d'une séance entre le bureau, le président du Conseil municipal et les chefs de groupe. Les commissions spécialisées et la commission du logement ont à établir une liste de questions. Ensuite, elles auditionnent le magistrat et les chefs de service (audition planifiée le 15 décembre 2004). Un rapport sera rédigé par commission, les chefs de groupe se rencontreront, un résumé se fera et une séance plénière sera consacrée au PFI le 28 juin 2005.

Elaboration des questions

Le président s'est entretenu avec M. Ruffieux qui se demandait s'il allait être interrogé sur tout le document. Le président précise les pages que la commission devra examiner.

Un commissaire croit savoir que la rénovation des bâtiments sera examinée par la commission du logement, selon une décision prise. Le président confirme.

Un commissaire demande ce qu'il en est des écoles publiques. Le président répond que la commission des travaux devra les examiner. Il ne s'agit pas de logements.

Un commissaire se demande s'il ne faudrait pas se pencher d'abord sur les pages avec les informations d'ordre général concernant les options. Le plan est supérieur à 1 milliard de francs, et il faut réaliser des économies, donc procéder à des coupes.

Le président rappelle que la commission doit poser des questions. Le Conseil administratif viendra y répondre et ensuite chaque parti prendra position.

Un commissaire dit que la commission travaille pour tous les autres départements. Pour les écoles, par exemple, la commission sociale et de la jeunesse est concernée. Le commissaire pense qu'il n'appartient pas à la commission des travaux d'évoquer les écoles. C'est un problème qu'il ne comprend pas.

Le président demande de s'exprimer là-dessus et de voter ensuite sur cette opportunité.

Un commissaire estime, étant donné que la commission des travaux se prononce sur ce qui a déjà été discuté ailleurs, qu'il ne faut pas en discuter.

Le président, ainsi que d'autres commissaires, le pense également.

Page 82

081.003.03 – PGEE

La semaine dernière, la commission a abordé les PGEE (plans généraux d'évacuation des eaux). La somme inscrite au plan des investissements étant supérieure à celle dont il a été question lors de la discussion, il est demandé d'expliquer cette différence.

Remarques générales

Un commissaire s'interroge sur l'échelonnement dans le temps des montants. Sur quatre ans, cela lui semble jouable, mais sur douze ans? En regardant par exemple la Comédie, il aimerait savoir quel a été l'outil de projection qui a permis d'estimer les coûts à une si longue échéance.

Un commissaire sait que dans une autre commission une feuille a été distribuée mentionnant si les crédits ont été votés. Cela était très utile. Ce plan a été établi il y a quelque temps et n'est plus à jour. Certaines lignes sont même fausses. Le responsable, M. Ruffieux, pourrait mettre à jour les chiffres du PFI et les communiquer, notamment en ce qui concerne ce qui a déjà été voté.

Le président contactera M. Ruffieux à ce propos.

Un commissaire aimerait connaître les conséquences sur le PFI de la décision concernant la séparation des eaux ou non.

081.008.22 – Sécheron

Un commissaire aimerait savoir pourquoi il est mentionné EU/EP (eaux usées/eaux pluviales) alors que Sécheron est en unitaire.

Page 83

081.019.02 – Montbrillant

Il est demandé s'il y a un projet de redimensionnement de la chaussée dépendant de la dénomination v/101.17.02 (reconstruction des collecteurs).

Un commissaire aimerait savoir s'il a été tenu compte, dans la planification des aménagements de surface, de celle des collecteurs.

Cette question concerne toutes les rubriques où il est fait usage d'une codification dont la commission ne connaît pas la signification.

Le débat se termine à 18 h 30.

Séance du 8 décembre 2004

Suite de l'élaboration des questions

Le président précise qu'il a déjà transmis les questions au département. Il a été demandé de consacrer du temps aux PGEE et cela se fera. Le président prendra note des questions et les transmettra le lendemain au département.

Un commissaire se pose la question de la marche à suivre. La dernière information qu'il a est la date de la réunion du 28 juin 2005 M. Ruffieux a apporté le document demandé. Il a demandé quel travail était attendu de la commission. Il a été décidé d'envoyer une partie des éléments aux commissions du logement et sociale et de la jeunesse.

Un commissaire demande quelle démarche il faut suivre. Il ne voit pas par quel bout commencer, ce qui est à faire en urgence et à quel moment la commission doit intervenir. Cela pose problème également au niveau du rapport. Où est-ce qu'on en est? C'est la même chose pour la commission des sports et de la sécurité. On ne sait pas où l'on va. Peut-être que d'autres ont des pistes?

Le président ne dispose que du résultat du travail de la séance du 30 septembre 2004 qui a réuni les chefs de groupe, les présidents de commission, les membres du bureau et le président du Conseil municipal pour décider de la marche à suivre. Il a relevé les rubriques concernant le département de M. Ferrazino et s'appuie là-dessus. Le document est transversal, vertical et en profondeur. On pourrait travailler dessus pendant deux ans. Cependant, un rapport est à rendre pour la fin de l'année sur les questions concernant le département et il faut entendre les réponses du magistrat. Le débat se fera hors commission. C'est un peu nouveau!

Un commissaire demande ce qui se passera le 28 juin 2005.

Le président transmettra les questions demain. Mercredi prochain, des réponses seront apportées aux questions et le rapporteur déposera son rapport avant le 31 décembre (après discussion, il apparaît, lors de la séance du 15 décembre et selon explications de M. Deshusses, que les rapports de commissions sont à rendre le 31 janvier 2005). Ensuite, chaque groupe se prononcera via un bref rap-

port. Il n'y aura pas de vote, mais un délai sera accordé pour les réflexions. Fin juin, une séance sera consacrée à ce sujet.

Un commissaire demande quelles commissions sont concernées.

Le président répond que toutes les commissions budgétaires plus celle du logement ont reçu le document.

Un commissaire dit qu'un énorme travail a été fait pour le département des affaires culturelles. Le magistrat a tout analysé.

Un commissaire a déjà dit au départ qu'une réponse de sa part n'était pas nécessaire ni une déclaration sur ce qu'il pense. Une solution pour étaler les choses dans le temps a été trouvée et pour décaler certains postes. Le poste pour la Comédie, de 50 millions de francs environ, atteindra 60 millions, voire 80 millions. On ne pourra pas travailler sur des chiffres crédibles. Un travail peut se faire sur quatre ans au maximum. Le débat devrait avoir lieu dans les partis.

Un commissaire ne peut commenter que la méthode. Il regrette ne pas pouvoir travailler sur la base de ce document. Il attend les choix politiques.

Le président revient sur l'étude de l'objet et la page 83 qu'il faut reprendre.

Page 76

043.042.05 – Rue de la Rôtisserie 10 – Alhambra

Un commissaire aimerait savoir ce qui se passe à l'arrière de l'Alhambra et ce qui est prévu sur le site Calvin/Rôtisserie outre la rénovation de la salle. On pourrait y construire 35 appartements.

Page 83

Tout ce qui est lié au PGEE doit être identifié et recalculé, de nombreuses questions restent en suspens.

Page 84

82 – Nettoyement, enlèvement et traitement des déchets (François-Dussaud 10, centre de voirie)

082.015.05 à 13

Un commissaire aimerait savoir quel type de véhicule sera acheté et quel type de carburant envisagé (environnement) dans le cadre du renouvellement du parc.

Un commissaire demande quel choix justifie la priorité du changement des véhicules de la Voirie avant ceux du SIS.

Un commissaire répond que c'est comme avec les ordinateurs. On les amortit en quatre ans, mais on s'en sert encore. La question des véhicules est à poser sur le plan général, c'est-à-dire si une planification a été faite par rapport à la période d'amortissement ou si l'on garde les véhicules au-delà de la période d'amortissement.

Un commissaire demande quel type de véhicule sera acquis ultérieurement en fonction de l'évolution jusqu'en 2013.

Page 85

85 – Cimetières, crématoires

Un commissaire demande pourquoi il n'y a pas d'investissement concernant le cimetière des Rois, alors qu'il en a été question et que des travaux sont nécessaires.

Page 86

091.018.04 – Plaine de Plainpalais

Un commissaire demande quand arrivera le projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais.

Places de jeux

Un commissaire s'inquiète du zèle excessif de vouloir tout enlever car ces jeux ne sont plus aux normes. A l'étranger, les places de jeux sont bien plus dangereuses. Elle espère qu'on procédera avec discernement.

Un commissaire dit que la situation est complexe. L'entretien de ces places se fait mal, mais il n'y a pas d'argent. Un commissaire se demande qui donnera une réponse. Une demande de crédit extraordinaire sera certainement présentée au début de l'année. Les jeux sont très détériorés.

Le commissaire est furieux. On triche. Il pense qu'il n'est pas inintéressant de donner un signe de la part de la commission.

Un commissaire voit un problème au niveau des normes européennes. Elle aimerait savoir dans quel pays iront les jeux qui sont enlevés. On a dit qu'on allait les réemployer.

Page 88 en haut

Pont de l'Île

Un commissaire demande où en est le revêtement.

Négociations concernant la répartition des coûts pour les routes entre le Canton et les communes.

Un commissaire demande ce qu'il en est de ces négociations et s'il en est tenu compte dans le PFI, par exemple en ce qui concerne l'Île.

Un commissaire demande à quoi correspondent les montants inscrits sous «aménagements env. urb., compl. à imm. équipements», soit 5 millions de francs par an.

Page 89

100 – Aménagement du domaine public

Un commissaire demande à quoi correspondent les 5 millions investis annuellement pour l'entretien et la rénovation du domaine public de 2005 à 2015.

101 – Réseau des rues, des routes et ouvrages d'art

Un commissaire demande ce qu'il en est du renouvellement de l'éclairage en matière de consommation et de puissance. Il demande des informations complémentaires sur les intentions. Un complément d'informations est demandé pour toutes les rubriques «Aménagements environnement urbain».

101.082.04 – Place Montbrillant

Un commissaire demande où l'on en est concernant l'aménagement de cette place et si l'on peut être informé de ce qui s'y prépare.

101.082.08 – Rue de la Terrassière

Un commissaire constate qu'un montant est prévu pour 2014. On ne sait pas exactement pour quels travaux. S'il s'agit vraiment de la mise en site propre du tram, les TPG devraient payer. C'est une question d'ordre général à laquelle le commissaire souhaite obtenir une réponse.

Page 90

Rubriques Revêtements antibruit

Un commissaire demande ce qui sera mis en place, sur le plan général. C'est important. Quelles sont les intentions en amont en matière de trafic?

Page 92

Rubriques 102

Un commissaire demande où sont passés les points 102.038.03 (déplacement de la rampe Grenus), 102.038.04 (Grenus/Rousseau — étude du tunnel en com-

plément avec le point précédent) et 102.038.05 (aménagement de la place Simon-Goulart).

102.034.02 – Aménagement du quai des Bergues

Un commissaire aimerait savoir pourquoi cet aménagement est prévu en 2010.

Page 93

Des explications sont demandées concernant «amén. envir. urb. cpl à imm.» comme pour les rubriques de la page 89.

102.060.02 – Pré-l'Evêque

Un commissaire demande ce qu'il en est du projet de construire à cet endroit un parking souterrain pour les habitants.

Le président signale que l'examen des rubriques devrait s'arrêter à cette page, selon les explications de M. Ruffieux. Le reste concerne l'Administration générale.

Page 94

110.020 07 à 012 – Travaux liés à la politique énergétique

Les commissaires aimeraient savoir de quels travaux il est question, pourquoi un même montant figure dans chacune des rubriques et pourquoi elles concernent l'Administration générale. Elles devraient faire partie du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Page 95

Un commissaire se demande pourquoi des objets concernant la commission des travaux figurent également à cette page.

Un commissaire remarque que le total des dépenses figurant sur cette page avoisine les 95 millions de francs,

Page 99

120.007.02

Un commissaire s'étonne de trouver les modules de la maquette de la ville de Genève à cet endroit.

L'examen du PFI étant terminé, le président demande si la commission pense que les réponses et le PGEE nécessitent une séance avec relevée.

Un commissaire ne le pense pas et est également suivi par d'autres commissaires. Les éléments sont nouveaux et l'on ne peut pas aller plus loin. Une commissaire demande si les commissaires acceptent de siéger jusqu'à 20 h la semaine prochaine.

Cela est approuvé.

Séance du 15 décembre 2004

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de ses directeurs et de quelques chefs de service pour répondre aux questions de la commission

M. Marquet souhaite la bienvenue à MM. Ferrazino, de Dardel, Macherel, Zoller, Gfeller, Gerber et à M^{me} Payeras.

Il précise que ces personnes ont été informées des questions posées par les commissaires.

Des explications sur l'évacuation des eaux (PGEE) ont été demandées. Ce sujet sera abordé.

Page 76

043.042.05 – Rue de la Rôtisserie 10 – Alhambra

Que se passe-t-il à l'arrière de l'Alhambra et qu'est-ce qui est prévu sur le site Calvin/Rôtisserie outre la rénovation de la salle? On pourrait y construire 35 appartements.

M. Ferrazino rappelle que le plan financier couvre une période jusqu'en 2015. Ce plan n'est pas figé et sera réactualisé chaque année. Pour figurer dans le plan financier, un projet doit être suffisamment précis et les coûts doivent avoir été estimés, sinon cela n'a pas de sens. Le Conseil municipal n'a pas encore décidé du sort des parcelles dont il est question. Il a même été envisagé d'y intégrer la Comédie, mais le projet a été abandonné, faute de trouver des sites intéressants.

L'examen des propositions montre que les Eaux-Vives et la Jonction ont été plébiscitées (pas Carouge et l'Alhambra). Rien ne figure encore dans ce plan, parce que les travaux ne sont pas encore assez avancés. Cela ne veut pas dire que les travaux ne se feront pas avant 2015. Cela dit, un choix politique restera à faire.

Un commissaire cite l'exemple de la Comédie. Faire des projections sur quatre ans lui semble plausible, mais il est étonné de voir un montant de 50 millions pour 2013.

Pour M. Ferrazino, il existe des réponses multiples. La principale est que les collègues, et cela a été dit au Groupe des 17, ne veulent pas refaire un musée d'ethnographie 2. Donc, on prendra note des demandes auparavant. On fixera un montant et l'on verra ce qu'on pourra faire avec cette somme. L'atelier des décors, par exemple, devrait être intégré dans le site. Il faut au moins deux salles et un atelier. Une des caractéristiques est que l'accès devra être de plain-pied, ce qui suppose une énorme emprise au sol. Un urbaniste a travaillé sur un projet sans tenir compte des aspects financiers. Des discussions ont lieu actuellement et l'on a compris que l'on ne pourra pas tout faire, même du point de vue urbanistique. Il faudra trouver des apports ailleurs (Canton, communes). Le plan financier correspond à un plan d'intention politique. On propose 50 millions pour cette Comédie. Si le projet peut se réaliser de cette façon, c'est tant mieux. Si le coût est supérieur, il faudra voir comment procéder.

Un commissaire estime que l'ensemble des estimations ne peut pas porter sur dix ans. Il aimerait savoir à quelle période remontent les estimations.

M. Ferrazino répond que les indices ont été chiffrés au printemps 2004.

Page 84

82 – *Nettoisement, enlèvement et traitement des déchets (François-Dussaud 10, centre de voirie)*

082.015.05 à 13

Quel type de véhicules sera acheté et quel type de carburant envisagé (environnement) dans le cadre du renouvellement du parc?

Quel choix justifie la priorité du changement des véhicules de la Voirie avant ceux du SIS?

Est-ce que la planification d'achat des véhicules a été faite par rapport à la période d'amortissement ou est-ce qu'on les garde plus longtemps?

Quel type de véhicules sera acquis ultérieurement en fonction de l'évolution jusqu'en 2013?

M. Macherel voit que de nombreuses questions se posent. D'une manière générale, il s'agit d'enveloppes généralistes comme pour le PGEE, «des paquets véhicules». Il faut se demander ce que cela représente et ensuite comment justifier la dépense en fonction de la durée de vie et de l'utilisation des véhicules. Les

montants sont estimatifs et basés sur d'anciennes propositions. Cette année, on a inauguré la centralisation des ateliers mécaniques pour tous les véhicules sauf pour le SIS. Il n'y a plus de distinction entre les véhicules de la Voirie et les autres. Ils sont tous entretenus dans les ateliers de François-Dussaud, par les services de la Ville de Genève ou des privés, selon de quoi il est question. Un logiciel permet d'avoir des informations précises sur ce qui a été remplacé, toutes les interventions et les visites techniques. Ces informations se mettent en place et permettront d'optimiser le montant des 4 millions de francs par an. Les chiffres seront adaptés en fonction de l'évolution de la situation.

Quant à la carburation, le projet prévoit d'établir le bilan environnemental pour s'approcher d'une émission zéro, ce qui veut dire qu'il faut déjà maîtriser l'actuelle situation. Ensuite, on proposera des carburations alternatives. Dans les prochaines propositions de crédit figureront une trentaine de véhicules alimentés au gaz naturel. Il est question de discuter avec les SIG de l'installation de bornes d'alimentation (expérience pilote). A Annemasse, une partie de la flotte de véhicule fonctionne déjà au gaz naturel. Les véhicules de la Voirie et des SIS ne sont pas mis en concurrence. Chaque service a ses propres critères.

Le président demande s'il existe une souplesse de durée de vie d'un véhicule par rapport à celle prévue initialement.

M. Macherel répond qu'on l'optimisera, mais qu'il n'a pas de recul suffisant par rapport au passé.

Page 85

85 – *Cimetières, crématoires*

Pourquoi n'y a-t-il pas d'investissement concernant le cimetière des Rois, alors qu'il en a été question et que des travaux sont nécessaires?

Un commissaire estime avoir eu une réponse partielle. Le projet n'est probablement pas encore mûr et pourrait être présenté prochainement.

M. Ferrazino répond qu'on s'approche du «prochainement». Un crédit ad hoc sera proposé.

Tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut intervenir.

Page 86

091.018.04 – *Plaine de Plainpalais*

Quand arrivera le projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais prévu pour 2004?

M. Gfeller signale que des dépenses sont prévues en 2006. Le projet a été déposé cet automne pour examen auprès de la commission d'équipement. Une série de préavis sont arrivés de divers services. Des associations et services ont fait des remarques qui feront probablement l'objet d'amendements. Une autre démarche correspond à ce qui figure dans le plan. Les 26 millions de francs résultent d'une analyse suite à laquelle un crédit sera demandé au début de l'année prochaine pour une nouvelle étude. On voit une structure pour le sous-sol, etc., mais ensuite il faut voir ce que l'on veut comme équipement (locaux pour les ASM, par exemple). Diverses options ont été prises pour répondre aux besoins des services, par exemple pour la surveillance des marchés et la gestion des évacuations. Il s'agit maintenant de prendre une série d'options concernant la question des prestations dont il faudra tenir compte. Une présélection se fera. Si la requête est acceptée et qu'une réévaluation des finances aura été établie, une demande de crédit pourrait être présentée fin 2005.

Places de jeux

Les jeux étant débarrassés car non conformes aux normes, il est demandé de ne pas y mettre trop de zèle, quelle est la politique appliquée et comment procède-t-on?

M. Ferrazino ne souhaite pas interférer dans les services de M. Tornare, plus particulièrement concernés par le sujet.

Pages 88/89

100 – Aménagement du domaine public

101 – Réseau des rues, des routes et ouvrages d'art

Négociations concernant la répartition des coûts pour les routes entre le Canton et les communes.

Où en sont les négociations et en est-il tenu compte dans le PFI, par exemple en ce qui concerne l'Ile?

M. de Dardel répond que toutes les routes sont à la charge de la Ville de Genève, y compris celles d'importance nationale et cantonale. Un article de loi précise que l'Etat doit participer, sans mentionner pour combien. Une convention défavorable à la Ville de Genève a été signée. La vraie prestation est dévolue à la commune. La Confédération subventionne les routes nationales pour environ 7 millions de francs dont 1 million revient à la Ville de Genève. Le Conseil administratif a résilié la convention mentionnée ci-dessus dans l'espoir d'obtenir une participation plus importante. Les résultats sont des discussions très ardues avec les départements de l'Etat. On en est au stade d'une estimation suite à une expertise concernant l'importance de diverses routes et le coût de leur entretien.

Les discussions ont lieu entre experts et ne sont pas faciles.

Un commissaire avait également posé une question concernant les taxes sur le carburant.

M. de Dardel dit que cela est encore une autre affaire. Une partie de cette taxe devrait revenir à la Ville de Genève, mais l'Etat a décidé de tout garder, notamment pour les trams.

Un commissaire demande ce qu'il en est des autres négociations.

M. de Dardel répond que c'est la même chose.

Le commissaire demande ce qui se passe au niveau du Grand Conseil.

M. de Dardel a des doutes concernant le résultat de ces discussions.

Un commissaire sait qu'une nouvelle hiérarchisation des routes a été établie ainsi qu'un plan qui n'a, semble-t-il, pas encore été homologué. L'Etat fait allusion à cela. Donc, des choses sont en cours.

M. de Dardel remarque que, lorsque le Grand Conseil a discuté de l'introduction de la hiérarchie, il était question de tout sauf de l'incidence financière.

M. Ferrazino donne lecture d'un communiqué concernant le plan piétons qui évoque des réserves non définies. Concernant le réseau primaire et secondaire établi par le Canton, les auteurs du plan ont fait en sorte que l'autonomie des communes soit encore réduite. Donc, la Ville de Genève n'a aucune compétence, mais les charges restent.

Entretien et rénovation du domaine public

A quoi correspondent les 5 millions de francs investis annuellement pour l'entretien et la rénovation du domaine public entre 2005 à 2015?

M. Zoller signale qu'une entreprise a été mandatée pour dresser un état des routes. Au début de l'année prochaine, on connaîtra la situation et l'on saura plus précisément à quoi correspondront les 5 millions pour l'entretien. Toutefois, là-dessus vient se greffer l'entretien de la surface et de l'environnement de ces zones. Le montant sera utilisé dans ce sens.

Un commissaire signale que l'entretien de la voirie correspond à l'obligation légale, mais qu'on oublie souvent que la convention laisse un certain flou quant aux obligations légales de la Ville de Genève.

Pourquoi est-ce qu'on ne profite pas plus souvent de travaux d'entretien pour aller dans le sens d'une modification, d'une modération de trafic, de mesures antibruit, etc.?

M. Zoller signale que des produits phono-absorbants sont utilisés pour les revêtements.

M. Ferrazino ajoute que l'on essaie à chaque intervention de voir ce que l'on peut améliorer.

L'aménagement du tram à Sécheron, par exemple, est satisfaisant. On a agrandi les trottoirs et créé des pistes cyclables. Chaque fois qu'on intervient, on essaie d'améliorer ce qui peut l'être.

M. Zoller indique qu'en janvier sera déposé un crédit d'étude pour une piste cyclable bidirectionnelle sur le pont du Mont-Blanc.

Un commissaire a vu de nombreux dossiers: la Corraterie, la rue Eynard, les Casemates, etc. On ne change rien, mais on casse tout. Pourquoi est-ce qu'on entreprend des travaux sans en modifier l'aménagement?

M. Ferrazino répond que l'on ne peut pas modifier la situation partout.

M. Zoller signale qu'il a fallu intervenir sur l'infrastructure de la rue Eynard. Il ne voit pas ce qu'on aurait encore pu faire à cet endroit. Au boulevard Helvétique, on profitera des travaux pour réaliser des aménagements pour cyclistes.

Un commissaire connaît de nombreux exemples depuis douze ans qu'il siège au Conseil municipal où rien n'a changé. Il voudrait s'assurer que des changements se font maintenant. Il n'a pas été tenu compte de nombreuses recommandations et arrêtés, même avant l'arrivée de M. Ferrazino.

Ce commissaire se permet d'insister, car il est en souci.

M. Ferrazino partage le souci de ce dernier.

Un commissaire sait que le revêtement phono-absorbant coûte cher et qu'il a peu d'influence sur les pneus des véhicules larges. Le gain en est réduit par ces pneus. Est-ce qu'on a examiné cela?

M. Ferrazino rappelle que la Ville de Genève n'a pas le pouvoir d'intervenir. La disposition qui vise à réduire le bruit vient de la Confédération. Il faut le faire. La Ville de Genève a préavisé favorablement des plans pour autant que le Canton réduise les bruits en amont. Donc, cela a été dit. La Ville de Genève fait ce qu'elle peut.

Un commissaire demande si, en termes de responsabilité, la Ville de Genève peut se retourner contre le Canton et quelle est la date butoir dans ce cas.

M. Ferrazino répond qu'il existe des mesures pour intervenir. A la rue Leschot par exemple, une des rues les plus polluées de Genève, on a inversé le sens

de circulation et l'on a créé une zone de rencontre. Le nombre de véhicules, plus de 4000 à l'époque, a été réduit à moins de 1000. A la rue des Savoises, il a suffi de changer un panneau pour passer de plusieurs milliers de voitures à quelques centaines. La Ville de Genève peut intervenir. A la rue des Deux-Ponts, la situation changera considérablement avec la venue du tram. On a les propositions et la volonté d'aller dans ce sens, mais la Ville de Genève n'a pas les compétences.

M. Macherel dit que toutes les mesures n'ont pas les mêmes effets. Chaque décibel compte et souvent plusieurs mesures sont complémentaires.

Un commissaire, puisqu'une information a été donnée qu'une proposition sera présentée pour une piste cyclable sur le pont du Mont-Blanc, imagine que cela permettra de dire qu'il ne sera plus nécessaire d'avoir des deux-roues circulant sur le pont des Bergues.

Le président confirme que le commissaire craignait un risque si les deux-roues continuent de circuler sur le pont des Bergues après le nouvel aménagement.

M. Ferrazino dit que pour lui la pratique du vélo est une détente.

Le commissaire précise que le risque concerne les promeneurs.

Renouvellement de l'éclairage

Qu'est-ce qu'il en est du renouvellement de l'éclairage en matière de consommation et puissance et de son intégration demandée par diverses motions?

M. Ferrazino dit qu'il a été question des motions votées par le Conseil municipal avec le responsable du domaine public pour l'ensemble de la Ville de Genève.

Diverses villes dont Lyon ont été visitées. Peu de politiques étaient présents, mais de nombreux spécialistes de la consommation et des nouvelles techniques. Lyon passait même pour être la ville phare dans ce domaine. En 2004, l'élément le plus commenté a été l'extinction de l'éclairage à 21 h dans un quartier, avec l'idée de donner plus de sécurité aux personnes au moment où il y a du monde dans les rues et de diminuer l'éclairage plus tard. Cependant, on peut créer un sentiment d'insécurité lorsque peu de gens sont présents. L'expérience était intéressante. La Ville de Genève est intervenue au Molard. «On éteint après minuit», les vitrines étant suffisantes comme éclairage. Au printemps prochain sera présenté un plan lumière. L'option Sodium est envisagée sur les grandes routes et un éclairage blanc pour le reste, en remplacement du mercure. La démarche est intéressante, indépendamment de l'aspect. On pense toujours à l'aménagement par rapport au jour. Maintenant, on essaie de le faire également pour la nuit. Il faut

savoir qu'il existe 2000 points lumineux uniquement dans les espaces verts. On arrivera à éclairer mieux en consommant moins. La Ville de Genève ira dans ce sens.

Pages 89 et 93

Un complément d'informations est demandé pour toutes les rubriques «Aménagement environnement urbain compl à imm., équipements». A quoi correspondent les montants de 5 millions de francs?

M. Gfeller répond qu'il s'agit d'équipement scolaire, de chemins pour piétons, etc. Chaque fois qu'il y a un changement d'affectation et qu'une modification est demandée, on présente un crédit d'étude, après accord, et puis un crédit de travaux. Lorsque la géométrie de la route change, la marge de manœuvre peut changer aussi.

101.082.04 – Place Montbrillant

Où en est l'aménagement de cette place?

Place Montbrillant/Pépinière, qu'est-ce qui change sur ce triangle?

M. Gfeller répond que le tram passera sur l'îlot de la partie Montbrillant/rue de la Servette.

Une demande de crédit sera présentée en janvier qui décrira ce qui se fera sur l'îlot près de la gare. Un nouveau système d'accès et un dépôt minute verront le jour ainsi qu'une dépose pour les cars. On va creuser et pouvoir parquer des motocyclettes au sous-sol. On pourra même avoir un point d'eau en surface et des installations pour le local d'injection, entre autres.

Une commissaire a entendu dire que la place Montbrillant sera piétonne, ce qui inquiète les habitants du quartier.

M. Ferrazino précise que le tram circulera en site propre dans la zone «en dessous». On souhaite également avoir de l'herbe. Cela ne sera pas possible, car les bus devront y passer.

L'îlot Pépinière verra disparaître les constructions bizarroïdes et, en bas, la circulation se fera dans les deux sens. Cet aménagement a été retenu par l'OTC, sans favoriser le transit. Le projet est favorable aux piétons et habitants et l'accessibilité sera plus facile par le bas.

Une commissaire demande si l'arrêt du bus et le garage devront partir.

M. Gfeller précise qu'il y aura deux voies de tram sous le passage Montbrillant et l'arrêt principal comme pour les bus. Ensuite, lorsqu'on arrivera à la

place Montbrillant, le tram continuera sa course. Mais il y a tout un «ensemble d'accessibilités qui existe aujourd'hui».

On a espéré garder également des espaces pour les piétons, voire des espaces verts.

101.082.08 – Rue de la Terrassière

Un montant est prévu pour 2014. De quels travaux est-il question et quand seront-ils exécutés?

S'il s'agit de la mise en site propre du tram, les TPG devraient payer.

M. Gfeller répond qu'il faut penser au site complexe qui va du rond-point de Rive à la gare des Eaux-Vives. Il existe au moins quatre projets pour le rond-point de Rive. La problématique de la Terrassière est semblable à celle de la Corraterie. Il faut rénover les trams et écarter les voies.

A la gare des Eaux-Vives, la problématique est connue. Un concours a été organisé pour le rond-point de Rive. Très intéressant! Ensuite, un bureau d'urbanisme et un ingénieur ont revu le profil général sur toute la longueur et ont localisé toutes les influences. On en est là. Il faut bien dire que, comme ailleurs en ville de Genève: «Tant qu'il n'y a pas une entité pour mobiliser cela, on se renvoie la responsabilité!» Il faut attendre plus d'informations sur l'influence du CEVA et le plan directeur des TPG de 2007 à 2011 avec le déplacement des arrêts entre le boulevard Helvétique et la place des Eaux-Vives. Ce travail se fait actuellement par les services concernés. C'est pourquoi l'horizon 2014 est inscrit dans le plan financier d'investissement.

Page 90

Rubriques Revêtements antibruit

Qu'est-ce qui sera mis en place sur le plan général? Quelles sont les intentions en amont en matière de trafic?

M. Zoller a déjà répondu à cette question.

Un commissaire constate qu'on arrive à 7 millions de francs.

Page 92

Rubriques 102

Où sont passés les points 102.038.03 (déplacement de la rampe Grenus), 102.038.04 (Grenus/Rousseau – étude du tunnel en complément avec le point précédent) et 102.038.05 (aménagement de la place Simon-Goulart)?

M. de Dardel signale qu'un crédit d'étude a été voté et qu'une étude se fait pour ce secteur et le tunnel. On attend le résultat. Les mandataires n'ont pas encore été désignés. L'idée est de permettre l'estimation des différentes possibilités, y compris le coût. L'étude en donnera le montant qui sera inscrit au PFI.

Un commissaire comprend que les projets n'ont pas été abandonnés et qu'il sont en cours d'élaboration.

M. de Dardel le confirme. Aujourd'hui, il n'y a pas suffisamment de critères pour inscrire ces objets au PFI.

M. Gfeller dit que, pour Simon-Goulart, le département pensait que les projets resteraient dans les limbes au moment où le texte a été rédigé.

102.034.02 (Aménagement du quai des Bergues). Pourquoi cet aménagement est-il prévu en 2010 seulement?

M. Gfeller précise qu'il faut extraire la boucle d'accès au garage pour savoir ce qu'on fera du quai des Bergues. Lorsqu'on saura comment déplacer la trémie, on pourra lancer une étude, si possible l'année prochaine, et ensuite aborder le quai des Bergues.

Halte de Sécheron

Une commissaire se pose la question de la passerelle de Sécheron qui sera réalisée entre 2006 et 2011. Il est difficile de rejoindre le tram depuis cette halte.

M. Ferrazino vient d'assister à l'inauguration de cette halte et connaît cette difficulté. La passerelle sera accessible aux vélos et piétons. On est pressé pour la réaliser. C'est un beau projet qui a été primé. On déposera l'autorisation en 2005.

Un commissaire: Est-il possible de faire d'urgence une sortie provisoire de cette station?

M. Ferrazino n'est pas architecte ni ingénieur, mais il sait que cela serait coûteux. On doit passer par-dessus les voies.

Le commissaire signale qu'il s'agit de voies de stationnement.

M. Ferrazino est favorable à une réalisation rapide de la passerelle.

102.060.02 – Pré-l'Evêque

Où en est le projet de construire un parking souterrain pour les habitants?

M. Ferrazino dit qu'une demande n'a pas abouti par manque de signatures, mais que ses services sont sensibles à cette problématique. M. de Dardel représente la Ville de Genève à la Fondation des parkings. Il a présenté le dossier

au directeur, mais il faut d'abord un financement pour l'étude. Il faut compter 750 000 francs. M. Ferrazino pensait que l'Etat devait financer la moitié et attend une réponse à ce propos. Des propositions concrètes et séduisantes existent pour le financement de ce parking qui pourrait être piloté par la Ville de Genève et l'Etat. Suivant la réponse de l'Etat, une réalisation pourrait être garantie dans des délais relativement brefs. On arrive, pour la Ville de Genève, à un financement de 50% du coût pour ce parking de 250 places. Donc, si le Canton en supporte la moitié, on peut aller de l'avant. Cependant, l'Etat n'est pas encore convaincu du financement et la Fondation des parkings n'a pas d'argent. M. Ferrazino croit que ce projet pourra se réaliser dans un proche avenir.

Un commissaire aimerait savoir s'il existe des chiffres concernant le taux d'occupation moyen des places en sous-sol.

M. Ferrazino cite les parkings ouverts à tous.

Le commissaire croit que le taux d'occupation du parking des Tilleuls est faible.

M. Ferrazino demandera les chiffres à la Fondation des parkings.

M. Gfeller dit que les Tilleuls et le Prieuré sont pratiquement pleins.

Un commissaire s'étonne que la Fondation des parkings n'ait pas d'argent, vu le nombre important de macarons vendus par rapport aux places disponibles.

M. Ferrazino rappelle que le prix d'un macaron est de 180 francs. Il en existe 30 000 et il faut couvrir l'endettement des parkings d'échange qui ne sont pas rentables. 110 francs par mois avec l'abonnement TPG est un prix ridiculement bas par rapport au coût de l'œuvre.

Un commissaire dit que le coût d'une place de parc à Genève-Plage a coûté 58 000 francs.

Les places à Pré-l'Evêque seront également très coûteuses. Le coût de construction d'une place aux Tilleuls était d'environ 34 000 francs. Il faut savoir que certains locataires louent les places à des pendulaires et stationnent dans les emplacements à macarons.

Page 94

110.020 07 à 012 – Travaux liés à la politique énergétique

De quels travaux est-il question, pourquoi un même montant figure dans chacune des rubriques et pourquoi concernent-elles l'Administration générale? Elles devraient faire partie du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

M. Macherel explique que le Service de l'énergie dispose d'un budget de fonctionnement assez limité. Ses compétences sont l'achat d'énergie et la maintenance des brûleurs, le ramonage des citernes, etc. Aucun montant n'est à disposition pour pratiquer la politique énergétique, qui doit répondre à des obligations légales (remplacement des chaudières et mise aux normes), l'investissement lié aux économies d'énergies et la substitution des énergies fossiles par des énergies comme les panneaux solaires. Des enveloppes peuvent être attribuées à cela. Les montants sont un peu supérieurs à ce qu'il faut. Parfois, lorsque des toits sont rénovés, on y glisse des panneaux solaires via de telles propositions. Comme le service n'a aucun moyen pour ce qui est demandé, des montants ont été prévus.

Le président les trouve élevés.

M. Macherel répond que le but est de diminuer les émissions polluantes. Différents axes peuvent être envisagés. Un jeu assez subtil est la définition des priorités. Pour économiser de l'énergie, il faut bien investir chaque franc, ce qui nécessite des recherches. En quelques années, la consommation d'eau a baissé de plusieurs pour cent, notamment au niveau des fontaines. Au niveau de l'électricité, c'est un peu plus difficile, mais on arrive également à économiser. Un travail reste à faire, mais il ne faut pas aller trop vite. Le coût des systèmes diminue. La Ville de Genève était même un précurseur. Le Canton a mis en place une politique et la Ville de Genève est dans la ligne.

Le président pense, vu le montant élevé, qu'il restera un solde lorsque tout aura été fait.

M. Macherel nomme tous les éléments dont il faut tenir compte, également dans d'autres projets (salles de gymnastique, récupération d'eau de pluie, isolation dans l'école des Ouches, etc). Il faut faire une lecture transversale.

Page 95

Pourquoi des objets concernant la commission des travaux figurent sur cette page?

M. Macherel répond qu'il s'agit de chiffres concernant le plan général. Si cela concernait des musées ou écoles, les montants seraient présentés par groupes.

Le président trouve ces montants importants.

M. Ruffieux devra répondre fin janvier de manière plus détaillée.

Page 99

120.007.02

Pourquoi trouve-t-on les modules de la maquette de la ville de Genève à cet endroit?

M. de Dardel répond: Parce qu'elle concerne l'ensemble des départements. Un commissaire demande s'il est possible d'exposer la maquette du Fil du Rhône, puisque deux objets viennent d'être votés concernant le pont de Bergues.

M. Gfeller signale que la maquette mesure 4 m x 5 m et qu'elle est difficilement déplaçable.

Si l'on trouve un endroit adéquat, on pourrait l'exposer.

Une commissaire demande une information concernant les pages bleues: Qu'en est-il de la villa La Concorde?

M. Ferrazino répond que les travaux ont été terminés en 1999. Il a même inauguré cette villa, mais le futur locataire a finalement décidé de ne pas l'occuper. Les habitants ont demandé d'en faire une maison de quartier, mais le type de rénovation exclut presque une telle utilisation.

Pour éviter que la maison soit squattée, un cabinet de dessins est venu s'y installer à titre provisoire. On a réfléchi comment occuper cette maison et trois utilisations ont été retenues: le Fonds contre la pauvreté, le Fonds de solidarité numérique avec à sa tête M. Guy-Olivier Segond et, suite à l'Initiative de Genève, des locaux pour les activités liées à cette initiative.

Cela impliquerait un apport de Berne. Une réponse est attendue. On souhaite faire de ce lieu un endroit dynamique.

Une commissaire pense qu'un loyer sera payé pour ces locaux.

M. Ferrazino vérifiera la situation.

Le président demande ce qu'il en est de la villa Moynier.

M. Ferrazino propose de venir au début de 2005 avec M^{me} Payeras pour présenter le dossier et des propositions. Il faut s'interroger sur la meilleure affectation du bâtiment. Un quart d'heure devrait suffire. Cette présentation pourrait se faire le 12 janvier, en début de séance.

Le président accepte d'aller dans ce sens.

M. Ferrazino demande s'il peut venir avec M. Tornare.

Cela est accepté.

Le président s'inquiète de la disponibilité de M^{me} Payeras, ce à quoi M. Ferrazino répond qu'elle sera disponible.

Le président rappelle aux commissaires que le PFI n'appelle pas de vote de la part du Conseil municipal.

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement.**Rapporteuse: M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.**

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie le 14 décembre 2004 et le 4 janvier 2005, sous la présidence de M. Patrice Reynaud, pour étudier le premier plan financier d'investissement 2004-2015 de la Ville de Genève, et plus particulièrement les objets relevant de la compétence de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration. Nos remerciements vont également à M. Patrice Reynaud qui a fourni aux membres de la commission un relevé synoptique de l'ensemble des éléments du document du ressort de la commission pour faciliter la lecture du document.

Préambule

Le président de la commission a rappelé à la commission l'importance du travail devant être conduit lors de l'examen du premier plan financier d'investissement (PFI) 2004-2015 de la Ville de Genève, puisque, comme son nom l'indique, il s'agit du premier du genre; il revient donc au Conseil municipal de se prononcer pour la première fois sur un tel document. Cet exercice est primordial, puisque, idéalement et à terme, le nouveau plan financier d'investissement devrait permettre de respecter un équilibre des finances, à savoir l'autofinancement des investissements et le désendettement. De ce point de vue, il devrait respecter un montant global d'investissement annuel de 110 millions de francs. Cet objectif implique que le total des dépenses de la période 2004-2015 ne dépasse pas les 1320 millions. Dans cet esprit, le président de la commission a relevé qu'il faudra donc cerner ce qui est véritablement de l'ordre des priorités, tant pour le magistrat concerné que pour les différents groupes politiques, étant entendu que, puisque le plan présenté atteint 1713 millions, des choix devront être opérés (Ville de Genève, premier plan financier d'investissement 2004-2015, pp. 3-4). Il a également souligné la volonté du Conseil administratif d'associer le Conseil municipal à ces choix en vue de réduire les investissements réels de 400 millions de francs (Ville de Genève, premier plan financier d'investissement 2004-2015, p. 4).

Travaux de la commission

Le rappel des objectifs du Conseil administratif présentés dans le préambule du premier PFI 2004-2015 est l'occasion pour la commission de fixer sa méthode de travail.

Les groupes politiques ont été invités à examiner attentivement le document portant sur le premier PFI 2004-2015 en s'appuyant, au besoin, sur le relevé factuel établi par le président de la commission pour spécifier les domaines relevant de la compétence de ladite commission. Celui-ci a rappelé que l'ensemble des rapports remis par les différentes commissions fera l'objet d'un débat en séance plénière le 28 juin 2005. Il est alors également spécifié que M. Ferrazino, conseiller administratif, sera reçu par la commission pour répondre aux questions de celle-ci. Le cadre de travail rappelé, la commission a travaillé sur cet objet lors de deux séances.

Comme il n'y a pas eu de prise de position générale de chaque groupe politique et de vote final, au vu de la spécificité de l'objet soumis à examen et de la procédure qui suivra aboutissant au débat en séance plénière de juin prochain, le groupe politique de chaque intervenant-e a été indiqué lors des prises de parole, puisque reflétant les positions des groupes respectifs suite à leur examen du PFI.

Séance du 14 décembre 2004

Définition des objectifs et de la méthode de travail

Cette séance de commission a permis de préciser une méthode de travail pour un premier tour de questions internes à la commission qui ont été reprises pour l'essentiel lors de l'audition de M. Ferrazino, de sa collaboratrice et de ses collaborateurs. Les notes qui suivent visent donc à apporter une clarification sur le suivi du travail de la commission; les questions de la commission qui ont fait l'objet d'une discussion avec le magistrat n'ont pas été reprises ici pour ne pas alourdir le rapport et font l'objet de commentaires présentés lors de la séance du 4 janvier 2005 sous le point «Travail thématique».

Certains commissaires émettent la crainte que certains sujets aient déjà été traités par d'autres commissions.

Concernant la méthode de travail, un commissaire socialiste signale avoir défini huit thèmes différents; son groupe souhaite donc obtenir des réponses sur ces thématiques principalement, puis sur quelques points de détails. Le président de la commission a également procédé ainsi et suggère donc de prendre connaissance de ces thèmes.

Cette même commissaire commente brièvement le choix de ces thèmes répartis comme suit:

1. politique du logement et moyens mis en œuvre (de l'acquisition de terrains à la dotation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social);
2. entretien et rénovation du bâti existant (mettre en regard le document sur l'état de dégradation des immeubles d'habitation de la Ville selon la méthode Stratus, distribué en commission du logement en mars 2004 et repris dans le rapport de la commission du logement sur la motion M-351, et les choix opérés en matière de rénovation: quelle politique, quelles logiques, etc.);
3. politique de mise en œuvre des projets par les plans localisés de quartier (PLQ): on ne saisit pas très bien ce qui sera développé et ce qu'il en est des PLQ adoptés, comme celui sur le site d'Artamis;
4. politique d'aménagement où les équipements culturels sont centraux dans les projets, tels la Nouvelle Comédie et le Musée des cultures;
5. études d'aménagement: quels sont les projets porteurs?
6. plan de mesures et aménagements nécessaires pour répondre à l'OPBruit;
7. politique des espaces publics à laquelle le groupe socialiste est particulièrement attaché comme en témoigne la motion M-490 déposée par le groupe et renvoyée à la commission des finances le 5 octobre 2004;
8. plan directeur communal et question des coûts prévisibles indiqués.

Le président de la commission propose alors de lire le PFI ligne par ligne, selon la proposition du groupe des Verts, ou de procéder à une lecture thématique.

Vote de la commission

La commission refuse d'étudier le PFI ligne par ligne par 6 non (3 S, 2 L, 1 DC) contre 4 oui (1 UDC, 2 Ve, 1 T) et 2 abstentions (1 UDC, 1 AdG/SI).

Le président invite les commissaires à reprendre les thèmes définis par la commissaire socialiste. Il propose de prendre en compte non seulement l'OPBruit, mais également l'ensemble des mesures relevant d'obligations fédérales, et de joindre à la problématique des plans localisés de quartier (PLQ), celle des plans directeurs de quartier (PDQ). Il souhaite enfin réunir la question des espaces publics et celle des équipements culturels tout en définissant un autre chapitre portant sur l'hygiène et la salubrité publique, dont la protection des eaux. Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose, quant à lui, d'aborder également la question des transports comme un thème en soi.

Le président rappelle alors les thématiques de travail telles qu'elles ressortent de la discussion:

1. politique du logement;
2. bâti existant, entretien, rénovation;
3. ordonnances fédérales;
4. hygiène et salubrité publique: nettoyage, enlèvement et traitement des déchets, et protection des eaux;
5. mise en œuvre des éléments juridiques: PLQ, PDQ;
6. problématique des études d'aménagement;
7. aménagement des espaces publics et culturels;
8. circulation, réseau routier et transports;
9. plan directeur communal.

Vote de la commission

La commission accepte ces différentes thématiques comme base pour l'étude du PFI 2004-2015 par 9 oui (3 S, 1 AdG/SI, 1 DC, 2 L, 2 UDC) contre 3 non (2 Ve, 1 T).

Chaque point fait alors l'objet de questions soulevées par différent-e-s commissaires qui seront reprises sous la forme d'un document de synthèse rédigé par le président et distribué lors de la séance du 4 janvier 2005 aux commissaires pour qu'ils puissent intervenir lors de l'audition de M. Ferrazino, conseiller administratif, de sa collaboratrice et de ses collaborateurs. En conséquence, ces questions ne sont pas reprises ici, puisqu'elles figurent sous le point indiqué précédemment.

Vote de la commission

La commission refuse de faire parvenir préalablement les questions au magistrat par 5 non (2 S, 1 L, 2 UDC) contre 3 oui (2 Ve, 1 DC) et 3 abstentions (1 S, 1 T, 1 AdG/SI). Le président mentionne qu'il adressera toutefois la liste des différents thèmes dégagés lors de cette même séance.

Séance du 4 janvier 2005

Lors de la séance du 4 janvier 2005, le président met aux voix la proposition d'organiser le rapport sur le PFI par thèmes et d'essayer de hiérarchiser les objets en fonction des obligations fédérales, des choix du Conseil administratif et des possibilités du Conseil municipal.

Vote de la commission

La commission accepte l'articulation du rapport définie précédemment, par 12 oui (1 T, 2 AdG/SI, 3 S, 1 DC, 3 L, 2 UDC) contre 1 non (Ve) et 2 abstentions (1 Ve, 1 R).

Le commissaire du groupe des Verts tient à préciser qu'il s'oppose à cette manière de faire, afin de respecter la cohérence de sa position, puisqu'il était, rappelle-t-il, opposé à l'étude du PFI de la manière thématique proposée.

Travail thématique

Pour la lisibilité du propos, les interventions seront reprises selon chacun des huit thèmes développés, à la demande de la commission. Les questions auxquelles le magistrat n'a pu répondre faute de temps ou parce que les commissaires n'ont pas eu le loisir de les poser, toujours au vu du temps imparti pour cette audition, seront reprises sous le thème adéquat selon les réponses qui ont été fournies après la séance sous forme écrite par M. Nils de Dardel dans un document daté du 10 janvier 2005.

Sont présent-e-s lors de l'audition du 4 janvier 2005: M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, MM. Nils de Dardel, directeur du département, Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie.

Thème 1 – Politique du logement

M. Ferrazino rappelle que la politique du logement passe par une démarche qui s'appuie sur une politique active d'acquisition foncière. Il signale, en l'occurrence, que le quartier de la Forêt et le secteur de la gare des Eaux-Vives représentent les deux périmètres sur lesquels la Ville de Genève concentre ses efforts. Il précise, d'une part, que trois parcelles ont déjà été acquises dans le quartier de la Forêt et, d'autre part, qu'il sera possible de construire 120 logements environ dans le secteur de la gare des Eaux-Vives. Il évoque également la parcelle du Foyer à Sécheron, qui comprendra notamment une centaine de logements; l'îlot 5-7, aux Grottes, où 30 logements sont prévus, ainsi que des chambres d'hôtel; la rue du Cendrier, et plus particulièrement la parcelle du Petit Jacob, sur laquelle un concours pour 15 logements devrait être lancé au printemps de cette année; un projet à la rue de la Coulouvrenière et, enfin, l'immeuble qui pourrait être construit le long du boulevard Saint-Georges, sur le site Artamis, dont on devra bien évidemment prendre en compte la nouvelle donne au vu de la néces-

saire dépollution du site. Il semble nécessaire de creuser sur près de 7 m l'ensemble du lieu, contrainte qu'il s'agit d'exploiter au vu des projets qui s'y développeront.

M. Ferrazino aimerait souligner le rôle facilitateur que joue la Ville de Genève dans sa politique aménagiste. Il cite, à cet égard, le projet le long de la rue de Saint-Jean où une centaine de logements sont aujourd'hui en cours de construction à la suite de la révision du PLQ.

La Ville de Genève joue également un rôle de négociation, ce qui est certes moins spectaculaire, mais qui n'en est pas moins primordial. Citons l'exemple significatif que constitue le projet des Falaises, qui a pu être débloqué grâce aux actions de la Ville. Celle-ci émet en effet des préavis consultatifs mais dont le Canton ne s'écarte pas sans raison. Il évoque, par ailleurs, le cas de l'immeuble de La Nationale Industrie (LN) dont le projet de base ne prévoyait que des bureaux mais qui, après intervention de la Ville, a été revu jusqu'à ne comporter aujourd'hui plus que des logements.

Enfin, la Ville joue un rôle dans l'aide à la construction. A ce titre, le Conseil administratif vient de déposer un projet pour doter la Fondation HLM de la Ville de Genève, respectivement la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, de 20 millions de francs, fondation qui peut se permettre d'emprunter, un avantage que ne possède pas la Ville. Ainsi, la fondation aura la possibilité de demander des crédits à hauteur de 100 millions.

M^{me} Wiedmer-Dozio complète le rappel de ces objectifs en soulignant que, selon les données provenant de l'Observatoire pour la production de logements, en ce qui concerne les requêtes observées entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 2004, 210 logements supplémentaires ont été autorisés, dont 104 à la Voie-Creuse et 106 diffus (surélévation, combles, opérations de petite envergure, etc.). Par ailleurs, 557 logements sont prévus sur la base des requêtes favorablement préavisées par la Ville de Genève. Elle rappelle que les conditions de réalisation de 150 logements sur l'année 2004 et pour le long terme, conformément aux engagements pris par la Ville de Genève selon le plan directeur communal, sont réunies.

Questions complémentaires de la commission

Une commissaire socialiste se félicite de la dotation de 20 millions de francs consentie à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (poste 011.052). Elle relève que son groupe a fait un rapide calcul portant sur le nombre de logements qui pourraient être créés. Compte tenu d'un prix de 4000 francs le m² net (tout compris, y.c. le terrain) et d'une surface brute de 100 m² ou d'une surface nette de 75 à 80 m² (-20% à -25% pour les circulations et les murs), on arrive à un prix total, pour un quatre-pièces, compris entre

300 000 et 320 000 francs environ. Si l'on prend 10% de fonds propres, puisqu'il s'agit d'une fondation, on arrive à un nombre de logements compris entre 625 et 666, soit environ 650 logements. Compte tenu des contraintes du territoire, elle demande si la Ville envisage de construire une partie de ce potentiel de logements hors de ses limites communales, ce que son groupe soutient pleinement.

M. Ferrazino se déclare favorable et mentionne qu'il est d'ailleurs prévu que la Ville recense les terrains qu'elle possède en dehors de son territoire. Il semble que la majeure partie de ceux-ci se situe principalement en zone industrielle et artisanale, ou en zone de bois et forêts. Il ajoute qu'il est évidemment possible pour la Ville de favoriser des projets lancés par d'autres entités publiques.

M. de Dardel précise que les statuts de la fondation permettent à cette dernière de construire en dehors du territoire communal.

Le président de la commission évoque le poste 130 du PFI: Acquisitions de terrains, et il se demande si linéariser 60 millions de francs sur douze ans relève principalement d'un choix comptable, ce que confirme M. Ferrazino. Pour ce dernier, il est évidemment impossible de savoir ce qui sera proposé sur le marché d'ici à quelques années et il est plus que vraisemblable qu'il faudra donc dépenser plus au début de la période de douze ans qu'à la fin.

Le président de la commission demande enfin des précisions sur la contribution de 2,5 millions prévue pour le soutien au logement coopératif en ville de Genève (N° 011.051.02). M. Ferrazino répond qu'il s'agit là d'un arrêté voté par le Conseil municipal qui a été repris dans le document, non d'un investissement, puisque ce montant permet à la Ville d'accorder des prêts remboursables à des associations ou groupements développant des projets de logement coopératif.

Thème 2 – Bâti existant: entretien et rénovation

M. Ferrazino rappelle que la Ville possède plus de 800 immeubles et que la charge financière est donc très lourde. C'est ainsi que plus de 200 millions sont consacrés aux seuls logements.

Questions complémentaires de la commission

Une commissaire socialiste se réfère au document «Etat de dégradation des immeubles d'habitation selon la méthode Stratus – Résultats 2003», distribué en mars 2004 aux membres de la commission du logement, dont les données ont été publiées dans le rapport de la commission du logement sur la motion M-351. Selon un rapide calcul, il apparaît que, sur 334 immeubles d'habitation, 77 sont considérés en très mauvais état ou mauvais état, soit 23% d'entre eux; 114 en état moyen, soit 34,5%; 137 en bon état, soit 41% et, enfin, 6 en excellent état, soit

1,5%. La liste des projets concernant les immeubles existants sous la ligne 12 porte sur 54 immeubles d'habitation choisis parmi les 334 immeubles précédemment cités, soit environ 16% d'entre eux. Vingt-trois immeubles sont considérés en très mauvais état ou mauvais état, soit 7% du total; 26 en état moyen, soit 7,5% du total, et 5 en bon état, soit 1,5% environ du total. En résumé, les efforts vont porter sur 16% de ces immeubles, selon des choix se situant dans des catégories de conservation fort différentes, et les travaux à court, moyen et long terme concernent tous les types d'immeubles. Le groupe socialiste aimerait comprendre la stratégie et les critères qui ont guidé ces choix, tout en saluant les efforts pour l'entretien et la rénovation du patrimoine bâti. Dans la même ligne, la commissaire se demande s'il est possible d'envisager un travail d'analyse de ce même bâti plus en profondeur pour développer des stratégies d'intervention, car la méthode utilisée donne un instantané et suppose, s'il y a nécessité d'intervention, le développement d'autres méthodes comme la méthode d'évaluation rapide (MER) pour des décisions en vue de projets.

M. Ferrazino répond qu'aucun bâtiment n'est abandonné; il cite le cas du 17 de la rue Jean-Violette. Il rappelle en effet que les opérations de rénovation sont souvent moins onéreuses que les opérations de démolition-reconstruction. Il ajoute qu'il est aujourd'hui nécessaire de rediscuter les standards de rénovation et de proposer plusieurs variantes. Ce sera l'une des tâches du nouveau chef du Service des bâtiments, M. Philippe Meylan.

M. Ruffieux ajoute que le panachage a été privilégié pour intervenir à des stades différents dans la vie d'un immeuble, ce qui permettra de choisir, au vu des expériences, en connaissance de cause et de définir ainsi des priorités. Les travaux de rénovation sur des immeubles en état moyen ou en bon état sont également une manière d'éviter des frais plus importants par la suite.

Un commissaire du groupe des Verts demande si la question des vitrages est prise en considération dans les rénovations, notamment pour répondre aux exigences en matière d'isolation phonique.

M. Ruffieux répond positivement, mais mentionne toutefois qu'il est nécessaire de pondérer la masse financière. Une ligne financière se montant à 3 millions par an permet d'intervenir ponctuellement sur des immeubles.

Thème 3 – Instruments juridiques: plan localisé de quartier (PLQ), plan directeur de quartier (PDQ) et plan directeur communal (PDC)

Le président introduit ce chapitre en relevant que les projets de PLQ ne sont pas légion dans le PFI et que la commission a déjà eu l'opportunité de s'interroger sur le futur plan directeur communal dont la Ville est tenue de se doter.

Concernant le plan directeur communal, M. Ferrazino rappelle que la notion même de plan directeur communal est inscrite, aujourd'hui, dans la loi à la demande de la commune de Genève. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'une image bureaucratique, mais d'une démarche au quotidien. Il ajoute qu'il a semblé souhaitable d'ajouter à ce plan un volet sur la mobilité douce. Il mentionne que de nombreux éléments encore à l'étude doivent également y être intégrés.

M^{me} Wiedmer-Dozio précise qu'il s'agit en effet d'un processus continu intégrant de nouveaux éléments comme le concept du verdissement de la ville. Elle remarque encore qu'une demande de crédit sera déposée prochainement à l'égard de ce plan. Elle souligne que le plan directeur communal sera développé avec une personne de contact au niveau cantonal.

Concernant les PLQ, M^{me} Wiedmer-Dozio mentionne que, parmi les 12 propositions relatives aux plans localisés de quartier sur les six dernières années, 8 ont été lancées ou largement accompagnées (image directrice, processus de concertation, etc.) par la Ville de Genève. Cent logements sont donc aujourd'hui en cours de réalisation à Saint-Jean; 147 logements sont en cours d'autorisation de construire aux Falaises et aux Genêts et, enfin, il y a 469 logements dont le PLQ est en cours de procédure (notamment procédure d'opposition). En revanche, elle ajoute que, parmi ces 12 PLQ, 4 ont été abandonnés; 2 font l'objet d'un recours, un autre est sans effet et le dernier a été annulé par le Canton.

Elle mentionne ensuite que, sur 9 projets de PLQ actuellement à l'étude, 5 possèdent une réelle maîtrise foncière, portant notamment sur la Forêt et l'extension de la Cité universitaire, et totalisent 245 logements, 110 chambres d'hôtel et 60 chambres d'étudiants; 2 encore trop peu avancés totalisent 102 logements et nécessitent l'engagement d'un processus de concertation et des garanties sur la part de logements sociaux, et 2 enfin, pour un potentiel de 220 logements, sont étudiés suite à l'application d'un refus conservatoire par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, sans grand espoir d'aboutissement selon l'administration municipale, au vu de l'absence de maîtrise foncière et de la forte résistance des propriétaires.

Questions complémentaires de la commission

Le président de la commission demande s'il existe un PLQ concernant la gare des Eaux-Vives. M^{me} Wiedmer-Dozio répond par la négative.

A la question de savoir s'il est prévu un autre PDQ du style de celui du Jardin des Nations, il a été répondu par écrit à la commission: oui, il y a actuellement à l'étude un projet de plan directeur de quartier pour le secteur de la gare des Eaux-Vives.

Thème 4 – Hygiène et salubrité publique: protection des eaux et nettoyage, enlèvement et traitement des déchets.

Le président de la commission introduit ce chapitre en posant la problématique du système de séparation des eaux.

M. Ferrazino rappelle qu'il est nécessaire de changer les canalisations après plusieurs décennies, que les colonnes soient doublées ou pas.

M. Macherel développe ce sujet (cf. pp. 82-85 du PFI) qu'il a déjà eu l'occasion d'évoquer de manière approfondie en commission des travaux, lors de son audition sur les points portant sur ce même PFI. Le poste 80, Hygiène et salubrité publique, se décompose en deux parties: la protection des eaux (poste 81) et le nettoyage, enlèvement et traitement des déchets (poste 82). Concernant la protection des eaux, il rappelle que le plan général d'évacuation des eaux doit remplacer le plan directeur des égouts. Ce plan d'évacuation se base sur une histoire remontant au XIX^e siècle. Il signale que ce n'est qu'à partir des années 1960 que l'idée d'amener les eaux à une station d'épuration est née. Il souligne que la ville de Genève compte 270 km de canalisations à 3,5 millions de francs le kilomètre, soit un total de 750 millions. Le remplacement de ces canalisations représente un investissement de 10 millions de francs par an. La phase actuelle est donc charnière; le plan se découpe en plusieurs étapes: constat, évolution des systèmes séparatif et unitaire. Il précise que les canalisations de la ville sont à 60% en réseau unitaire et le reste en séparatif, ce dernier système étant surtout approprié pour la ceinture de la ville. Il mentionne encore que ce plan d'évacuation représente également un outil de gestion environnementale, grâce à la modélisation qu'il propose, ainsi qu'un outil de gestion technique et financier.

Questions complémentaires de la commission

Le président de la commission observe que le poste 81 portant sur la protection des eaux représente 84 millions de francs jusqu'en 2015, ce que confirme M. Macherel.

Un commissaire socialiste se demande si le maintien du système séparatif est opportun au vu de la densification progressive de la ville. En effet, le centre de la ville s'élargit de plus en plus et le domaine du séparatif sera celui de l'unitaire.

M. Macherel répond qu'il est nécessaire de raisonner le plus en amont possible et de trouver des solutions pour pallier la pollution. Il rappelle encore que c'est le Canton qui est compétent pour la question du système séparatif et qu'il est vrai que d'autres villes ont opéré d'autres choix.

Ce même commissaire socialiste remarque que c'est pourtant bien la Ville de Genève qui engage l'argent de ces travaux.

Le président de la commission se demande ensuite ce qu'il en est des 24 millions de francs pour le renouvellement des véhicules de la Voirie (cf. postes 82.015).

M. Macherel répond que 2 millions par an sont effectivement prévus.

A cette même question, il est également répondu par écrit que le critère de changement de véhicule professionnel est le nombre d'heures d'utilisation du véhicule, et non le nombre de kilomètres. Selon la nature du véhicule, les critères d'usure sont évidemment tout à fait différents.

A la question de savoir ce qu'il en est des 9 millions prévus pour le centre de la Voirie, il est répondu par écrit que ce montant concerne deux projets. Il s'agit d'abord d'un projet de rénovation avec mise en conformité et agrandissement sur le site de la rue François-Dussaud, où les bâtiments sont très dégradés et dans lesquels il est envisagé de transférer le Service d'aménagement urbain, désormais rattaché au Domaine des espaces publics. Il s'agit ensuite de la construction d'une halle pour le traitement et le stockage des déchets encombrants, à savoir une activité qui se fait actuellement à l'air libre.

Thème 5 – Problèmes spécifiques des études d'aménagement

Ce thème n'a pas été abordé en séance.

A la question de comprendre l'utilité des crédits d'études au regard de la compétence et de la multidisciplinarité des fonctionnaires communaux, il a été répondu par écrit comme suit:

«Les études impliquent l'activité d'ingénieurs ou (et) d'architectes disposant de bureaux équipés et de personnel. L'administration municipale ne dispose pas de ces moyens. Les ingénieurs et architectes employés par la Ville de Genève comme fonctionnaires, ainsi que stipulé dans leur cahier des charges, sont des coordinateurs d'opérations et de gestion de projet. Leur rôle est de représenter le maître d'ouvrage et, par leurs compétences et connaissances professionnelles, de veiller aux intérêts du maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Ville de Genève qu'ils représentent. Sans ce travail, toute l'activité d'étude et de réalisation confiée aux mandataires, soit un travail considérable, ne serait ni cadrée ni contrôlée, et il n'y aurait aucune garantie que les intentions et volontés de la Ville soient respectées.

»Toutefois, certaines préétudes ou études de modeste importance – plus spécifiquement de faisabilité – sont réalisées en interne, mais cela reste exceptionnel faute de moyens.

»Si le Conseil municipal entendait retirer aux mandataires privés le travail d'étude et de réalisation, fût-ce en partie, il devrait alors créer simultanément des postes et des moyens supplémentaires en matériel et locaux pour l'administration communale. De plus, une telle redistribution du travail entre administration publique et entreprise privée serait évidemment violemment combattue par les milieux professionnels et de nombreux milieux politiques. Enfin, une telle redistribution n'apporterait vraisemblablement pas d'amélioration quant à la qualité des services, ni quant à une économie sur les coûts. La Ville de Genève n'a pas pour mission de créer le plus grand bureau d'ingénieurs et d'architectes de la place; elle doit jouer son rôle d'acteur de l'économie locale en faisant travailler bureaux et entreprises privés.»

A la question de comprendre les statuts de la préétude, de l'étude et du projet, il a été répondu par écrit comme suit:

«Les réponses à ces questions se trouvent dans la proposition du Conseil administratif PR-175 (pages 2, 3 et 4), une copie de ce document étant annexée à la présente.

»Pour pouvoir lancer les préétudes et études d'une première étape du PFI, une nouvelle demande de crédit de préétude et étude sera déposée au Conseil municipal au printemps 2005.»

Sans entrer dans l'entièreté de la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 8 112 800 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 20^e programme financier quadriennal (PFQ) 2002-2005 (PR-175), et plus particulièrement les pages 2 à 4 auxquelles il est fait mention, signalons notamment que, lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser est inférieur à 10 millions de francs, la présente demande correspond à des prestations d'étude, soit les phases d'avant-projet et de projet définitif, jusqu'à l'élaboration du devis général.

Lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser est supérieur à 10 millions, la présente demande correspond à des prestations de préétude, soit à la phase d'avant-projet uniquement. Un crédit d'étude spécifique devra, dans ce cas, être déposé par la suite pour la phase de projet définitif, jusqu'à l'élaboration de devis général.

Dans certains cas, une phase préalable peut être prévue si un concours d'architecture a été décidé. Le financement de ces concours éventuels est contenu dans la présente demande soit comme phase de la préétude ou de l'étude (proposition PR-175, 22 novembre 2001, pp. 2-3). Suit un tableau qui illustre ce propos distinguant, selon le coût de l'objet, les phases (avant-projet, projet définitif, appel d'offres, exécution) et les prestations, les mandats d'architecte et d'ingénieur civil.

Thème 6 – Normes fédérales obligatoires

Ce thème n'a pas été abordé en séance. Les questions portant sur le recensement des normes, l'intégration de ces mêmes normes dans la planification, les coûts prévisibles pour y répondre et l'efficacité des revêtements phono-absorbants n'ont pas fait l'objet de réponses écrites.

Thème 7 – Aménagement des espaces publics et culturels

M. Ferrazino déclare qu'il est nécessaire de rattraper les retards en matière d'aménagement des espaces publics. Il évoque les projets réalisés à la rue Leschot et à la place de Cornavin et déclare que, si ceux-ci sont terminés, tel n'est pas le cas du projet de la plaine de Plainpalais qui devient lancinant et dont le coût augmente progressivement. Il mentionne qu'il appartiendra au Conseil municipal de dire si ce projet est une priorité, et ce d'autant plus que certains projets culturels sont plus urgents. Il cite à cet égard la Nouvelle Comédie, en rappelant que plusieurs sites ont été écartés et qu'il ne reste plus que la pointe de la Jonction ainsi que le secteur de la gare des Eaux-Vives. Il précise cependant que le premier de ces sites pose un certain nombre de problèmes et que le second a comme contrainte des délais très serrés. Il remarque à cet égard que les CFF ne sont pas ravis de voir se construire sur le site de la gare des Eaux-Vives la Nouvelle Comédie, bâtiment qui nécessitera 5000 m² de plancher. Il précise encore que deux variantes existent pour ce projet.

Questions complémentaires de la commission

Le président de la commission fait remarquer que le site de la pointe de la Jonction semble donc abandonné.

Pour M. Ferrazino, la Ville n'y maîtrise pas les conditions nécessaires pour un tel projet.

Une commissaire socialiste demande ensuite ce qu'il en est du projet de Musée des cultures.

Pour M. Ferrazino, ce projet doit être porté tant par la Ville de Genève que par les communes et le Canton. Il précise que la part de la Ville se monte à 32 millions de francs. Il mentionne que c'est le site actuel du Musée d'ethnologue qui a été retenu, en y construisant une simple annexe. Il signale toutefois que d'autres propositions doivent encore être étudiées.

A la question de savoir ce qu'il en est de l'aménagement des berges de l'Arve, il a été répondu par écrit que les berges de l'Arve ont fait l'objet d'un concours pour étudiants architectes européens, il y a quelques années. Ultérieurement, le

projet d'aménagement du terrain d'aventures et du tronçon entre la passerelle des Vernets et le centre sportif de la Queue-d'Arve a été accepté par le Conseil municipal. Ce tronçon, fermé à la circulation, est actuellement en cours de travaux.

Un autre tronçon, entre le pont des Acacias et la passerelle des Vernets, a fait l'objet d'un aménagement éphémère en 2004.

D'autres projets sont encore à l'étude, notamment en dessous du Val-d'Arve, mais, à leur sujet, se pose la nécessité de négociations foncières.

Concernant l'évolution des zones 30 km/h et des zones de rencontre, il a été répondu par écrit que, en ce qui concerne les zones de rencontre, il fallait se référer au courrier de M. Ruffieux du 13 décembre dernier adressé à M. Reynaud, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement, à propos des rues de la Flèche, de la Chapelle et des Marronniers et des zones de rencontre en général en ville de Genève, avec une liste pour l'ensemble des projets actuellement à l'étude. Ce courrier est annexé à la présente.

En ce qui concerne les zones 30 km/h, les dossiers du Petit-Saconnex, Vieusseux-Franchises et de la Cluse-Roseaie ont déjà pu être mis en œuvre grâce au vote par le Conseil municipal de la proposition PR-172, le 12 février 2003. La récente position prise par l'Office des transports et de la circulation (OTC) sur la suppression des passages piétons a amené les services de la Ville à reprendre l'ensemble des projets des zones 30 km/h en cours de traitement, plus particulièrement Saint-Jean (dont l'arrêté de circulation est désormais en force), Mervelet, Cité-Jardin d'Aire, Délices et Liotard. Ces projets font l'objet d'études complémentaires en concertation avec les associations des quartiers. Les travaux se succéderont, zone après zone, au fur et à mesure de la délivrance des autorisations de construire et des arrêtés de circulation.

La zone 30 km/h du quartier de la Forêt a été refusée par l'OTC, qui a motivé sa décision par le caractère essentiellement privé des voiries.

Les périmètres pour de futures zones 30 km/h de Vermont, de la Jonction et des Eaux-Vives sont en discussion avec l'OTC. Lorsque les périmètres seront fixés, il conviendra alors de reprendre les concertations avec les associations locales et les riverains pour déterminer les aménagements à prévoir dans chaque secteur.

Compte tenu des exigences supplémentaires posées en matière d'aménagement des zones 30 km/h ainsi que de la demande du Conseil municipal de verdissement des accès, le crédit de réalisation ne permettra pas de finaliser le programme de modération initialement prévu. Une demande de crédit supplémentaire devra être déposée en 2006 ou 2007.

Il est vraisemblable, enfin, que d'autres propositions seront faites ultérieurement, en fonction des demandes des associations locales et des besoins concernant l'amélioration de la sécurité des usagers.

Le courrier du 13 décembre 2004 auquel il est fait mention plus haut renvoie à une note adressée au président de la commission par M. Ruffieux, en réponse à des interrogations suscitées par l'étude de la motion M-442 de M^{mes} Klopmann, Keller Lopez et Perler-Isaaz: «Des espaces de rencontre, oui; mais sans voitures!» A la demande de connaître un bilan exhaustif des zones de rencontre en ville de Genève, deux listes, portant sur des zones de rencontre existantes ou à l'étude, et totalisant 23 objets, ont été transmises. Cette motion est encore en cours d'étude.

Thème 8 – Circulation et transport

M. Ferrazzino rappelle que le projet de la ligne de tram Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC) va arriver devant le Conseil municipal ce même mois de janvier. Il évoque encore le projet de tram en direction d'Onex qui est toujours à l'étude et qui est prévu pour 2008, ainsi que la prolongation du tram sur le Grand-Saconnex, envisagée pour 2010.

Questions complémentaires de la commission

Le président de la commission demande ce qu'il en est de l'élargissement de la rue de la Terrassière, prévu pour 2014 seulement.

M. Gfeller mentionne que l'infrastructure de la rue de la Terrassière est inappropriée au trafic et qu'il est nécessaire de reprendre les gabarits, ce qui signifie revoir le régime de cette rue. Il déclare cependant que l'ennui relève de l'axe de cette rue qui part de Rive pour rejoindre la gare des Eaux-Vives, puisque sa configuration nécessitera plusieurs travaux d'importance. Il ajoute que les rabattements des lignes TPG sur Rive ne seront connus qu'entre 2007 et 2011. Il rappelle qu'il existe, par ailleurs, des priorités et qu'au vu de toutes ces raisons il est difficilement envisageable d'élargir la rue de la Terrassière avant 2014-2015.

A la question portant sur la problématique du TCMC, projet en retard et pourtant considéré comme prioritaire, il a également été répondu par écrit que ce projet n'est pas en retard. Il a été présenté par l'Etat de Genève à l'Office fédéral des transports et la procédure de consultation, suite à la mise à l'enquête publique, est actuellement en cours. Une proposition d'ouverture de crédit sera soumise au Conseil municipal en janvier 2005 concernant la part municipale des travaux. Le calendrier est donc tenu.

Conclusion

S'il est vrai que la Ville de Genève ne peut se soustraire à ses obligations en matière d'assainissement des nuisances sonores pour répondre aux normes OPBruit (cf. notamment la proposition PR-331) ou à l'établissement d'un plan général d'évacuation des eaux, de même qu'elle doit adopter un plan directeur communal d'ici à janvier 2006, les problématiques explorées lors de l'étude thématique du PFI 2004-2015, au vu des compétences de la commission de l'aménagement et de l'environnement, relèvent, quant à elles, de priorités et de choix clairement politiques. Il ne m'est pas paru possible, pour répondre à la demande de la commission, d'établir une hiérarchie. Après ce travail de défrichage, il appartiendra donc à chaque groupe politique, puis au Conseil municipal, de les définir et de les mettre en œuvre.

Rapport de la commission des arts et de la culture.**Rapporteur: M. David Metzger.**

La commission des arts et de la culture s'est réunie le 25 novembre 2004, les 9 et 16 décembre 2004, sous la présidence de M^{me} Marguerite Contat Hickel, afin d'étudier cet objet. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Laurence Schmidlin, que le rapporteur tient à remercier pour son aide précieuse.

Séance du 25 novembre 2004

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, et de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département

M^{me} Koelliker distribue un document qui s'intitule «Premier plan financier d'investissement 2004-2015 – Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif, par la commission des arts et de la culture – jeudi 25 novembre 2004» et qui présente en détail les différents objets ayant trait au département des affaires culturelles inscrits sous la rubrique «Culture et Loisirs» (cf. annexe 1).

M. Mugny donne quelques explications sur la manière dont le travail a été effectué. Lorsque le Conseil administratif a commencé à faire l'exercice sur quatre ans, il a consulté les anciens documents et constaté que tout le monde amenait ses propres projets de façon désordonnée, aussi longtemps que cela ne dépassait pas le budget. Les conseillers administratifs ont trouvé cela incohérent et ont commencé à répertorier tout ce qui devait être fait au niveau de l'entretien. Ils se sont alors rendu compte que ces divers travaux nécessitaient tout l'investissement sur douze ans. Soit il ne fallait plus rien faire d'autre qu'entretenir, soit ils regardaient comment régler le problème des nouvelles constructions. Ils ont choisi cette seconde option en présentant au Conseil municipal les différents projets de construction. M. Mugny insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de se décharger sur cet organe mais de pouvoir en discuter, car le choix de soutenir tel ou tel projet est politique. Il n'y aura pas de vote formel, mais les intentions qui reviendront au Conseil administratif seront autant d'indications importantes. M. Mugny cite l'exemple de la Nouvelle Comédie en expliquant que le département des affaires culturelles travaillera en fonction du préavis que le Conseil municipal donnera. Il attire enfin l'attention des commissaires sur le fait que le nombre d'années projeté pour la réalisation des projets est à relativiser, car certaines constructions prennent plus de temps que prévu, d'autres moins.

Questions des commissaires

Page 40

041.005.02 Prétudes diverses de bibliothèques/discothèques

M^{me} Koelliker rappelle que le département des affaires culturelles avait proposé au Conseil municipal de voter une enveloppe de préétude par domaine. Cela permet, au gré des opportunités, d'en saisir une et de la soumettre rapidement à une préétude. Cette flexibilité est importante. Elle cite l'exemple des Bibliothèques et Discothèque des Minoteries qui sont saturées. Si quelque chose se libère dans le quartier, ils peuvent très vite avoir la capacité financière d'étudier la faisabilité d'un éventuel transfert.

041.018.04 à 041.022.04 BPU

Concernant les vitrines de la salle Lullin qu'il faut remplacer pour des raisons de sécurité, M. Mugny constate, d'une manière générale, qu'un grand nombre de dépenses est lié aux demandes de sécurisation des assurances. Il remarque que la Ville est tributaire de la vision sécuritaire de la société.

Un commissaire demande jusqu'où les pouvoirs publics en Suisse peuvent montrer qu'ils décident. Est-ce que les assureurs sont au-dessus des lois? M. Mugny répond qu'ils peuvent, selon les cas, faire appel contre les exigences des assureurs, comme cela est arrivé pour le Grand Théâtre. La plupart du temps, ils doivent toutefois s'y plier.

041.015.05 BMU – Remplacement d'un véhicule bibliobus

M. Mugny précise que les camions classiques coûtent moins cher. Toutefois, ils fonctionnent mal dans certains villages où les rues sont plus ou moins étroites. Ils doivent ainsi faire construire des véhicules sur mesure, d'où les coûts plus élevés.

Un commissaire s'étonne qu'une mise au concours public soit faite. Il demande s'ils ne travaillent pas avec le constructeur qui leur fournit habituellement les autres bibliobus. M^{me} Koelliker répond que, vu le montant, ils sont formellement obligés de faire une offre publique. Cela est géré par le Service des achats.

042.019.03 à 042.032.02 – Conservatoire et Jardin botaniques

Une commissaire demande si l'herbier est conservé à la Console. M^{me} Koelliker répond qu'il est effectivement conservé en partie à la Console mais aussi à

BOT2 et BOT3. Ce projet d'agrandissement remonte aux années 1980 et il n'est plus possible, à ce jour, de le différer. Le Jardin botanique souhaiterait avoir une zone d'accueil, un espace pour une boutique, un lieu où organiser des expositions temporaires et idéalement une cafétéria. M. Mugny ajoute que c'est là un choix politique que de savoir si le Jardin botanique a besoin ou non de ce genre d'aménagements. Personnellement, il souligne l'importance de l'herbier et pense qu'il faut se donner les moyens de le conserver dans les meilleures conditions; en ce qui concerne la cafétéria et les autres installations, cela peut se discuter.

042.032.02 à 03 – MAH – Musée de l'horlogerie

M^{me} Koelliker explique qu'une première salle temporaire devait être créée dans les combles, mais que ce projet, depuis le vol du musée, a été refusé par les assurances. Le crédit supplémentaire qui a été demandé servira à sécuriser de manière maximale le musée ainsi qu'à construire une salle consacrée aux expositions temporaires en sous-sol, dans un espace complètement distinct du corps du bâtiment. M. Mugny ajoute que l'on peut ne pas trouver bien l'idée d'avoir une salle temporaire en sous-sol, mais qu'il serait préférable de l'envisager au Musée d'art et d'histoire (MAH) ou à la Maison Tavel; le débat politique peut avoir lieu.

Une commissaire demande s'il est prévu, alors que le musée est fermé depuis environ deux ans, d'exposer les pièces qui restent de ce musée. M. Mugny répond qu'une exposition temporaire sera bientôt organisée au MAH. Il ajoute que, depuis la fermeture du musée, un travail de restauration des pièces a été mené, qu'une nouvelle conservatrice, M^{me} Fallet, a été engagée au mois de juin suite au départ à la retraite de la précédente, M^{me} Sturm, et que la solution du dépôt au Crédit Suisse a été trouvée. De plus, il a fallu discuter des conditions de sécurité avec les assurances avant de déposer un nouveau projet pour le musée. M^{me} Koelliker précise que l'exposition au MAH aura lieu en juin prochain.

Cette commissaire demande quand est-ce que le musée ouvrira à nouveau. M. Mugny répond que cela dépend beaucoup des travaux de la commission concernée et des votes qu'elle fera selon les crédits d'étude qui seront déposés.

Elle demande combien coûte la sécurisation actuelle du musée par mois. M^{me} Koelliker répond que cela coûtait 55 000 francs par mois et que ce montant comprenait l'engagement de deux agents Securitas armés. Cette mesure a duré deux ans; aujourd'hui, elle n'est plus en vigueur étant donné que les pièces sont déposées dans un coffre-fort du Crédit Suisse.

Un commissaire, concernant le crédit d'étude abandonné, demande si ce dernier est remis à la disposition du département des affaires culturelles ou s'il va lui être retiré. Comment doit-on procéder le cas échéant? M^{me} Koelliker répond que c'est le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie qui est

compétent pour lui répondre. Ce commissaire demande s'ils ont besoin de cette somme. M^{me} Koelliker pense qu'elle a déjà été en partie dépensée, puisque le mandat avait été confirmé à l'architecte et que celui-ci avait commencé à travailler sur le projet. M. Mugny suggère à la commission d'auditionner M^{me} Payerras à ce sujet.

Ce commissaire demande si, pour chaque crédit d'étude, il faut s'attendre à retrouver un montant dix fois plus important dans les pages chamois pour les crédits de construction. M^{me} Koelliker répond affirmativement.

043.005.05 – Victoria Hall

M^{me} Koelliker ajoute que, outre la mise à niveau des conditions climatiques, il faut remettre en fonction la zone de la scène et, entre autres, redresser le plancher (pente de 7%) qui occasionne des problèmes de dos aux musiciens. Par ailleurs, ils vont profiter de ce réaménagement afin d'agrandir la scène pour que des compositions symphoniques puissent davantage y être présentées.

043.007.01 – La Comédie

M^{me} Koelliker annonce que l'étude de faisabilité sur les quatre sites a été faite.

Une commissaire demande quelles en sont les conclusions. M. Mugny, ayant déjà précédemment évoqué les sites de la Jonction, de Carouge et de l'Alhambra, évoque l'emplacement qui a été retenu par le Conseil administratif, soit celui des Eaux-Vives. Il explique qu'un lieu de 5000 m² est réservé pour la création d'un établissement culturel et que des logements y sont également prévus, ainsi qu'une école. Le Groupe des 17, cependant, aimerait à ce jour également avoir des ateliers et des dépôts dans le théâtre pour un total de 6500 m². Le Conseil administratif a dit non; le mètre carré étant cher en ville, on peut envisager de placer les dépôts hors de Genève. Les coûts de construction sont arrêtés à 60 millions de francs, tout compris. Le Conseil administratif est actuellement en discussion autour de ce projet de la Nouvelle Comédie. Un groupe de travail, qui comprend également la présence du département de M. Ferrazino et de l'Association pour la Nouvelle Comédie, va se rencontrer. C'est à ce moment-là qu'ils sauront si cette dernière accepte la proposition des 5000 m² sur le site. M. Mugny tient à remarquer qu'il a fait attention à pouvoir y maintenir un maximum de logements.

Un commissaire, concernant l'étude de rénovation de la Comédie, demande si ce n'est pas une farce de mettre aux normes de sécurité le bâtiment alors qu'une Nouvelle Comédie est prévue. M^{me} Koelliker répond que ce sont les services de M. Ferrazino qui ont travaillé à cet objectif-là et que le crédit va bientôt arriver. Elle explique que quel que soit l'avenir de la Comédie, il faut mettre le lieu aux

normes de sécurité si on veut pouvoir l'exploiter. Les services cantonaux risquent de demander, sous peu, de fermer ce lieu si on ne s'y plie pas. On ne pourra y échapper.

Page 71

020.003 – Ateliers rue François-Grast

Un commissaire demande si ces garages sont la propriété de la Ville. M^{me} Koelliker répond affirmativement; ils sont gérés par la Gérance immobilière municipale (GIM). Les contrats sont faits de mois en mois, ce qui ne pose pas de problème de résiliation de baux.

020.007.02 – Halles de l'Ile

Un commissaire demande ce que signifient «animations socioculturelles». M^{me} Koelliker répond qu'il s'agit d'organiser des jeux de cartes, par exemple, ou encore de mettre en place des activités en collaboration avec les ateliers situés aux halles. L'idée est de pouvoir boire un verre tout en s'appropriant le lieu.

Un commissaire demande si des discussions avec le gérant actuel ont eu lieu. M^{me} Koelliker répond qu'il va partir à la retraite et qu'un arrangement a été trouvé par la GIM, puisqu'il est d'accord de s'en aller le 25 décembre 2005. Il estime qu'il a fait son temps et a dit que le nouveau concept ne l'intéressait pas.

Page 73

041.006.03 – Promenade du Pin 5

Un commissaire s'étonne de voir que le projet est divisé en une première étape de 400 000 francs et une seconde de 1,6 million de francs. Il demande comment c'est possible. M^{me} Koelliker répond que, d'après elle également, il serait concevable de tout faire en même temps. Elle explique que c'est le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie qui a fait la planification financière du projet.

041.015.06 – BMU – Bibliobus

Un commissaire demande quelle a été la durée des précédents bibliobus et ce qu'ils sont devenus. M^{me} Koelliker répond qu'un des anciens bibliobus est parti dans un pays en voie de développement (cf. annexe 2).

Un autre commissaire se demande si ces bibliobus ne sont pas un luxe dans un petit canton comme Genève. M. Mugny répond que c'est un service que fournit la Ville au même titre qu'un autre. Les bibliobus sont très fréquentés, surtout par les

personnes âgées et les enfants. L'investissement est en grande partie à la charge de la Ville, mais le fonctionnement est très faible pour elle, puisqu'il est pris en charge par les communes.

041.028.01 – BMU – Migration informatique

Une commissaire demande combien a coûté ce système et quand il a été mis en place. M^{me} Koelliker répondra par écrit (cf. annexe 2).

042.009.08 – MAH – Musée à Charles-Galland

Une commissaire rappelle qu'elle avait, lors d'une autre séance, évoqué le souhait que les musées mettent plus en avant les points forts de leur collection, comme Ferdinand Hodler. M. Mugny explique qu'il ne peut intervenir sur les choix artistiques des conservateurs. Néanmoins, ils sont actuellement en train de revoir l'organisation des musées; en conséquence, il est certain que les conclusions de cette réflexion influenceront sur leur contenu. M. Mugny aimerait, par exemple, que l'on montre mieux les collections. Ils profitent de différents départs à la retraite afin de redéfinir certaines missions et de mieux distribuer les lieux. M. Mugny propose d'ailleurs de venir présenter à la commission le nouveau projet des MAH lorsque le travail sera terminé en février prochain.

042.032.03 – MAH – Musée de l'horlogerie

Un commissaire demande s'ils ont déjà imaginé que le bâtiment du Musée de l'horlogerie puisse servir à autre chose et que le musée soit déplacé, par exemple, dans une fabrique horlogère aujourd'hui fermée. M. Mugny répond que s'ils commencent à chercher un autre lieu, le musée peut rester fermé pendant encore cinq ans. Toutefois, cette proposition peut être réalisée ultérieurement. Lorsque le crédit sera présenté, il s'agira de savoir si les conseillers souhaitent laisser le musée là où il est ou le déplacer au MAH, par exemple. Il explique que, lorsqu'il est arrivé au département des affaires culturelles, la démarche générale allait vers le maintien de l'horlogerie dans le musée actuel; il a donc validé cette impulsion, car elle semblait déjà engagée. Mais ils peuvent en discuter.

042.009.08 – Dépôt patrimonial

Un commissaire demande quel est le volume du bâtiment des Acacias. Il estime, en effet, que 18 millions de francs représentent une grosse somme pour un dépôt. M^{me} Koelliker répondra par écrit (cf. annexe 2). M. Mugny ajoute que l'intérêt de cette proposition est qu'elle demande si cela vaut la peine ou non d'avoir un tel dépôt.

042.034.02 – Musée des cultures

Une commissaire s'étonne du coût qu'elle avait cru plus élevé. M^{me} Koelliker répond qu'effectivement le coût total est de 60 millions de francs, mais la participation de l'Etat et de l'Association des communes genevoises (ACG) de chacune 10 millions ainsi que la mise de 8 millions provenant du legs Lancoux ont fait baisser celle de la Ville à 32 millions.

Pages 101 et 102

Une commissaire s'étonne de ne pas voir y figurer le projet de la Maison de la danse. M. Mugny répond qu'un accord a été signé avec Lancy. La Ville est prête à participer à 50% (ce qui représente une somme de 750 000 francs) au fonctionnement en ce qui concerne la danse uniquement. Elle ne collaborera pas à la construction du lieu, laissée à la charge de l'ACG, ni aux autres infrastructures culturelles qui y sont prévues.

Une commissaire demande qui décide des normes de mise en conformité au niveau de la sécurité. M. Mugny prend l'exemple du Victoria Hall qui connaît des problèmes de ventilation. Dès que l'on fait des travaux, on exige automatiquement la mise en conformité des lieux. C'est le Canton qui décide des normes.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la Conférence culturelle et ce qu'il pense de la proposition actuelle du Grand Conseil qui lègue aux organes exécutifs de la Conférence toutes les décisions finales. M. Mugny répond que ce n'est que de la cosmétique, car ce n'est pas au Conseil municipal de discuter avec le Conseil municipal des autres communes genevoises et avec le Grand Conseil. Il est logique que cela concerne les exécutifs.

Un commissaire rappelle que le Conseil municipal avait dit la sottise de cette proposition par une totale abstention lors du vote. M. Mugny ajoute qu'ils sont actuellement en discussion avec les communes intéressées par la Conférence culturelle. Il se déclare toutefois déçu par le manque de participation des communes individuellement. L'ACG, au contraire, se montre très ouverte et tout se passe très bien avec sa direction. En janvier, une réunion officielle aura lieu avec M. Beer.

Discussion

Des commissaires proposent plusieurs auditions pour la suite du travail de la commission.

Un commissaire a constaté qu'un certain nombre de projets touchaient au MAH; il propose donc d'auditionner son directeur, M. Menz. Pour la même rai-

son, il propose également d'entendre M. Spichiger au sujet des Conservatoire et Jardin botaniques. Un autre commissaire demande, comme cela a été suggéré, l'audition de M^{me} Payeras. Un commissaire remarque que l'on peut auditionner l'Office cantonal de l'inspection des relations du travail (OCIRT) sur ce sujet. Une commissaire souhaiterait entendre la nouvelle conservatrice du Musée de l'horlogerie, M^{me} Fallet. Elle aimerait savoir ce qu'elle pense du projet de la salle au sous-sol, d'autant qu'il s'agit de celui de sa prédécesseure. Un commissaire remarque que beaucoup d'objets concernent la BPU. Il aimerait auditionner M. Jacquesson, directeur.

Vote

La commission accepte à l'unanimité les auditions de M. Menz, de M. Spichiger et de M^{me} Payeras.

Les commissaires estiment qu'il est top tôt pour auditionner l'OCIRT.

La commission accepte l'audition de M. Jacquesson par 12 oui (2 UDC, 3 L, 2 S, 1 T, 2 AdG/SI, 1 R, 1 DC) contre 2 non (1 S, 1 Ve) et 1 abstention (Ve).

Enfin, l'audition de M^{me} Fallet est refusée par 9 non (2 S, 2 Ve, 1 UDC, 3 L, 1 T) contre 4 oui (1 S, 1 R, 1 DC, 1 UDC) et 2 abstentions (AdG/SI).

Séance du 9 décembre 2004

Audition de M. Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, de M^{me} Payeras, cheffe du Service d'architecture, et de M. Chevalley, ingénieur

M. Ruffieux explique que ce premier PFI est issu d'une réflexion et de la volonté du Conseil administratif de globaliser un coût de départ qui aurait été celui de 2,1 milliards de francs. Leur travail a permis de réduire cette somme à un objectif de dépense de 110 millions de francs par an. Dans le plan actuel, il y a 500 millions de francs de trop; mais le Conseil administratif a préféré s'arrêter dans sa tâche et présenter ce qu'il en est ressorti. Il s'agit d'un plan d'intention qu'ils vont revoir régulièrement et modifier. Il sera déjà mis à jour en avril ou mai 2005 selon les objets qui ont été recadrés et ceux qui n'auront pas été votés.

Concernant la sécurité, M. Ruffieux explique que c'est une préoccupation qui s'est accentuée en Ville de Genève, notamment suite aux effractions successives au Musée de l'horlogerie. Suite à ces événements, ils ont mené une réflexion avec les assurances qui les ont informés de leurs exigences. Le second aspect concerne la sécurité par rapport à l'intrusion, au vol et à l'incendie. Pour y répondre,

M. Ruffieux explique qu'ils mettent en place des appareils. Dès que tel ou tel bâtiment fait l'objet d'un projet de rénovation, ils doivent le mettre aux normes de sécurité. En faisant appel à des entreprises privées, le coût de la sécurité pour les musées s'élève à 450 000 francs par an. Ce montant est compris dans le budget.

Au sujet des différentes étapes de rénovation du MAH, ils ont aujourd'hui demandé aux architectes de faire une approche de faisabilité. Cette étude est en cours actuellement. Il s'agit notamment de voir si l'on rénove le musée dans sa totalité ou par étape. M. Ruffieux note que le MAH n'a pas subi de grands travaux de restauration depuis sa construction. Il faudrait régler les problèmes de climatisation, de l'étanchéité des fenêtres, mais aussi nettoyer les façades. Seule la toiture a été refaite. M^{me} Payeras ajoute que les travaux représenteront un montant de l'ordre des 20 millions de francs indiqués dans le PFI. Elle insiste sur le fait que la problématique de la planification des travaux est importante, puisque des salles devront être fermées tour à tour.

Questions générales des commissaires

Un commissaire s'étonne de voir apparaître différentes dépenses (800 000 francs, 5 500 000 francs, 1 500 000 francs) sur plusieurs années, alors que le coût prévisible de l'opération serait de 1 800 000 francs. M. Ruffieux répond qu'il s'agit effectivement d'une erreur.

Un commissaire demande si la dépense de 450 000 francs par an pour la sécurité couvre tous les bâtiments des musées de la Ville. M. Chevalley répond affirmativement. Il remarque que deux bâtiments (Musée d'ethnographie au boulevard Carl-Vogt et Musée d'ethnographie à Conches) seront en régression prochainement pour cause de réfection.

Un commissaire a entendu dire que le MAH avait des besoins urgents de réfections; quand celles-ci seront-elles menées? M. Ruffieux répond que tout est inclus dans ce projet de rénovation et que certains travaux de réfection ont déjà été faits. M^{me} Payeras ajoute que, malgré l'urgence, il est indispensable d'avoir une vision d'ensemble des travaux à faire, de façon que l'on ne refasse pas le travail deux ans après.

Un commissaire demande comment la répartition des lignes a été faite entre 2008 et 2011. M^{me} Payeras répond que chaque ligne correspond à une fiche interne que chaque service a remplie. Ils ont, par la suite, planifié les interventions et envisagé les coûts pour chacune. Puis, ils ont tenu compte du vote des crédits d'étude ainsi que de la faisabilité des projets dans le temps. Même s'il est basé sur une réflexion détaillée, ce plan est assez souple et tente une première

programmation des étapes. M. Ruffieux ajoute qu'ils ont également essayé d'équilibrer les travaux sur les années. Le plan présente une grande marge de manœuvre.

Un commissaire demande combien d'institutions couvrent les 450 000 francs. M. Chevalley répond qu'ils en couvrent 20. Cela correspond à un agent Securitas qui va sur place et qui est habilité à ouvrir le bâtiment, et à un second qui le couvre.

Par rapport aux coûts basés sur des francs d'aujourd'hui, un commissaire demande s'ils ont tenu compte dans le PFI, par exemple, de l'inflation et s'ils prévoient de faire des ajustements réguliers. M. Ruffieux répond affirmativement. Ils en tiennent compte chaque année.

Un commissaire demande s'ils ont la même marge de manœuvre par rapport aux crédits votés (feuilles bleues). Il constate, en regardant le tableau récapitulatif en page 27, qu'ils sont déjà dans le rouge pour les années 2004 et 2005. Il demande si certains projets peuvent être reportés afin de rétablir l'équilibre. M. Ruffieux répond que, pour la plupart de ces crédits, il s'agit de chantiers engagés. Il prend le contre-exemple de la promenade du Pin 5 (aménagement des locaux et de l'ascenseur) dont un crédit d'étude a été voté en 2002 mais dont les travaux n'ont pas commencé pour des raisons de planification. Ce commissaire pense que cela pourrait être intéressant de reporter les projets qui n'ont pas encore débuté. Il cite l'exemple des Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) et d'un crédit (voté en 1998) allant à la création d'un arrêt pour les Mouettes genevoises (p. 12). Comme aucune dépense n'a été engagée, le crédit d'étude a été reporté en 2004. M. Ruffieux répond qu'il y a certainement d'autres projets dans ce cas, mais ils ne pourraient gagner que 1 million de francs en tout. Cela ne règlera pas beaucoup de problèmes et risque de retarder les études prévues. Le même commissaire demande toutefois si le projet concernant les CJB est prioritaire. M^{me} Payeras répond qu'il s'agit d'un cas exceptionnel. M. Ruffieux ajoute qu'il existe effectivement une marge de manœuvre sur quelques études qui n'ont pas été lancées mais que, d'habitude, dès qu'un crédit est voté, celui-ci est rapidement engagé. M^{me} Payeras ajoute que l'étude sert à prendre des décisions. Elle permet de savoir si tel ou tel projet est viable et d'affiner les chiffrages. Un autre commissaire souligne que les crédits d'étude font également tourner les bureaux d'architectes de la place. Cela fait partie d'un investissement à long terme. M. Ruffieux poursuit en disant qu'une étude n'est jamais perdue. Si le projet n'aboutit pas tout de suite, il peut voir le jour sur le long terme, par exemple.

Concernant les impératifs de sécurité, un commissaire se demande qui les impose, quel organe décide au-dessus de la Ville des normes à appliquer. M. Ruffieux répond que le problème de la sécurité dans les musées correspond à la protection des biens et des valeurs patrimoniaux. Les directives viennent des assu-

rances et la Ville n'a pas le choix si elle souhaite protéger ses bâtiments. La question de savoir si la Ville devait protéger elle-même ses biens a été autrefois posée. Mais il a été démontré qu'il était plus intéressant de conclure des assurances plutôt que de s'autoassurer et de prendre un risque majeur en cas de cambriolage. C'est un choix qui a été fait. Par rapport à la protection des personnes (sécurité plus spécifique aux salles de spectacles), les exigences augmentent et se réfèrent à l'application d'un nouveau règlement mis en place. M. Chevalley ajoute qu'il faut se protéger, d'une part, des effractions et, d'autre part, des incendies. Pour ce second aspect, c'est l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) qui établit les normes. Par ailleurs, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement exige l'application des normes établies par la Sécurité civile lorsque des autorisations de construire sont demandées. Par la suite, l'Association des incendies de la Ville de Genève vient inspecter les bâtiments. Quant aux effractions, ce sont l'Association suisse pour l'effraction et l'Institut suisse de promotion pour la sécurité, sise à Neuchâtel, qui se chargent des vérifications. M^{me} Payeras ajoute que, dès qu'une autorisation de construire est délivrée, toutes ces normes sont immédiatement applicables. Dès qu'ils les reçoivent, ils doivent modifier les plans en conséquence. M. Ruffieux souligne que la sécurité est un problème émotionnel. Personne ne refuse de s'y soumettre et d'en prendre les responsabilités. Tant qu'il n'y a pas de problème, il y a une certaine tolérance passive, mais, le jour où un inspecteur trouve qu'une installation ou un lieu n'est pas en ordre, une information officielle est envoyée et on ne peut y échapper.

Questions des commissaires ligne par ligne

041.006.03 – Pin 5, Bibliothèque d'art et d'archéologie

M. Ruffieux explique qu'aujourd'hui ils devraient augmenter la sécurité au niveau des incendies et de l'ascenseur qui est trop petit et qui n'est pas aux normes pour les personnes handicapées. Un crédit d'étude a été demandé en 2002. Si l'on renonce à l'ensemble des travaux, un minimum devra malgré tout être fait, notamment en ce qui concerne l'ascenseur. Cela engendrera des travaux d'aménagement.

041.017.01 à 02 – Minoteries 5-7

M. Ruffieux explique qu'il avait été mentionné dans un des anciens plans financiers quadriennaux que le déplacement de la discothèque était souhaité afin d'agrandir la Bibliothèque des Minoteries. Le lieu adéquat n'ayant jamais été trouvé, ils ont prévu le projet (1,5 million de francs) pour 2008. De fait, si la discothèque part, l'agrandissement de la bibliothèque nécessitera de faire des travaux (1 million de francs).

041.018.07 – BPU, réfection Espace Lullin

M. Ruffieux explique qu'il s'agit d'une priorité au niveau sécuritaire, car rien n'est conforme (par exemple, l'électricité doit être refaite, les vitrines protégées, un système contre les intrusions installé). Un coût de 500 000 francs est prévu à cet effet. M^{me} Koelliker leur a dit ce matin qu'un crédit de construction allait être déposé l'année prochaine.

042.009.07 – Charles-Galland 2, MAH

M. Ruffieux précise qu'ils vont venir avec un crédit d'étude pour avoir une vision complète du musée et définir les phases de restauration prioritaires.

042.010.02 – Acacias 43, acquisition d'un dépôt pour les collections

M. Ruffieux remarque que cette acquisition ne se fera pas. Un commissaire demande pourquoi. M. Ruffieux répond que le Conseil administratif a décidé d'y renoncer, car son coût ainsi que les investissements nécessaires qu'il aurait fallu faire pour que le dépôt soit équipé au niveau de la sécurité, de la climatisation et de l'isolation, étaient trop chers. Ils se sont demandés alors s'il ne valait pas mieux construire quelque chose de neuf pour ce prix-là. Un commissaire demande pourquoi ces investissements n'avaient pas été prévus dans le montant indiqué dans le PFI. M. Ruffieux répond que, lorsque ce plan a été fait, ils avaient uniquement l'idée d'acheter le bâtiment. Aucune expertise n'avait été faite. Un commissaire demande d'où vient l'argent qui a permis l'étude de l'achat de cet entrepôt et de déterminer les investissements à faire. M^{me} Payeras répond qu'il s'agit d'une étude interne. Les différents services ont fait une analyse qui a indiqué que l'investissement serait presque de 10 millions de francs. Concernant les coûts de construction, un autre commissaire demande à quel montant ceux-ci s'élèveraient par rapport aux besoins des différents bâtiments de la Ville. M. Ruffieux répond qu'ils ont fait une étude comparative qui montre que, pour ce prix, ils peuvent faire quelque chose de neuf, peut-être même pour moins cher. L'idéal serait de construire un bâtiment enterré avec une seule entrée, ce qui limiterait les risques d'effraction.

Un commissaire demande dans quel cas ils procèdent à une étude en interne. M. Ruffieux répond qu'ils ne font, en interne, que des études rapides de faisabilité. De plus, ils ne lancent pas d'étude sur un bâtiment dont la Ville n'est pas propriétaire. Cela permet de voir si un programme entrant est viable.

Un commissaire se demande sur quelle durée cette économie de 28 millions pourrait être faite, en notant que le coût de location actuel des dépôts de la Ville est de 900 000 francs par an. M. Ruffieux répond que l'amortissement de la Ville s'effectue sur trente ans.

Une commissaire demande si des projets ont été faits pour réaménager les dépôts vides, en imaginant que le contenu de ceux-ci soit déplacé dans ce nouveau lieu. M. Ruffieux répond que la conséquence serait des locations en moins pour la Ville, puisque tous les dépôts sont loués. Cette commissaire demande si toutes les dépenses actuelles ont été rétablies, puisque le Conseil administratif a abandonné l'achat de ce dépôt. M. Ruffieux répond que rien n'avait été enlevé. Tout apparaît dans le budget.

Cette commissaire demande si le document concernant le premier PFI sera régulièrement mis à jour, notamment sur l'intraCM, où on peut le trouver. M. Ruffieux répond que l'un des gros problèmes est de faire que ce plan soit un instrument de gestion. Ils vont travailler avec l'informatique et voir comment mettre cela en place.

Une commissaire demande quelles sont les priorités au niveau de la sécurité et de l'aménagement. M. Ruffieux répond que les priorités concernent l'Espace Lullin, le Musée de l'horlogerie, le Musée Rath où il faut améliorer les conditions de sécurité et climatiques pour permettre d'autres grandes expositions, la Console des CJB où il faut créer un espace pour accueillir la collection en toute sécurité, le Victoria Hall pour lequel un planning serré de fermeture a été mis au point afin de pouvoir procéder aux travaux de ventilation et à l'agrandissement de la scène; ils espèrent que tout sera vite voté, car le planning tient également compte de la fermeture du Grand Théâtre afin de pouvoir utiliser les salles en rocade, la Comédie pour la mise en sécurité et l'Alhambra.

Un commissaire demande durant combien de temps sera fermée la Comédie. M. Ruffieux répond que la fermeture de la Comédie est prévue pour 2007. Les travaux dureront en tout cas six mois pour un montant de 3 millions de francs. L'idée serait de les commencer en juin et de repousser le début de la saison au mois de janvier.

Audition de M^{me} Koelliker, codirectrice du département des affaires culturelles, de M. Spichiger, directeur des Conservatoire et Jardin botaniques, et de M. Loizeau, sous-directeur

M. Spichiger explique que les Conservatoire et Jardin botaniques travaillent étroitement avec M^{me} Koelliker pour tout ce qui concerne les bâtiments et la construction. Celle-ci et M. Loizeau ont établi une proposition détaillée pour régler le problème des bâtiments ainsi que des collections. En tant que chef de service, M. Spichiger a pour mission de transmettre à ses successeurs les richesses patrimoniales que sont l'herbier qu'ils conservent et la bibliothèque qui a été constituée. Il ne remplira pas cette mission si ces collections ne sont pas utilisables. On ne peut pas mettre un herbier dans une quelconque salle et attendre

de pouvoir travailler avec. C'est un outil de tous les jours qui, à la disposition des conservateurs et chercheurs, permet d'établir la diversité biologique. Deux projets sont prévus: le premier concerne la Console, située au bord du lac, et le second, BOT5. Déposée depuis longtemps, leur réalisation devient impérative. La Console a besoin d'être refaite pour des raisons de sécurité et de fonctionnement électrique; quant à BOT5, il s'agit d'agrandir le bâtiment près du chemin de fer. Inauguré en 1975, il ne devait durer qu'une dizaine d'années; de fait, le lieu se trouve actuellement dans un état de saturation. La meilleure solution serait de considérer le projet dans son ensemble et de commencer par agrandir BOT5, ce qui réglerait le problème du restaurant et de l'accueil du public. Par la suite, une fois ces travaux terminés, on pourrait déplacer la collection qui se trouve à la Console durant la réfection de cette dernière. Cette planification éviterait des frais de location et de déménagement et permettrait d'avoir une opération rationnelle et relativement peu coûteuse.

Un commissaire demande ce qui a été prévu concernant le restaurant et si celui-ci a été intégré au projet BOT5. M^{me} Koelliker répond qu'il s'agit de leur propre sollicitation. Ils ont souhaité qu'une cafétéria soit créée pour le public, qui en a fait la demande, mais aussi pour le personnel. Ce dernier utilise actuellement une buvette qui n'est pas adaptée aux normes. Ce commissaire demande si cette réalisation est comprise dans le montant figurant dans le PFI. M^{me} Koelliker répond que c'est M^{me} Payeras qui gère cela. Toutefois, elle peut dire qu'initialement la cafétéria n'était pas prévue lorsqu'ils ont annoncé le souhait de rénover les CJB. Par contre, lorsque le projet a été remis, il y a deux ans environ, cet espace de restauration l'était. De plus, elle rappelle qu'une motion (M-459) en demandait la création. M. Loizeau explique que des priorités ont été émises. En premier lieu, elles concernent la Console et l'agrandissement de l'espace de conservation pour accueillir la partie de l'herbier comprenant les plantes à fleurs. Ensuite, il s'agira de construire un complexe réservé à l'accueil du public, soit une cafétéria, une surface d'exposition et le botanique shop.

Un commissaire demande si le calendrier proposé dans le PFI concernant la réalisation de ces aménagements correspond à leurs besoins et à l'urgence qu'impose aujourd'hui la conservation de l'herbier. M^{me} Koelliker répond que la construction de la cinquième étape est prévue en 2006, elle trouve cela optimiste. Elle souligne qu'il faut tenir compte du Service d'architecture qui doit organiser le concours et qui travaille également sur d'autres dossiers, du vote des crédits, mais aussi des procédures, par exemple la réception des permis de construire. Quant à la Console, les travaux sont prévus pour 2007. C'est également raisonnable.

Une commissaire explique qu'elle a entendu beaucoup de craintes concernant l'herbier et le risque de le perdre définitivement au nom d'une économie. Elle demande comment ont été pesés les intérêts dans un tel cas. M. Spichiger répond

qu'il ne souhaiterait pas que le problème du restaurant voile la réalité qui est celle de la problématique d'une collection patrimoniale qui doit être hébergée correctement. Il y a des problèmes de sécurité réels. Les CJB appartiennent à un département; chacun des directeurs a fait part de ses priorités et la planification actuellement proposée leur paraît raisonnable par rapport à la situation. M. Loizeau ajoute qu'il est toutefois urgent de procéder aujourd'hui à ces aménagements. Il rappelle que le crédit d'étude pour BOT5 a été voté en 1998.

Un commissaire demande ce qu'il en est du crédit d'étude voté pour l'aménagement d'un biotope lémanique et l'arrêt des Mouettes genevoises, à la page 42 du PFI. M. Spichiger répond que, pour lui, ces projets ne sont pas prioritaires, compte tenu de l'urgence de protéger le patrimoine.

Une commissaire demande ce qu'il en est des infiltrations d'eau à la Console et des problèmes d'électricité qui ont été évoqués, et s'il n'a jamais été envisagé de déplacer l'herbier en vue de le conserver jusqu'à la fin des travaux. M. Loizeau répond premièrement que les inondations étaient exceptionnelles. Elles ont eu lieu au mois d'août alors que les pluies étaient abondantes; il y en a eu au niveau du toit et des chéneaux à l'intérieur du bâtiment. Concernant les prises électriques, M. Spichiger explique qu'ils font venir les services compétents lorsqu'ils rencontrent des problèmes de cet ordre. Comme le bâtiment date de 1904, il présente des risques. M^{me} Koelliker ajoute que la distribution de l'électricité ne correspond plus à l'utilisation actuelle. Enfin, M. Spichiger précise que l'herbier est un outil de travail quotidien. Ils pourraient envisager de le mettre ailleurs pour une petite période, mais pas définitivement dans un dépôt.

Une commissaire demande si BOT2 et BOT3 doivent également être refaits. M. Spichiger répond que ces bâtiments sont classés. Il y a beaucoup de travaux à faire, ils y rencontrent, entre autres, des problèmes d'infiltration. En attendant qu'ils soient refaits, plusieurs aménagements ont été apportés, notamment parce que les livres ne pouvaient être exposés en plein soleil. Les travaux à BOT5 pourraient être un agrandissement modulaire très pratique qui ne représenterait pas un aménagement lourd. M^{me} Koelliker ajoute que le Service des bâtiments a fait des travaux cette année sur BOT2 et qu'il en fera sur BOT3 l'année prochaine. Ceux-ci n'étaient pas suffisants pour entrer dans le PFI.

Un commissaire demande si la totalité de l'herbier pourra être incluse dans BOT5. M. Spichiger répond que la Console conservera l'herbier cryptogame (champignons, algues, conifères, etc.) et une partie de la bibliothèque. Quant à BOT5, l'herbier à fleurs y sera entreposé et l'espace supplémentaire permettra d'accueillir l'augmentation de la collection sur trente ans.

Un commissaire a pu lire que des travaux en sous-sol étaient prévus. Qu'en est-il? M. Loizeau explique que, au départ, cela était effectivement prévu.

Aujourd'hui, comme les plantes à fleurs conservées à la Console seront déplacées, l'espace libéré pourra accueillir toute la cryptogamie. De fait, il n'y aura plus besoin de construire des lieux en sous-sol. Il ajoute que trois points ont été édictés pour BOT5: premièrement, ramener l'ensemble des collections dans les compactus à 60% d'occupation, deuxièmement, avoir suffisamment de place pour pouvoir libérer la Console et, enfin, pouvoir y accueillir des acquisitions supplémentaires sur trente ans.

Séance du 16 décembre 2004

Audition de M^{me} Koelliker, codirectrice du département des affaires culturelles, et de M. Menz, directeur du Musée d'art et d'histoire.

M. Menz rappelle que, lors de la visite du MAH par la commission des arts et de la culture, il avait déjà pu présenter les points faibles du bâtiment. Il explique qu'ils ont élaboré un projet de réaménagement du musée qui vise deux objectifs: d'une part, restaurer le bâtiment et, d'autre part, assurer une meilleure présentation des collections. Par rapport à la muséographie, ils souhaiteraient revenir à l'harmonie qu'il y avait auparavant entre le contenu et le contenant. M. Camoletti, l'architecte du musée, avait lui-même pensé ce bâtiment de façon très précise. Par exemple, on traitait dans une salle consacrée à l'archéologie, puis dans une seconde présentant l'iconographie des peintures pompéiennes. Ces espaces sont à nouveau dédiés à l'archéologie classique. En ce qui concerne le département des beaux-arts, il n'y a rien à changer. Au niveau de la cour, ils aimeraient créer un département consacré à l'Orient avec, entre autres, l'Égypte et le Kerma dont le musée possède, grâce à Charles Bonnet, la plus grande collection au monde en dehors du Soudan. Au niveau des boulevards, ils aimeraient mettre en valeur l'archéologie locale et régionale. Dans ce sens, ils pensent travailler avec le musée situé sous la cathédrale, avec Saint-Antoine ainsi que la villa romaine trouvée au parc La Grange. Par ailleurs, ils vont conserver des salles pour des expositions temporaires et aménager la salle de conférence en une salle polyvalente. Quant à l'état du bâtiment, M. Menz pense qu'il faut absolument garantir la bonne conservation des collections. Les conditions climatiques sont catastrophiques et ils n'arrivent plus à respecter les normes nécessaires pour assurer une conservation préventive. Par exemple, le taux d'humidité idéal est de 50%, mais, en hiver, le froid le fait beaucoup trop baisser. Ils ont discuté avec les ingénieurs, qui estiment que l'une des solutions se trouverait au niveau de la porte d'entrée puisque celle-ci, chaque fois qu'elle s'ouvre ou se ferme, occasionne des courants d'air qui modifient les conditions climatiques. De plus, les fenêtres ne ferment pas correctement, ce qui engendre un problème d'énergie, et il existe un problème de ventilation dans tout le bâtiment, car le système climatique mis en place par M. Camoletti fonctionne avec des vannes à eau, ce qui n'est plus possible aujourd'hui.

d'hui car cela n'est pas hygiénique. Concernant les problèmes esthétiques, ils ont à ce jour restauré l'entrée du musée. Toutefois, s'ils ont longtemps fait ce qu'ils pouvaient, aujourd'hui, M. Menz estime qu'il faut agir et qu'ils ne peuvent plus bricoler.

Un commissaire demande si le projet de surélévation du bâtiment est encore pris en compte. M^{me} Koelliker répond qu'il n'est pour l'instant plus à l'ordre du jour. M. Menz ajoute que, même s'ils réalisent aujourd'hui la rénovation du MAH tel qu'elle est présentée dans le PFI, le projet Nouvel n'est pas remis en cause au niveau de sa faisabilité et pourra être reconsidéré lorsque la situation financière s'améliorera.

Un commissaire demande si les collections suisses que possède le musée vont être exposées. M. Menz répond qu'il ne s'agit pas de donner une identité suisse au musée, ce n'est pas sa vocation. Il souligne, néanmoins, qu'ils possèdent la plus grande collection au monde concernant Hodler. Au mois de mars 2005, le fonds Hodler sera présenté afin de dire aux visiteurs que ces œuvres représentent leur patrimoine. Le département des beaux-arts comprend 6000 tableaux dont certains sont particulièrement beaux, mais ne sont pas montrés pour des questions de place. Ils essaient de changer la présentation des salles périodiquement pour y remédier. M^{me} Koelliker poursuit en disant que, actuellement, une réflexion est menée avec les MAH et M. Menz autour de la question de la présentation des œuvres d'art. Elle rappelle que M. Mugny a proposé à la commission de venir lui présenter, lorsque leur travail aura abouti, les nouvelles orientations en la matière.

Un commissaire demande s'il est prévu de présenter les anciens instruments de musique. M. Menz répond que, par rapport au plan directeur, il est prévu de montrer cette collection dans les galeries du musée. Néanmoins, cela représente un investissement financier, car ces instruments ne peuvent être simplement présentés sous des cloches en plexiglas mais doivent s'inscrire dans un programme pédagogique qui nécessite des installations. Il cite les exemples d'un musée à Bruxelles et de La Villette à Paris qui proposent aux visiteurs un système d'écouteurs ainsi que celui du nouveau musée des instruments de musique à Bâle, installé dans une ancienne prison, qui présente les instruments dans des cellules équipées d'un ordinateur. S'il souhaite travailler sur l'interactivité de telles expositions, M. Menz ne peut pour l'instant pas donner de réponse claire concernant une future présentation.

Un commissaire demande si des choses sont prévues dans les salles supérieures réservées à la peinture. M. Menz répond qu'il y a des problèmes par rapport au climat. Les fenêtres ne sont pas fermées correctement. Côté cour, les verrières posent problème. Lorsque l'été arrive, les salles sont surchauffées. L'installation prévue pour préserver les œuvres consiste en de simples stores

en bois. Ils n'ont pas l'intention de climatiser tout le musée, mais de concentrer leurs actions sur certaines zones.

Par rapport aux instruments anciens de musique, un commissaire rappelle qu'il s'agit de l'héritage constitué et hérité à la suite de la fermeture de l'ancien musée. Il demande si le MAH doit les présenter parce qu'il les possède ou si, idéalement, il serait bien de les montrer ailleurs, parce qu'ils n'occuperaient pas une place cohérente dans la présentation globale du musée. M. Menz répond que toute une discussion a suivi la fermeture du musée où la collection était montrée dans un contexte précis. Ils ont pensé à la présenter à la villa Bernasconi, à l'actuel Musée des sciences. D'autres lieux ont également été proposés, mais aucun de ces projets n'a abouti. Cependant, M. Menz souligne que les anciens instruments de musique appartiennent à la collection d'un musée qui présente les arts appliqués en général, et ce au même titre qu'y sont montrées, par exemple, les armures. A l'époque, le MAH a été conçu comme un petit Louvre avec une gamme assez large de produits. C'est un musée pluridisciplinaire et non encyclopédique.

Concernant l'aménagement des salles d'exposition, un commissaire demande comment s'articulent celles qui ont déjà été restaurées et les prochaines prévues dans le budget des 20 millions de francs. M. Menz répond que les salles consacrées aux beaux-arts bénéficient aujourd'hui d'un nouvel accrochage des œuvres d'un point de vue thématique et historique. Au niveau de la cour, ils suivent le plan directeur qui propose l'aménagement des salles de l'Égypte et du Kerma. Quant au bâtiment des Casemates, la façade vient d'être ravalée. Ce genre de travaux ne pose pas de difficultés, car la pierre ne demande qu'un simple nettoyage. M^{me} Koelliker ajoute qu'un problème de restauration se posera pour la sculpture, car la pierre est plus friable que celle des façades. Ces dernières représentent un grand volume, c'est pourquoi cela chiffe vite, mais leur traitement est simple. Pour exemple, M. Menz précise que l'une des salles déjà restaurées est celle des vases grecs.

Un commissaire demande si M. Menz sait quel projet a été affecté au Petit Palais. Ce dernier répond que non. Ce qui l'a étonné, c'est que la fermeture du musée n'ait pas suscité beaucoup de réactions dans les médias. Le nouveau propriétaire a d'abord organisé quelques expositions avec la collection de son père. Il voulait faire du Petit Palais une nouvelle Fondation Gianadda, mais il semble que cette ambition a été abandonnée et qu'aucun autre projet ne se précise plus concrètement.

Un commissaire demande s'ils vont, une fois l'ensemble des façades des Casemates nettoyées, les traiter de façon que la pollution de plus en plus agressive ne s'y dépose pas. M^{me} Koelliker répond qu'à son avis il n'existe pas de produit qui permette de faire respirer la pierre. Pour les Casemates, ils ont procédé à

un hydrogommage qui est rendu possible parce que la pierre est résistante. Rien d'autre n'est prévu au niveau du traitement.

Questions des commissaires page par page

Page 74

042.010.02 – Acacias 43: Acquisition d'un dépôt pour les collections

Une commissaire demande si ce projet d'acquisition est enterré. M^{me} Koelliker répond que seul le projet des Acacias est abandonné. L'acquisition d'un dépôt reste d'actualité. Cette commissaire demande si, de fait, les 18 millions de francs restent de rigueur. M^{me} Koelliker répond affirmativement.

Concernant le Musée de l'horlogerie, un commissaire demande s'il y a une possibilité de rapatrier les collections au MAH. M. Menz répond que se présente, tout d'abord, un problème de place, d'autant qu'ils ont déjà l'intention de présenter les anciens instruments de musique, puis un problème de sécurité, car le musée n'est pas aux normes demandées par les assurances pour accueillir les pièces.

M^{me} Koelliker aborde la question des arbres qui avait été évoquée à la commission des travaux. Afin de pouvoir construire les salles en sous-sol, il avait été dit qu'il faudrait déplacer un arbre qui a 4 ans. Selon une expertise demandée au Service des espaces verts et de l'environnement, cela est possible et ne portera aucun préjudice à l'arbre.

Concernant le manque de place, un commissaire demande ce qu'il en est du problème lié à la Compagnie de 1602. M. Menz répond que, si on lit les journaux, on a l'impression que la Compagnie de 1602 squatte le MAH, ce n'est pas le cas. La compagnie ne se trouve pas au sein du MAH mais occupe les combles du bâtiment des Casemates construit en 1901, et ce depuis très longtemps. Les Casemates présentent un problème de sécurité, car le MAH y possède des ateliers de restauration. Des œuvres d'art y sont donc entreposées et présentent des risques de vol. L'accès au MAH se fait par un passage souterrain. M. Menz a toujours dit qu'il s'agissait d'une cohabitation et cela s'est toujours bien passé jusqu'au moment où les assurances ont dit qu'elle n'était plus possible pour des raisons de sécurité. Beaucoup de choses peuvent être inventées comme un corridor de sécurité, mais l'on peut aussi trouver un autre bâtiment pour que la Compagnie de 1602 puisse jouer son rôle, si important à Genève. M^{me} Koelliker ajoute qu'elle a appris par M. Hermann qu'une possibilité de déménagement de la compagnie s'offrait à l'ancien arsenal à la fin de 2006. Cette solution avait déjà été envisagée avec la compagnie, qui ne s'y désintéressait pas. Si cela aboutit sans que les investissements soient trop lourds, M. Hermann entend faire les démarches nécessaires auprès de l'Etat pour entériner ce projet.

Un commissaire demande si les locaux ainsi libérés pourraient être affectés à des expositions. M^{me} Koelliker répond négativement, cela ne s'y prête pas.

Audition de M^{me} Koelliker, codirectrice du département des affaires culturelles, et de M. Jacquesson, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU)

M. Jacquesson explique que la direction de la BPU a rédigé deux documents fondateurs pour présenter quels sont ses projets d'avenir dans le cadre du PFI. Le premier s'intitule «Plan directeur de la BPU». Il a été demandé par M. Vaissade et lui a été remis en 1999. S'il est toujours d'actualité, le problème de saturation totale des magasins a toutefois été résorbé, du moins pour le moment, puisqu'un dépôt au quai du Seujet offrant 7 km de rayonnage a été trouvé. M. Jacquesson espère que la situation s'améliorera grâce au grand dépôt prévu par le département des affaires culturelles. Le second document rédigé et remis à M. Vaissade et M^{me} Brunschwigg Graf s'intitule «Projet pour une bibliothèque de Genève». Il a été réalisé en association avec les Facultés des lettres et de théologie de l'Université de Genève. Ce document rappelle en détail quelles sont les missions de la BPU, ses publics et les prestations qu'elle veut offrir. D'une manière globale, les projets de la BPU se situent sur deux axes par rapport au PFI: l'un est patrimonial, l'autre concerne les nouvelles technologies. Tout d'abord, la BPU n'est pas seulement riche de 2 millions de volumes imprimés, mais possède également une diversité de documents de types patrimonial et documentaire ainsi que des documents numériques dont des DVD. Les collections traditionnelles de la BPU demandent un entretien permanent, par exemple, tous les dix ans, il faut graisser les reliures en cuir. De plus, il faut les conserver dans des conditions optimales pour pouvoir les transmettre aux générations futures tout en pouvant les utiliser. La première demande faite dans ce cadre a été celle de la proposition PR-334 (500 000 francs), pour la numérisation et la conservation des documents. Dans le domaine des nouvelles technologies, il a fallu rattraper un retard qui remontait aux années 1970/1980 où rien n'était encore informatisé. Pour permettre cette rétroconversion des fichiers, le Conseil municipal a voté un crédit de 2 millions de francs et a accepté la réaffectation d'une subvention fédérale. L'été prochain, un projet de 1 million de francs sera déposé afin de pouvoir traiter les livres anciens, ce qui demande d'engager un personnel d'expérience. Au terme des opérations, il s'agira d'atteindre le niveau de rétroconversion des bibliothèques de Lausanne, Zurich ou encore Bâle. M. Jacquesson ajoute que la consultation du contenu de certains ouvrages numérisés est également offerte; des ouvrages anciens peuvent être lus à l'écran, page par page. Ils sont consultés par de nombreux lecteurs suisses mais aussi étrangers. Le projet «Genevensi@» propose la numérisation d'une partie des imprimés et autres manuscrits. L'idée est de pouvoir offrir une seconde vie à des ouvrages fragiles, précieux ou encore dont le papier se désagrège.

Concernant l'environnement matériel du bâtiment, les salles de lecture ont été rénovées entièrement; elles seront dorénavant chauffées et éclairées. Toutes les places de travail sont équipées pour des ordinateurs et, comme le Conseil municipal l'a demandé, la salle propose un accès à internet sans fil. Il s'agit du premier lieu de la Ville de Genève à bénéficier de ce système. Par ailleurs, quatre écrans de visualisation avec accès à internet sont offerts. Ils permettent d'avoir accès à plus de 4000 titres électroniques de périodiques. Ce projet est donc aujourd'hui terminé. M. Jacquesson explique qu'ils étudient actuellement la réfection de la salle Ami-Lullin. Le premier danger est la sécurité: les vitrines sont facilement ouvrables, il faut donc y remédier afin de les protéger contre le vol et l'incendie. Par ailleurs, les assurances ont imposé la présence d'un gardien. Le service de M. Chevalley a tout revu et ajouté un système d'évacuation. M^{me} Koelliker ajoute, concernant le remplacement des vitrines, qu'ils viennent d'obtenir la participation, à hauteur de 200 000 francs (le coût total du projet étant de 370 000 francs), d'un tiers qui souhaite garder l'anonymat.

Une commissaire cite M. Mugny qui a présenté la possibilité de mettre en commun les fonds de certaines bibliothèques de Suisse romande au niveau de la création d'un dépôt. Elle demande ce qu'en pense M. Jacquesson. Celui-ci répond que ce projet s'intitule «Décorum». Ils se rencontrent de temps en temps entre directeurs de bibliothèque à ce sujet. Il pense que la BPU pourrait se dessaisir facilement de certaines collections qu'elle possède à double, mais cela représenterait une situation marginale.

Cette commissaire demande si un projet est prévu pour la salle de consultation des microfilms au niveau du matériel. M. Jacquesson répond qu'actuellement trois lecteurs de microfilms de très bonne qualité sont à la disposition du public ainsi que des imprimantes A/3. Ces appareils sont très utilisés; cependant, il n'y a pas de situation de saturation. Pour l'instant, ils n'envisagent pas de procéder à un changement. La même commissaire demande si ces microfilms appartiennent à l'opération globale de rétroconversion. M. Jacquesson répond affirmativement. Ils en font partie pour autant qu'ils concernent les imprimés. La BPU possède, d'une part, des microfilms achetés, par exemple des revues françaises, et, d'autre part, ceux de sa collection.

Concernant la numérisation, un commissaire explique qu'il serait intéressé par la possibilité de parcourir les cartes que la BPU possède sur internet. Est-ce que leur numérisation est à l'ordre du jour? M. Jacquesson répond que les cartes sont difficiles à numériser, car elles sont de grande taille et faites de petits détails. A titre d'essai, ils ont scanné, en collaboration avec la DSI, une carte en utilisant un Jumboscan. C'est un appareil qui coûte cher. La BPU et d'autres services souhaiteraient en acquérir un. Une étude est actuellement faite par la DSI afin d'envisager un tel achat.

Un commissaire demande quelles sont les mesures prises pour éviter le piratage des documents qu'ils mettent à disposition sur internet. M. Jacquesson répond qu'un filigrane électronique se trouve sur les documents mis sur internet; cela permet de voir d'où ils viennent. Un tampon électronique pourrait également être envisageable. Il s'agit d'un véritable dilemme: doit-on tout mettre gratuitement sur internet afin d'assurer la diffusion du savoir et des connaissances, ou faut-il valoriser, à son prix, le patrimoine intellectuel? M. Jacquesson pense que c'est une question politique; toutefois, en ce qui le concerne, il peut gérer les deux choses.

Un commissaire demande s'ils arrivent donc à identifier les utilisateurs qui impriment les documents numérisés. M. Jacquesson répond qu'ils mettent, sur internet, des documents sous une forme dégradée: on peut les lire à l'écran, mais pas les imprimer, la qualité étant trop mauvaise. Mais, effectivement, il note que l'on peut retrouver ces documents disponibles reproduits sans copyright.

Discussion

La présidente de la commission rappelle que l'objet D-39 ne fait pas l'objet d'un vote. Elle constate que tous ont pu remarquer que le PFI était un plan d'intentions plutôt qu'un document précis qui serait suivi de façon régulière.

Un commissaire a pu participer aux travaux concernant le PFI dans plusieurs commissions et remarque que le département des affaires culturelles est le seul département à avoir émis un document complémentaire extrêmement bien fait qui facilite beaucoup le travail des commissaires. Il aurait souhaité bénéficier d'un document similaire pour les autres départements. Il tient à remercier le département, le magistrat, ainsi que l'auteur du document, M^{me} Koelliker, pour leur travail.

Un commissaire s'étonne que le PFI ne parle pas de l'aménagement du Musée d'histoire des sciences qui connaît notamment un problème d'étanchéité. Un commissaire explique que M. Ferrazino a dit que, si un projet ne figurait pas dans le PFI, cela ne signifiait pas que celui-ci avait été oublié, mais qu'il viendrait au fur et à mesure du réajustement du plan. Une commissaire rappelle qu'il s'agit d'un plan d'intentions et qu'il n'est donc pas complet. Il est vrai que l'on peut se demander pourquoi ces travaux, s'ils sont urgents, ne sont pas là, et quel est donc l'objectif d'un tel document. Les commissaires demandent une réponse écrite à ce sujet (cf. annexe 2).

Un commissaire pense que le PFI permettra d'exprimer des priorités par rapport aux projets présentés.

La présidente déclare que, au niveau de la commission des arts et de la culture, l'exercice sur le premier PFI est clos.

Annexes mentionnées

Ville de Genève
Département des affaires culturelles

Premier plan financier d'investissement 2004-2015

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif, par la CARTS

Jeudi 25 novembre 2004

Examen des objets inscrits dans la rubrique: «culture et loisirs» qui concerne les équipements culturels et de loisirs et la conservation du patrimoine

Cette classification émane du plan comptable émis par la Confédération et qui doit être respecté par les communes. Le département des affaires culturelles n'est concerné que par les équipements culturels.

Lecture du document imprimé ligne par ligne avec explications:

Page bleues pages 40 à 43

Objets déjà votés par le Conseil municipal ou déposés et à l'examen du Conseil municipal.

Bibliothèques

Préétude diverses de bibliothèques/discothèques 100 000 francs voté

Crédit permettant de réaliser les préétudes en cas de besoin nouveau.

MAH - Promenade du Pin 5 – étude complémentaire 150 000 francs voté

Réaménagements intérieurs pour la BAA, le Cabinet des estampes et le Cabinet des dessins (locaux des étages laissés en l'état suite au départ du Vieux-Genève au Centre d'iconographie genevoise en 1991) => réfection des murs, sols, plafonds, réaménagement du secteur administratif, rénovation des espaces publics, restauration des portes, transformation des sanitaires publics, création d'un accès public à l'ascenseur au rez (accès handicapés), changement ascenseur, remplacement du mobilier et des luminaires, réfection des canalisations, dispositifs de sécurité, création de 2 magasins sous-sols (armoires mobiles).

BMU - Bibliothèque de St-Jean – 3 178 672 francs – voté

Construction de la bibliothèque - réalisé.

BMU - Bibliothèque de St-Jean – équipement informatique – 147 200 francs – voté

Réalisé.

BMU - Bibliothèque de St-Jean - livres et matériel – 300 000 francs – voté

Réalisé.

BMU - Remplacement d'un véhicule Bibliobus – 475 000 francs – voté

Procédure de mise au concours public en cours (remplacement du 4^e véhicule Bibliobus).

BPU – étude de réfection salle Lullin – 65 000 francs – voté

Projet élaboré – procédure d'autorisation de construire en cours – réfection et modernisation de la salle Lullin destinée à devenir le musée du livre de la BPU avec construction de nouvelles vitrines aux normes de sécurité demandées par l'assurance de la Ville.

BPU – étude de réfection salle de lecture – 15 000 francs – voté**BPU – crédit de réfection salle de lecture – 679 100 francs – voté**

Réalisation en cours (murs, plafonds, sols, mobilier réparé et luminaires remplacés)– inauguration en janvier 2005.

BPU – rétroconversion fichiers BAA et CJB – 400 000 francs – voté

Réalisation en cours.

BPU – rétroconversion fichiers – 521 979 francs – voté

Réalisation en cours (suite opération qui a débuté dans les années 1990, catalogage informatique des fichiers manuels pour la consultation publique).

BPU – numérisation documents iconographiques – 500 000 francs

Numérisation, catalogage de la collection d'estampes, de dessins, d'imprimés, de photographies, de cartes postales, de tableaux, de bustes et d'objets divers, de cartes et plans (conservation des originaux, consultation informatique). (PR-334).

BMU – rétroconversion catalogues CD - jazz – 450 000 francs – voté

Réalisation en cours.

Musées

MAH – Casemates – 4 800 720 francs – voté

Transfert et installation de l'administration du MAH, des laboratoires et ateliers de restauration – réalisé inauguré en 2000.

MAH – Casemates – réfection de l'enveloppe – 2 918 000 francs – voté

Réalisation en cours – travaux devraient se terminer 1^{er} trimestre 2005.

MAH – Casemates – mesures accompagnement – 250 000 francs – voté

Réalisation en cours – utilisé pour coordonner les déménagements successifs en fonction du planning des travaux et finalement pour déménager le personnel dans les locaux libérés par la DSI aux Schtroumpfs en raison de l'effondrement des plafonds des locaux intérieurs et de leur réfection en cours.

Préétudes musées – 200 000 francs – voté

Utilisé pour préétudes diverses selon projets et opportunités en rapport.

CJB – crédit étude arrêt Mouettes et biotope – 200 000 francs – voté

Projet de construire un arrêt pour les Mouettes et de création d'un biotope – le projet a été suspendu en raison du projet de l'Etat de Genève de créer une rose-lière (domaine de l'eau, DAEL).

CJB – crédit étude concours construction 5^e étape – 280 000 francs – voté

Nécessaire agrandissement des CJB pour conserver correctement la collection des herbiers (6 millions d'échantillons qui placent Genève au 6^e rang mondial).

L'objectif est rendre accessible cette collection qui évolue tout en la conservant dans de bonnes conditions.

Création également d'une zone d'accueil du public avec cafétéria, boutique, espace pour les expositions temporaires, atelier de travail pour les enfants.

Concours pas encore lancé à ce jour.

MAH – Musée de l'horlogerie – étude complémentaire salles expo – 76 000 francs – voté

Initialement prévu pour l'aménagement de salles d'exposition temporaire dans les combles, projet qui a dû être abandonné en raison des exigences de l'assurance de la Ville.

MAH – Musée de l'horlogerie – étude complémentaire mise en sécurité et construction salle expo temporaire – 326 000 francs

Suite au cambriolage commis le 24 novembre 2002 dans ce musée, l'assurance de la Ville exige une mise en sécurité maximale du bâtiment et la construction séparée d'une salle d'exposition temporaire prévue en sous-sol.

MEG – aménagement dépôt Ports Francs – 1 522 000 francs – voté

Aménagement aux normes de sécurité des dépôts loués aux Ports Francs pour abriter la collection du Musée d'ethnographie (aménagements minimaux ne comprenant aucunes infrastructures de contrôle du climat).

MAH – Musée Rath – étude de rénovation – 275 000 francs – voté

Projet de rénover à terme ce bâtiment. Deux étapes distinctes: la première qui est urgente, mise aux normes de contrôle du climat des infrastructures techniques; la seconde, rénovation intérieure et extérieure du bâtiment qui se réalisera à long terme.

CJB – étude rénovation La Console – 160 679 francs – voté

Edifice construit en 1904, jamais rénové, mise aux normes urgente des infrastructures techniques et de sécurité (risque incendie) et rénovation de l'enveloppe (infiltrations d'eau).

Muséum d'histoire naturelle – étude d'isolation bâtiment, boutique, sécurité – 170 000 francs – voté

Projet en deux étapes: la première qui est urgente, réfection des plaques de marbre des façades qui se détachent (cf. échafaudage puis filet de protection installé depuis janvier 2000 sur la façade d'entrée) et des faux-plafonds qui se détachent aussi à l'intérieur des galeries du musée; la deuxième étape concerne la création d'un SAS d'entrée, la création d'un espace ad hoc pour la boutique, la création d'ateliers de décors aux normes et l'isolation de la salle de conférences.

Théâtres**Victoria Hall – étude mise à niveau climat et réaménagement entrée – 125 000 francs – voté**

Problèmes de climat très fortement ressentis en hiver et en été par les musiciens et le public (cf. P-70 renvoyée le 4 novembre 2003 par le Conseil municipal au Conseil administratif).0

La Comédie – étude rénovation mise aux normes sécurité – 275 000 francs – voté

Mise aux normes de sécurité des infrastructures techniques et de la salle.

La Comédie – étude de faisabilité construction Nouvelle Comédie – 150 000 francs – voté

Projet de construction d'une Nouvelle Comédie: étude de faisabilité sur 4 sites (Carouge, derrière l'Alhambra, pointe de la Jonction, site de la Gare des Eaux-Vives).

AMR – agrandissement et transformation locaux 10, rue des Alpes – 1 703 000 francs – voté

En cours de réalisation, construction sur la ruelle permettant d'optimiser les locaux de l'AMR et de résoudre les problèmes sanitaires de ce lieu.

Préétudes théâtres – 50 000 francs – voté

Crédit initial de 200 000 francs sur lequel a été prélevé 150 000 francs pour la Nouvelle Comédie – permet de réaliser des préétudes en cas d'opportunité.

Billetterie électronique – 676 000 francs – voté

Crédit utilisé pour Billettel, solde disponible de 40 000 francs sera utilisé dans le cadre de la nouvelle billetterie installée dès 2003.

Grand Théâtre – étude rénovation – 550 000 francs – voté

Etude pour la rénovation de l'enveloppe et des fluides (infiltrations d'eau, infrastructures du chauffage obsolètes) et l'introduction de la climatisation.

Le Grütli – étude réaménagements intérieurs et extérieurs – 52 500 francs – voté

Création d'une billetterie au rez-de-chaussée, amélioration des circulations et des accès dans le bâtiment, accès des entrées principales aux personnes handicapées, couvert à vélos et à container, élargissement du trottoir le long de la façade Général-Dufour, supports de signalisation et de promotion des activités qui se déroulent à l'intérieur du bâtiment, réaménagements intérieurs dans les couloirs des étages, création d'une signalétique intérieure et extérieure permettant de mieux valoriser le bâtiment et les institutions qui s'y trouvent auprès du public.

Alhambra – mise en conformité toiture – 1 277 000 francs voté

Réalisé avec intervention d'urgence à l'intérieur suite à un accident survenu le 26 septembre 2002.

Alhambra – étude de rénovation et d'aménagement de la salle – 933 000 francs – voté

Rénovation et projet d'aménagement d'une salle des musiques utilisable en priorité pour les musiques actuelles mais aussi pour la musique acoustique grâce à des infrastructures acoustiques modulables.

Théâtre de l'Orangerie parc La Grange – étude – 50 000 francs – voté

Projet de réhabilitation de ce théâtre laissé à l'abandon depuis de nombreuses années.

Bains des Pâquis – construction d'une scène flottante – 296 000 francs

Projet de l'AUBP.

Les objets sous les libellés Conservation du patrimoine et Animations et loisirs ne concernent pas le département des affaires culturelles.

Pages chamois pages 71 et 73 à 77

Objets retenus par le Conseil administratif pour la période 2004-2015 mais dont les crédits ne sont pas encore présentés au Conseil municipal.

Industrie, artisanat, commerce (page 70)**Rue François-Grast, construction d'ateliers d'artistes – 4 000 000 de francs – 2005 – NOUVEAU PROJET**

Projet de construire à la place des garages actuels qui sont en mauvais état un petit bâtiment doté de 24 ateliers pour artistes.

Lors des mises aux concours des 6 ateliers du Grütli et des 15 ateliers de l'Usine, il est apparu que nombre d'artistes ne trouvent pas de locaux adaptés (prix et caractéristiques) à leurs besoins et possibilités.

Grütli: 56 dossiers de candidature en 2002, 24 en 2004.

Usine: 101 dossiers de candidature en 2003.

Les nombreuses demandes arrivées au département des affaires culturelles rendent compte des besoins des plasticiens et des artistes dans le domaine musical.

Halles de l'île, adaptation et agrandissement brasserie – 2 000 000 de francs – 2006 – NOUVEAU PROJET

Agrandissement de la brasserie dans toute l'aile sud des Halles de l'île, concept: brasserie ouverte 365 jours par an, plats du jour midi et soir, mets simples mais de qualité à prix abordables, animations socio-culturelles en relation avec le lieu.

Les autres objets ne concernent pas le département des affaires culturelles.

Bibliothèques (page 73)

**MAH - Promenade du Pin 5 – BAA, Cabinet des estampes, Cabinet des des-
sins – 2 000 000 de francs – 2005**

Crédit d'étude voté (voir pages bleues).

Réaménagement des locaux: réfection des sols, murs, plafonds, cloisonnements à créer pour une redistribution des locaux pour les deux cabinets, aménagement de locaux dans les sous-sols pour les réserves de la BAA, réfection des espaces publics, etc., voir ci-dessus.

BMU – remplacement d'un bibliobus – 475 000 francs – 2006

Dernier camion bibliobus à renouveler (5^e).

**BMU – déménagement et aménagement discothèque – 1 500 000 francs –
2008 - NOUVEAU PROJET**

Locaux actuels des Minoteries saturés tant pour la bibliothèque que pour la discothèque qui connaissent des hausses de fréquentation importantes depuis dix ans.

**BMU – réaménagement de la bibliothèque après départ de la discothèque –
1 000 000 de francs – 2009 - NOUVEAU PROJET**

Idem ci-dessus.

BPU – réfection de la salle Lullin – 1 400 000 francs – 2005

Projet de réfection et de création d'un musée du livre à la BPU, construction de nouvelles vitrines aux normes de sécurité imposées par l'assurance de la Ville.

BPU – rétroconversion anciens fichiers – 1 000 000 de francs – 2005

Dépôt du crédit prévu 1^{er} semestre 2005, poursuite du travail qui a débuté dans les années 1990 (mise sur informatique des fichiers manuels de la BPU).

BPU – rétroconversion fichiers matières – 800 000 francs – 2006

Idem ci-dessus.

BMU – migration informatique – 6 563 700 francs – 2005

Le système informatique des Bibliothèques municipales doit être changé car il n'y a plus de possibilité d'entretien du système actuel au-delà de 2006. La DSI pilote le dossier en concertation avec les BMU, un crédit devrait être déposé au printemps 2005 auprès du Conseil municipal.

Musées**MAH – étude de restauration du musée à Charles-Galland – 1 800 000 francs – 2005**

Restauration prévue en 2 étapes: la première comprend les dispositions permettant de résoudre en partie les conditions climatiques (SAS, travaux sur le grand escalier et sa façade); la deuxième comprend la modernisation des installations techniques (ventilation, électricité, etc.), l'adaptation de la sécurité, la restauration des salles d'expositions, l'aménagement en locaux d'exposition les espaces administratifs libérés, la réfection de l'enveloppe du bâtiment. Un crédit d'étude est en cours d'élaboration et devrait être présenté prochainement au Conseil municipal.

MAH – restauration du musée à Charles-Galland – 18 200 000 francs – 2007

En deux étapes, voir ci-dessus.

Dépôt patrimonial – 43 route des Acacias – 18 000 000 de francs – 2008 – NOUVEAU PROJET

Projet de regrouper les collections patrimoniales de la Ville (MAH's, MEG, MHN, BPU, Archives de la Ville) dans un seul lieu spécifiquement adapté tant du point de vue des conditions de sécurité désormais demandées par l'assurance de la Ville que de celles des conditions de contrôle du climat réclamées par les directeurs des musées pour assurer la pérennité des collections publiques. Projet d'achat ou de location-vente éventuelle d'un bâtiment de stockage à transformer aux Acacias, projet sur lequel le Conseil administratif n'a pas encore été appelé à statuer (dossier piloté par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie).

Le regroupement des collections dans un seul lieu permettrait d'économiser des locations à des tiers à hauteur de 900 000 francs par an.

CJB – construction de la 5^e étape – 3 720 000 francs – 2006 – NOUVEAU PROJET

Nécessaire agrandissement des CJB pour conserver correctement la collection des herbiers (6 millions d'échantillons qui placent Genève au 6^e rang mondial).

L'objectif est rendre accessible cette collection qui évolue tout en la conservant dans de bonnes conditions.

Création également d'une zone d'accueil du public avec cafétéria, boutique, espace pour les expositions temporaires, atelier de travail pour les enfants.

MAH – Musée de l'horlogerie – mise à niveau et construction d'une salle d'exposition temporaire – 5 630 000 francs – 2006

Mise en sécurité maximale du musée selon la demande de l'assurance de la Ville et construction d'une salle d'exposition temporaire qui peut être totalement distincte du reste du musée par un SAS sécurisé selon également la prescription de l'assurance.

MEG – construction du Musée des cultures – participation de la Ville – 32 000 000 de francs – 2005 – NOUVEAU PROJET

Doter Genève d'un équipement culturel permettant de mettre en valeur la richesse de la collection à travers des événements organisés selon le nouveau concept de musée de «l'Homme contemporain» et d'offrir aux communautés un lieu vivant de discussion et d'échanges sur ce thème (salle polyvalente, médiathèque, salles de cours, espace forum, cafétéria, etc.). Financement copartagé entre la Ville, l'Etat, l'ACG, etc. Proposition commune relative au lieu: sur le site actuel à Carl-Vogt. Proposition de rapport au Conseil municipal prévue au début 2005.

MAH – Musée Rath – mise aux normes du climat et construction d'un SAS de sécurité selon la demande de l'assurance – 3 000 000 de francs – 2005

Première étape de la rénovation qui est urgente, soit mise aux normes internationales de contrôle du climat de façon à s'assurer le prêt d'œuvres d'art de la part des institutions muséales internationales et de collectionneurs privés.

CJB – étude complémentaire La Console – 400 000 francs – 2005

Complément d'étude de rénovation, voir ci-dessus, partie pages bleues.

CJB – rénovation de La Console – 5 439 321 francs – 2007

Rénovation de l'enveloppe et de l'intérieur, réfection complète des fluides (infiltrations d'eau, installations électriques obsolètes), voir ci-dessus.

Muséum d'histoire naturelle – isolation du bâtiment, sécurité, boutique – 4 000 000 de francs – 2005

Réalisation en 2 étapes:

- rénovation des façades (détachement des plaques) et de la toiture
- isolation de la salle de conférences, création d'un SAS d'entrée, création d'une boutique, création d'ateliers aux normes

BAC – rue des Vieux-Grenadiers 10 – étude et aménagement de BAC + 3 – 7 500 000 francs – 2005 – NOUVEAU PROJET

Réfection de l'enveloppe thermique du bâtiment (pas réalisée en 1992) pour assurer des conditions d'exposition des œuvres aux normes, réaménagements

pour l'installation de BAC + 3 (Centre de la photographie, CIC, Centre d'édition contemporaine) suite au départ du Musée Jean Tua.

Théâtres

Victoria Hall – mise aux normes climat, réaménagement entrée, scène, sièges – 6 000 000 de francs – 2004

Travaux de ventilation et de régulation du climat intérieur du bâtiment avec réaménagement du SAS d'entrée (rafraîchissement durant les fortes chaleurs, barrière contre le froid l'hiver) – agrandissement et redressement de la scène (compositions symphoniques actuelles et santé des musiciens) – réorientation des sièges (confort du public) – réfection légère du foyer.

La Comédie – mise aux normes sécurité – 3 000 000 de francs – 2008

Travaux de mise aux normes des infrastructures techniques et de la salle.

La Nouvelle Comédie – étude et construction – 50 000 000 de francs – 2013 – NOUVEAU PROJET

Doter Genève d'un équipement théâtral de premier plan avec deux salles et apte à la production de spectacles et à l'accueil des tournées nécessitant des normes internationales pour les équipements scéniques.

Grand Théâtre – rénovation et aménagements divers – 9 500 000 francs – 2005

Travaux de réfection de la mécanique de scène du dessous (6 millions) – travaux de réfection de l'enveloppe et des fluides, restauration du foyer historique.

Le Grütli – étude aménagements – 100 000 francs – 2004

Complément à l'étude déjà réalisée de réaménagements intérieurs et extérieurs.

Le Grütli – réaménagements intérieurs et extérieurs – 2 085 000 francs – 2006

Création d'une billetterie au rez-de-chaussée, amélioration des circulations dans le bâtiment, accès des entrées principales aux personnes handicapées, réaménagements intérieurs dans les couloirs des étages, création d'une signalétique intérieure et extérieure permettant de mieux valoriser le bâtiment et les institutions qui s'y trouvent auprès du public, voir ci-dessus, partie pages bleues.

Alhambra – rénovation et aménagement – 18 417 000 francs – 2005

Rénovation du bâtiment et aménagement de la salle des musiques en priorité pour les musiques actuelles mais aussi pour la musique acoustique avec des dispositifs modulables.

Théâtre de l'Orangerie parc La Grange – 3 500 000 francs – 2004

Réhabilitation de ce théâtre avec possibilité d'exploiter la scène avec un dispositif modulable.

Les objets sous les libellés Conservation du patrimoine et Animations et loisirs ne concernent pas le département des affaires culturelles.

Pages jaunes pages 101-102

Objets considérés comme nouveaux – voir les explications ci-dessus – mention NOUVEAU PROJET

Plusieurs de ces projets remontent à plusieurs années (Minoteries, 5^e étape des CJB, Musée des cultures, BAC + 3). La nomination NOUVEAU PROJET fait référence à un projet de construction nouvelle que le projet existe déjà depuis plusieurs années ou qu'il soit récent.

Industrie, artisanat, commerce

Rue François-Grast ateliers d'artistes 4 000 000 de francs 2005

Halles de l'Ile réaménagement et agrandissement brasserie 2 000 000 de francs 2006

Bibliothèques

Minoteries – déménagement discothèque – 1 500 000 francs 2008

Minoteries – réaménagement bibliothèque – 1 000 000 de francs 2009

Musées

Dépôt pour les collections patrimoniales – 43 Acacias – 18 000 000 de francs 2008

CJB – construction de la 5^e étape – 3 720 000 francs 2006

Musée des cultures – construction participation Ville – 32 000 000 de francs 2005

BAC rue des Vieux-Grenadiers 10 – BAC + 3 – 7 500 000 francs 2005

Théâtres

La Nouvelle Comédie – construction – 50 000 000 de francs 2013

Réponses écrites du DAC

Voici les réponses aux questions posées en séance de la CARTS
le 25 novembre 2004:

Question 1

Camion bibliobus: quelle est la durée d'amortissement? Dès lors qu'un camion est remplacé, que fait-on de l'ancien? (casse ou recyclage).

Selon la loi, pour les «Véhicules lourds, tels que les camions, les véhicules spéciaux et les remorques», l'amortissement est prévu en 10 ans à raison de 10% par an. Les deux bibliobus à remplacer ont été mis en service l'un en 1976 l'autre en 1981, ils sont donc amortis depuis très longtemps. L'un des derniers bibliobus du service a été donné à la Ville d'Asuncion (via les Conservatoire et jardin botaniques) dans le cadre des actions de coopération.

Par le passé, un bibliobus a été mis à disposition de l'association CAHJ Groupe de coordination pour l'accueil et l'hébergement des jeunes à Genève. Ce bibliobus bleu est bien connu des Genevois, il est toujours visible à la sortie de la gare du côté rue du Mont-Blanc. La même association vient de déposer une demande pour récupérer un autre bibliobus, car le bibliobus bleu précité ne roule plus depuis très très longtemps et doit être à chaque fois tracté.

Un préavis favorable a été donné par le Service des bibliobus à cette demande.

Question 2

Migration informatique des BMU: quand le système informatique actuel a-t-il été installé et combien a-t-il coûté à l'époque?

Le système d'information documentaire actuel est le résultat, d'une part, d'évolutions successives comprenant des mises à niveau des équipements matériels et des équipements logiciels, d'autre part, d'extensions successives impliquant l'installation de ces équipements dans les différentes sites du réseau des Bibliothèques municipales.

C'est en 1980 qu'a débuté la discussion autour de l'informatisation des Bibliothèques municipales. En janvier 1984, un rapport intitulé *Projet d'automatisation du service de prêt des Bibliothèques municipales* a été rédigé. Le 21 août 1985, le Conseil administratif a décidé de lancer un appel d'offre «en vue de doter

les Bibliothèques municipales d'un système informatique permettant d'assurer la gestion autonome de la centrale et de ses succursales par l'intermédiaire d'un réseau de communication.» Selon le document *Projet d'automatisation des bibliothèques municipales Ville de Genève. Rapport final du 24 juillet 1986*, le choix définitif a été porté sur la Société ALS, intégrée depuis lors dans la Société BiblioMondo, notre fournisseur actuel. Il a été confirmé à la Société ALS le 29 septembre 1986.

Le financement de l'installation du premier état du système d'information documentaire a été assuré par le biais de la proposition 169 de mars 1985. Cette proposition demandait l'ouverture d'un crédit de 7 000 000 de francs destiné à l'équipement informatique et bureautique de l'administration municipale, proposition votée le 25 juin 1985. Sur cette proposition, les Bibliothèques municipales ont dépensé pour une première étape 825 346,91 francs. Ce montant a permis l'installation de la Bibliothèque de la Madeleine (1987, 1988, 1989 – avant déménagement à la Bibliothèque de la Cité), de la Bibliothèque de la Jonction (1990-91), de la Bibliothèque des Minoteries (1990-91), de la Bibliothèque de Saint-Jean (1991 – sur son ancien site). A ce montant initial s'est ajouté le montant de 579 306,26 francs qui a permis l'informatisation de la Bibliothèque de la Cité suite au déménagement de la Bibliothèque de la Madeleine (1991), l'informatisation de la Bibliothèque des Pâquis et l'informatisation de la Bibliothèque de la Servette (1992-1993). Enfin s'ajoute l'informatisation de la Bibliothèque des Eaux-vives pour un montant de 65 944,50 francs.

En conséquence, nous pouvons dire que l'informatisation de base des Bibliothèques municipales s'est montée à : 1 470 597,67 francs. Dans cette informatisation n'étaient pas comprises les deux discothèques, la Bibliothèque des sports, le Service des Bibliobus. De plus, la quantité de terminaux disponibles pour les col-laborateurs et les publics étaient extrêmement réduits.

En conclusion, il nous paraît erroné de mettre en rapport les montants dépensés initialement avec les montants demandés actuellement. D'une part, ces montants initiaux ne comprenaient pas tous les sites du réseau; d'autre part, les différents sites du réseau des bibliothèques municipales ont connu une évolution et une extension considérable aussi bien sur le plan des équipements matériels que des équipements logiciels afin d'offrir un service de qualité à nos usagers comme toute bibliothèque de lecture publique aujourd'hui en Europe.

Question 3

Quel est le volume nécessaire pour réunir les collections patrimoniales de la Ville de Genève?

Pour le stockage des collections des Musées d'art et d'histoire, du Musée d'ethnographie, du Muséum d'histoire naturelle, de la BPU et du Service des archives de la Ville de Genève, une surface de 14 620 m² et un volume de 45 274 m³ sont nécessaires.

Réponse à la question posée le 16 décembre 2004 au sujet du Musée d'histoire des sciences:

Il n'y a en effet pas de ligne au PFI pour le Musée d'histoire des sciences dans la mesure où il n'y a pas de travaux prévus dans ce musée qui a fait l'objet d'une restauration complète dans les années 1980. Il est vrai que des problèmes d'étanchéité existent dans le sous-sol du bâtiment et ce malgré le système de drainage qui existe sauf erreur de ma part. Le Service des bâtiments a déjà été saisi de cette question depuis plusieurs années et la réponse qui nous est donnée est qu'il n'y a pas de solution satisfaisante pour évacuer toute l'humidité des sous-sols.

Avec mes meilleures salutations

Martine Koelliker

Rapport de la commission du logement.

Rapporteuse: M^{me} Béatrice Graf Lateo.

La commission du logement s'est réunie les 13 décembre 2004 et 10 janvier 2005, sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys, pour étudier cet objet. Que M^{me} Guenevere Paychère, qui a assuré la prise de notes des séances, soit remerciée de cet important travail.

Travaux de la commission

Séance du 13 décembre 2004

Audition de MM. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions

M. Ruffieux explique que la formulation de ce document entraîne un travail acharné pour fixer des priorités et faire descendre les investissements à moins de 2 milliards de francs, montant initialement inscrit après une première consultation des différents services. Actuellement, il y a encore 500 millions de francs d'investissements en trop dans ce plan financier. Le Conseil administratif a décidé de donner la priorité à la rénovation des immeubles. En ce qui concerne les logements neufs, il s'agit de favoriser les organismes qui peuvent se substituer à la Ville et construire du logement social. La Ville ne conservera que le projet pour la rue du Cendrier 1-3, qui est une opération un peu complexe, en raison de la rampe de sortie du parking de Grenus à déplacer, et un immeuble de logements à la rue de la Coulouvrenière 20. Cette dernière opération permettrait le changement d'affectation de l'immeuble de la rue du Stand. Le Conseil administratif pourrait aussi confier ces deux constructions de logements à des fondations ou des coopératives d'habitations, ce qui permettrait de dégager une première marge pour ce plan qui est encore un peu lourd.

M. de Dardel annonce que le Conseil administratif va faire une proposition au Conseil municipal pour une dotation de 20 millions de francs par année pour la Fondation HLM de la Ville de Genève, dont le nouveau nom est la Fondation d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève, afin que ses fonds propres lui permettent de construire pour 100 millions de francs de logements sur une longue durée. L'idée de la Ville est de passer par un intermédiaire pour construire des logements neufs. La rénovation est un volet différent. Il y a un grand retard pour l'entretien de certains bâtiments et cela est inclus dans le PFI.

M. Ruffieux explique qu'il y a des montants et des lignes complémentaires laissés pour la rénovation de l'enveloppe thermique et phonique des immeubles, selon le vœu de la Ville de mener une politique d'économie d'énergie. Cela permet de dégager 3 millions de francs par année pour ces éléments.

Une commissaire voudrait savoir si les immeubles cités pour la rénovation et l'année où on a projeté de les rénover ont été choisis en fonction de leur état. M. Ruffieux répond que c'est le cas en principe, mais que ce sont surtout des intentions qui figurent dans ce document. Les années ne figurent qu'à titre indicatif. Certains dossiers avancent plus rapidement que d'autres. Le principe est d'équilibrer le montant chaque année. Ce plan est une photographie de l'état des propositions. Il date du printemps 2004 et la situation a déjà pu évoluer. On voudrait pouvoir le mettre à jour en permanence sur informatique, mais se pose le problème de la récolte des données.

Répondant à une question sur le déplacement de la rampe d'accès du parking de Grenus, M. Ruffieux confirme que l'on sait aujourd'hui que l'on peut étudier cet objet, mais non pas quand on peut le planifier. On n'en connaît même pas le coût, qui peut être évalué entre 10 et 20 millions de francs.

Un commissaire se demande pourquoi il y a tant de retard dans l'entretien des immeubles. M. de Dardel estime que c'est un problème très ancien. Le retard a été pris sur des dizaines d'années. Certains immeubles, qui auraient dû être démolis, n'ont donc pas été rénovés. Dans les années 1990, la situation financière était mauvaise. Les investissements pour la rénovation ont été augmentés au début des années 2000 et ils sont à nouveau freinés à présent. Il ne s'agit pas d'avoir une vision catastrophiste, car, selon un recensement du Service des bâtiments, l'état des immeubles est jugé de moyen à bon. Dans les quartiers des Grottes et de Saint-Gervais, on est en train de rattraper le retard et les travaux devraient s'achever d'ici à deux ans environ.

Un commissaire demande s'il est prévu de doter la Fondation HLM de la Ville de Genève en espèces ou en immeubles. M. de Dardel indique que l'idée est plutôt de faire des dotations en espèces, mais cela n'a pas encore vraiment été discuté avec le département des finances. Selon ce commissaire, le problème de la Ville, c'est qu'elle doit emprunter pour faire les rénovations et que cela pèse lourd sur son budget. M. de Dardel estime que la priorité des priorités doit être donnée à la construction des logements nouveaux pour lutter contre la pénurie. On ne fait pas cela avec la rénovation.

Ce commissaire fait remarquer que la loi générale permet de faire de la rénovation avec seulement 5% de fonds propres et le reste en fonds empruntés. Comme la Ville fait tout en fonds propres, elle pourrait confier cela à des fondations en les dotant d'immeubles et d'espèces, ce qui diminuerait le gros poids des

rénovations à Genève. M. de Dardel pense qu'il faudrait alors des moyens plus importants que 20 millions de francs. Selon lui, il s'agit de donner la priorité à la construction de logements neufs, même si peu d'occasions se présentent, il faut les saisir et ce sont des investissements urgents.

M. de Dardel indique que, si des coopératives ou des fondations font des rénovations, elles seront subventionnées par le biais du système HBM ou HLM. Mais l'Etat devra aussi donner sa priorité à la construction, vu l'état de ses finances. Il ne faut pas faire de la rénovation au détriment de la construction de logements. Malheureusement, les deux choses sont en concurrence.

Les commissaires entament l'examen du PFI page par page. Dans les feuilles bleues, page 31, une commissaire aimerait savoir où l'on en est avec l'objet «rue du Môle 19, Pâquis-Centre 2B». M. Ruffieux répond que cet objet est bouclé. Les 20 millions ont été dépensés en 1987-88 au Pâquis-Centre 2B.

Constatant qu'à la deuxième ligne de la page 31 bleue on parle de la construction d'un immeuble en droit de superficie à la rue du Cendrier 1-3 et qu'à la page 65 jaune figure le terme «construction», un commissaire aimerait une explication. M. Ruffieux explique que cela montre bien l'hésitation du Conseil administratif. Au départ, il pensait aussi construire le Foyer de Sécheron, mais les investissements sont lourds. Toutes les options sont ouvertes à présent.

Une commissaire demande si tous les crédits votés se retrouvent dans les pages jaunes. Non, répond M. Ruffieux. Dans les pages jaunes ne se retrouvent que les études figurant dans les pages bleues. Une autre commissaire voudrait savoir comment on peut vérifier si l'argent a déjà été dépensé ou non. M. Ruffieux indique que, s'il n'y a plus de dépenses en 2004-2005, cela veut dire que le projet est terminé, mais ce n'est pas un plan comptable. Il peut y avoir des dépenses qui arrivent encore par la suite.

A la suite d'une question d'une commissaire sur les différentes études, M. Ruffieux explique que la préétude correspond à un premier plan de faisabilité du projet, qu'il y a ensuite l'étude elle-même et que les études complémentaires peuvent être demandées par le Conseil municipal ou lorsque le projet ne convient pas à la Commission des monuments, de la nature et des sites.

Répondant à une commissaire, M. Ruffieux explique que les travaux liés à la politique énergétique 2003 sont les travaux destinés à réduire la consommation d'énergie et les charges des bâtiments de la Ville.

Quelle est l'utilisation de la maison de maître de la Concorde, rénovée par la Ville? demande une commissaire. M. Ruffieux répond que la villa La Concorde a été mise à la disposition de trois organisations non gouvernementales: le secrétariat du Fonds pour la solidarité numérique des villes, le Fonds des villes contre la pauvreté et l'Initiative de Genève, mais il ne connaît pas les conditions.

La même commissaire demande pourquoi les travaux n'ont pas commencé pour le Chalet du bois de la Bâtie. M. Ruffieux explique que la commission de l'aménagement et de l'environnement a refusé le concours et que le crédit a été renvoyé au Conseil administratif.

Une commissaire voit que les crédits d'études sont confiés à des mandataires extérieurs. Pourquoi les architectes de l'administration ne sont-ils pas chargés de ce travail? M. Ruffieux explique que le rôle des architectes de l'administration est de représenter le maître d'ouvrage, de contrôler le bon déroulement des travaux, de s'entretenir avec les fournisseurs et les mandatés.

Une commissaire aimerait savoir ce que représente le soutien de la Ville aux coopératives. M. Ruffieux répond que cette ligne d'un montant de 2,5 millions de francs, étalée de 2006 à 2011 (p. 65), a été ajoutée à la suite d'une motion du Conseil municipal qui souhaitait que la Ville soutienne les coopératives. Pour l'instant, seule la Codha, Coopérative de l'habitat associatif, a reçu des fonds, car il n'y a pas eu d'autres demandes. En principe, le prêt est remboursé à la Ville dès que les coopérateurs sont en place dans les logements. Un commissaire ajoute que ce fonds est précieux pour les coopératives. Cela fait deux ans que le groupement des coopératives communique que ce fonds existe, mais il serait bienvenu que la Ville fasse de la publicité. Avec 2,5 millions de francs, on peut générer pour 50 millions de travaux. Ce fonds s'autoalimente par les amortissements. Cela fonctionne comme des prêts. L'échéancier indiqué est aléatoire. Encore une fois, ce n'est pas un plan comptable, mais des intentions.

Une commissaire voudrait savoir si on a prévu des démolitions-reconstructions en lieu et place des rénovations. M. Ruffieux indique qu'on ne peut imaginer que des rénovations, vu l'état du marché du logement.

Page 67, une commissaire demande si les travaux d'isolation thermique sont imposés par la loi. M. Ruffieux répond qu'il s'agit de la politique de la Ville, qui veut des logements conformes aux normes supérieures en matière d'isolation thermique et phonique.

Une commissaire demande s'il y a des investissements prévus pour l'aménagement de parcs qui dépendent du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et non pas du Service des espaces verts et de l'environnement. M. Ruffieux répond que tous les aménagements d'arbres sont dans les postes 100-102. Sinon, on en trouve dans le groupe 90, sous «Aménagement du domaine privé Ville de Genève», soit les parcs et promenades.

Un commissaire fait remarquer que la Fondation HLM de la Ville de Genève peut obtenir des fonds de la Confédération pour rénover à raison de 3000 francs par appartement en collaboration avec l'association Association suisse pour l'habitat, ce qui déchargerait la Ville de certaines dépenses. Il se demande aussi

s'il ne vaudrait pas mieux détruire et reconstruire à la rue Royaume. M. de Dardel explique qu'il y a un problème de protection du patrimoine, car ces immeubles datent probablement du début du XX^e siècle. Il n'est pas exclu de confier des rénovations à des fondations, mais cela implique que les locataires ne pourront vraisemblablement pas rester dans ces immeubles après rénovation, car ils ne bénéficieront plus du système d'aide personnalisée de la Ville. En effet, les fondations ne pourront pas pratiquer des loyers bon marché et les locataires devront être relogés ailleurs avec des loyers plus chers.

Le commissaire répond que cela dépend du prix de dotation de ces logements, qu'il faut respecter la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation et qu'il y a le système des habitations mixtes, qui permet une aide personnalisée. Il s'agit d'économiser de l'argent en rénovation et de réduire les coûts pour la Ville.

M. de Dardel explique que l'aide HBM (habitation bon marché) implique des conditions serrées sur le plan financier et sur la qualité des logements après travaux. Ces rénovations seraient d'un type différent. Il ne faut pas se faire d'illusions, on ne conservera pas des immeubles pour la même catégorie de la population. Un commissaire rappelle l'exemple des immeubles de la rue des Gares, qui vont être rénovés prochainement et où l'on maintient un sanitaire pour deux appartements. Dans un autre système, cela sera exclu.

Le commissaire qui a lancé la discussion propose d'étendre le règlement de subventionnement de la Ville de Genève à la Fondation HLM de la Ville de Genève. M. de Dardel estime que la fondation a des obligations différentes sur le plan financier, alors que la collectivité publique peut avoir un système d'aide personnalisée. Il y a des limites aux possibilités de rénovation par les fondations.

Une commissaire s'étonne que le PFI contienne des propositions de rénovation de façades alors que l'on devrait rénover les appartements en premier lieu. M. Ruffieux explique que les façades doivent être rénovées parce qu'elles tombent et qu'il y a urgence à rénover celles qui sont mentionnées. La commissaire remarque toutefois que ces rénovations sont prévues pour 2006, voire 2014. M. Ruffieux indique qu'il s'agit d'immeubles en molasse avec des balcons en mauvais état et que si on peut effectuer les travaux plus rapidement cela sera fait. Les travaux sont répartis en fonction des urgences.

Séance du 10 janvier 2005

Discussion et prise de position

La présidente rappelle que l'on ne votera pas sur cet objet, mais elle propose à chaque groupe de s'exprimer sur le PFI.

Un commissaire des Verts constate que le PFI contient beaucoup de frais à venir en matière de rénovation et il se pose à nouveau la question: ne vaudrait-il pas mieux déléguer cette tâche à des fondations de droit public ou à des coopératives, plutôt que de laisser la Ville s'endetter? Il est conscient que le subventionnement de la Ville ne pourrait alors pas être pratiqué, mais cette question du subventionnement pourrait être indiquée dans les conditions du droit de superficie.

Une commissaire socialiste craint que la population en déduise que la Ville n'est pas capable de rénover ses logements. Une commissaire libérale n'est pas opposée aux économies, mais elle se pose la question du droit de regard de la Ville si des coopératives ou des fondations se chargeaient de la rénovation. La Ville doit conserver son patrimoine.

Pour un commissaire radical, il faut réfléchir aux conditions de subventionnement et au choix du locataire. Il n'est pas prêt à ce que l'on accorde des subventions alors que la Ville n'aura plus de contrôle. Il se demande s'il est bien utile de faire de nouvelles règles au niveau municipal. Le système de la Ville est plus satisfaisant que le système HLM, notamment parce que les locataires ne sont pas obligés de partir lorsqu'ils dépassent les barèmes. Ils ne reçoivent simplement plus d'aide personnalisée.

Un commissaire des Verts remarque que le système HLM est en train de disparaître et que l'aide à la pierre pour une période déterminée est une perte pour la collectivité publique. L'Etat fait actuellement du HM, avec des immeubles variés, et peut continuer à choisir des locataires puisque, lorsqu'il remet des droits de superficie à des coopératives, l'Etat s'octroie 20% des logements sociaux à attribuer. On peut s'accorder un pourcentage d'appartements à attribuer en tant que collectivité publique. Une commissaire des Verts constate que le logement représente 261 millions de francs pour les années du PFI. Il s'agit donc du secteur le plus lourd et il faudra faire preuve d'imagination pour faire face aux responsabilités. Un commissaire libéral rappelle qu'il y a 500 millions de francs d'investissements de trop dans le plan et qu'il sera de toute façon élagué.

Les commissaires ne souhaitant plus s'exprimer sur le sujet, la présidente lève la séance.

Rapport de la commission des sports et de la sécurité.

Rapporteur: M. Mathias Buschbeck.

La commission des sports et de la sécurité s'est réunie le 2 décembre 2004, sous la présidence de M. Pierre Maudet, pour étudier cette proposition. Que M^{me} Gisèle Spescha, qui a assuré la prise de notes de cette séance, soit remerciée de son remarquable travail.

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif, et de ses collaborateurs

Le président rappelle la procédure qui a été mise en place pour étudier le PFI et passe ensuite la parole au magistrat.

Ce dernier explique que la préparation du PFI s'est faite d'abord avec les chefs de service, en partant de l'évolution économique et technique. Seuls deux services sont concernés, le Service d'incendie et de secours (SIS) et le Service des sports. Il a tout de même fait venir ce soir le responsable du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) et celui du Service du domaine public, au cas où il y aurait des questions.

Il passe ensuite à la présentation du document.

Première partie (pages blanches): options politiques

Page 11, (point 2.5. et 2.7.)

Cela fait de nombreuses années que le département cherche à implanter un centre sportif dans le secteur Eaux-Vives/Frontenex, car il manque d'installations en salle. Il y avait eu un premier projet à Frontenex, mais, à cause du projet de traversée de la rade, extrêmement gourmand en territoire, le projet a dû être abandonné. Le magistrat avait donc pensé construire un centre sportif à la gare des Eaux-Vives, mais le Conseil administratif a prévu d'autres affectations sur les terrains disponibles. Ce point peut donc être supprimé.

Concernant la rénovation et l'agrandissement de la caserne des pompiers de la rue des Bains, M. Hediger explique que les travaux ont commencé il y a quelques semaines et qu'ils sont en train de s'achever.

Pour ce qui est de la construction de la nouvelle caserne de la rive droite, une première étude a été faite. La caserne des Asters est très mal située, car elle est

dans une cour, ce qui provoque une grande résonance. De plus, avec l'augmentation de la circulation, il est maintenant difficile d'entrer dans la rue de la Servette. Il fallait donc délocaliser la caserne. Le magistrat pense aujourd'hui que la prochaine caserne de la Ville de Genève devrait être construite à Vernier, vers le Bois-des-Frères. Le magistrat a demandé d'examiner la possibilité de prévoir la sortie le long de la route de Vernier, car c'est plus pratique pour se diriger vers Vernier, Meyrin, Palexpo et toute la zone du Grand-Saconnex.

Plusieurs commissaires s'étonnent de la construction d'une nouvelle caserne en dehors du territoire de la commune sans que cela soit accompagné d'un projet concret de collaboration avec les autres communes et le Canton. M. Hediger explique que les discussions sont en cours afin que chacun participe financièrement autant à la construction qu'aux coûts des interventions.

Projets votés ou déposés (pages bleues)

Pages 45-46 (Sports)

M. Hediger fait remarquer que le deuxième crédit pour la patinoire n'a pas été voté par le Conseil municipal.

Répondant à une question, M. Nopper signale que la préétude concernant un complexe sportif à Frontenex correspond au projet qu'a signalé tout à l'heure le magistrat et qu'il ne s'agit pas du projet signalé en page 78 sous le même nom. Il devrait plutôt y être écrit «gare des Eaux-Vives».

M. Hediger fait remarquer que la piste du vélodrome est passablement usée. M. Nopper relève que l'usage et l'ancienneté jouent un rôle, mais les variations d'hygrométrie et de température sont aussi des causes du vieillissement de la piste.

Projets retenus par le Conseil administratif (pages ocre)

Pages 78-79 (Sports)

Un crédit de construction est prévu pour le Tennis Club Drizia-Miremونت. Pourtant, le montant n'est pas le même que celui contenu dans la proposition actuellement à l'étude de la commission. Cela est dû au fait que le PFI reprend les chiffres des anciens plans, mais qu'effectivement la somme aurait dû être modifiée.

Concernant l'acquisition d'un plancher démontable pour la patinoire des Vernets, M. Hediger donne l'exemple de Lugano qui a acheté un tel plancher dont l'installation rapide permet une autre utilisation (basket, concerts, etc.) pendant la saison de glace.

Un commissaire demande ce qui est prévu sur le stade de football du bois de la Bâtie.

On lui explique que, dans un premier temps, la priorité est le terrain d'entraînement, le terrain B, dont la réfection devient urgente. La demande va être faite pour un terrain en synthétique, ce qui permettrait de satisfaire au souhait des usagers. La suite du crédit concernera l'éclairage du terrain A et l'aplanissement du terrain «Wembley». Pour ce dernier point, une rencontre devra néanmoins avoir lieu préalablement avec la Maison de quartier de la Jonction.

Une pétition a récemment été déposée pour augmenter la taille du mur de grimpe à la Queue-d'Arve. Le fait qu'un tel agrandissement ne soit mentionné nulle part dans le PFI suscite l'interrogation. Le magistrat explique que le développement de la grimpe à la Queue-d'Arve se ferait forcément au détriment des autres sports pratiqués. Il n'a aujourd'hui aucune solution.

Un commissaire constate qu'il n'y a pas de nouvelles salles prévues dans les quartiers, et cela jusqu'en 2015. Il demande donc s'il ne serait pas possible d'optimiser l'utilisation des salles de gym des écoles.

On lui répond que ces salles sont effectivement sous-utilisées, mais que c'est très compliqué d'en faire plus, car il faut un concierge pour fermer la porte à la fin des activités, vers 22 h. De plus, il faut s'occuper de l'entretien et de la surveillance.

L'installation de patinoires de quartier suscite plusieurs questions:

- Sont-elles en glace ou en matière synthétique?
Elles sont en polyéthylène.
- Quel est le succès des patinoires existantes?
La fréquentation est importante et en augmentation.
- Combien de patinoires sont demandées et où seront-elles localisées?
Trois patinoires sont prévues et les emplacements ne sont pas encore définitifs. On pense à la place du Pré-l'Evêque, Baby-Plage ou encore les bains des Pâquis.
- Le magistrat trouve-t-il opportun de laisser la patinoire de la place du Rhône, donc sur domaine public, être couverte de publicité pour une grande chaîne de restauration rapide et symbole de la malbouffe, alors que l'on cherche à développer une pratique saine du sport?
Les organisateurs ont pris les sponsors qu'ils ont pu trouver.
- La Ville ne pourrait-elle pas prendre en charge cette installation pour éviter ces pratiques?
Cela serait très cher.

Page 82 (Service d'incendie et de secours)

Concernant le renouvellement du parc des véhicules du SIS, MM. Hediger et Wicky expliquent que, autrefois, il y avait un fonds de renouvellement qui permettait de changer les véhicules de manière plus précise et plus rapide, car il était calculé sur l'amortissement théorique du parc. Ce fonds n'existe plus.

Les véhicules sont actuellement très usés et leur valeur marchande très faible. Cette gestion du parc n'est pas la plus économique pour la Ville.

Par exemple, un camion-échelle que l'on achetait 600 000 ou 700 000 francs, pouvait être revendu environ 300 000 francs à des compagnies de sapeurs-pompiers de Suisse. Maintenant, on rallonge la durée de vie de ces engins et le nombre d'interventions a triplé. La valeur de revente a chuté. Pour certains véhicules, il faudra même probablement payer pour les désosser, car plus personne n'en veut. On a rechigné à renouveler le matériel et l'on va au-devant de problèmes importants.

Plusieurs commissaires s'étonnent, car le magistrat critique le PFI tout au long de sa présentation, alors qu'il était censé venir le défendre. Ces commissaires souhaitent savoir si M. Hediger est solidaire de ce document ou s'il ne fait que présenter les options du Conseil administratif.

M. Hediger confirme que ses choix ont souvent été rejetés, mais rappelle qu'en dernier ressort c'est le Conseil municipal qui fixe ses priorités en acceptant ou refusant les projets. En conclusion, le magistrat rappelle que l'intention était de revoir le PFI toutes les années.

Au départ du conseiller administratif et de ses collaborateurs, le président rappelle qu'il n'y a pas de vote de la commission sur ce document et que c'est aux partis de se prononcer à la suite de la reddition du rapport. Les travaux de la commission sur cet objet sont donc clos.

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse.

Rapporteur: M. Didier Bonny.

La commission sociale et de la jeunesse s'est réunie les 6, 13 et 27 janvier 2005 pour traiter de cet objet sous la présidence de M^{me} Liliane Johner et de M^{me} Nicole Bobillier. Le rapporteur remercie M^{me} Meyer pour les notes de séance.

Séance du 27 janvier 2005

Audition de M. Eric Hermann, directeur du département des finances, et de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions

Note du rapporteur: Bien que cette audition ait été postérieure à celles de M. Tornare, le rapporteur a décidé de faire son compte rendu en premier, car elle a apporté à la commission des éclaircissements bienvenus qui permettent de mieux comprendre d'une manière générale ce qu'est le plan financier d'investissement.

M. Hermann indique tout d'abord que le plan financier d'investissement (PFI) se prépare en collaboration avec le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et celui des finances et de l'administration générale. Concrètement, c'est M. Baillif qui récolte les demandes des différents services, puis il rend un rapport. Devant l'importance des demandes, il a fallu se rendre compte qu'il était impossible de s'en sortir avec un plan financier quadriennal et c'est pourquoi il a été proposé au Conseil administratif un plan étalé sur douze ans.

M. Ruffieux ajoute que sur douze ans on arrivait, dans un premier temps, à un montant de 2,5 milliards d'investissement, si tout ce qui était souhaité était mis en œuvre. C'était bien loin de l'objectif qui était d'arriver à 1,320 milliard, soit quelque 110 millions par année, somme habituellement votée à chaque budget. Il a été possible de ramener ce montant de 2,5 milliards à 1,7 milliard, ce qui représente malgré tout quelque 400 millions de trop. Des projections sur douze ans restent bien évidemment aléatoires, mais cela démontre toutefois que des choix sont à faire et des priorités à fixer, si l'on veut tenir des investissements de l'ordre de 110 millions par année. Le Conseil administratif a volontairement décidé de ne pas se limiter à 1,3 milliard en souhaitant laisser une marge de manœuvre au Conseil municipal, afin qu'il prenne connaissance des investissements prévus et qu'il fasse connaître ses priorités.

M. Hermann ajoute que ce document date déjà, car c'est l'image de la situation d'une année en arrière. Il sera bientôt réactualisé. Il rappelle que ce document se compose des chapitres suivants:

- informations générales;
- pages bleues: ce qui est déjà voté et les dépenses engagées;
- pages jaunes: ce sont des projets où il y a des marges de manœuvre possibles;
- pages jaune citron: projets considérés comme objets nouveaux ne figurant pas dans les précédents plans et qui sont devenus assez prioritaires;
- pages vertes: projets d'investissement (travaux d'entretien) qui auraient pu être intégrés directement au budget de fonctionnement et ainsi alléger le programme d'investissement si la situation financière de la Ville de Genève avait continué d'être florissante, comme c'était le cas au moment de la première élaboration du PFI. Le mauvais résultat des comptes 2003 a mis un terme à ce projet.

M. Ruffieux précise donc qu'il s'agira de planifier ces travaux. Il avait aussi été imaginé que des études auraient pu figurer directement dans le budget de fonctionnement. Actuellement, une demande de crédit d'étude globale qui couvre les quatre premières années du PFI est en préparation. Cela permettra au Conseil municipal de faire concrètement des choix et de définir ses priorités.

A ce propos, un commissaire rappelle que le but de l'étude du PFI en commissions est justement d'éviter que le Conseil administratif propose des crédits d'étude qui pourraient ne pas rencontrer une majorité au sein du Conseil municipal.

Une commissaire aimerait avoir l'avis de M. Ruffieux sur la question suivante: vaut-il mieux signifier d'entrée son opposition à un crédit d'étude si l'on n'est pas convaincu par le projet à venir ou alors voter le crédit d'étude et attendre la présentation du projet, quitte à ce que celui-ci soit refusé et donc l'argent engagé pour le crédit d'étude perdu?

Pour M. Ruffieux, il est préférable que toute demande soit étudiée en commission. Cela peut toujours permettre d'affiner la proposition et de donner une orientation plus politique à une étude, si cela est le souhait de la majorité.

A un commissaire qui aimerait mieux comprendre l'articulation entre le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement dans l'élaboration du PFI, M. Ruffieux répond qu'il ne fait que récolter les demandes des départements qui sont ensuite introduites dans une base de données. Cela nécessite un petit travail estimatif du coût. Puis c'est le Conseil administratif qui fixe des priorités et

qui retient ou non les projets. Sa mission est d'essayer de répartir tous les projets pour avoir une dépense annuelle régulière de 110 millions, somme qui est actuellement plus élevée, comme cela a déjà été relevé. Le département des finances veille bien évidemment à ce que la mise en route de certains projets soit compatible avec les finances de la commune et, si ce n'est pas le cas, à ce qu'ils soient repoussés ou abandonnés.

Au printemps 2005, il va s'agir de préparer une mise à jour du document sur la base de discussions préalables avec les départements. Ce document couvrira toujours douze ans, mais partira de l'année en cours. Il n'est donc pas rigide, car il suffit qu'un projet avance plus rapidement qu'un autre pour modifier la projection.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi, par exemple, l'aménagement de la place Simon-Goulart et les trémies du parking de Manor ne figurent pas dans le PFI.

M. Ruffieux répond que, en ce qui concerne la place Grenus, elle ne figure pas dans ce plan, car on ne connaît pas le coût à ce jour, et qu'il faut faire l'étude. Pour ce qui est de la place Simon-Goulart, il n'y a pas eu de consensus au niveau du quartier, M. Ferrazino a donc décidé qu'il y aurait d'autres priorités.

Une commissaire souhaiterait savoir comment s'instaure le dialogue entre le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et les autres départements, puisque ce département réalise souvent des travaux ou constructions pour d'autres départements. M. Ruffieux répond qu'il a toujours un dialogue avec le service utilisateur. S'il constate que les programmes vont trop loin, il fait des propositions, provoque des discussions entre magistrats. C'est en effet au niveau des programmes qu'il faut intervenir pour que les constructions soient raisonnables. La responsabilité finale incombant au département de M. Ferrazino en lien avec le département des finances.

Séances des 6 et 13 janvier 2005

Auditions de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, de M. Philippe Aegerter, directeur du département

Questions générales sur le document

En préambule, M. Tornare rappelle que le Conseil administratif a décidé de faire pour la première fois un plan d'investissement sur douze ans, soit de 2004 à 2015, et que les options politiques sont mentionnées en page 5 du document.

Pour ce qui est de son département, il va continuer la politique concernant la petite enfance pour que d'ici à 2010 l'accès aux crèches devienne un droit pour les communiens de la Ville de Genève.

Dans le domaine scolaire, il y aura un ralentissement de la construction, la démographie devant être stable ces prochaines années. Il rappelle qu'en août prochain l'école des Ouches sera inaugurée. C'est le dernier grand groupe scolaire qui sera construit durant la fin de cette décennie.

A la question d'une commissaire qui se demande quelles sont les priorités du Conseil administratif parmi tous ces investissements prévus, M. Tornare répond que c'est la date prévue du dépôt de la proposition qui donne la réponse.

Un commissaire relève qu'on est face à une proposition atteignant 1,7 milliard. Or l'on sait qu'il faudra trouver des économies à hauteur de 400 millions si l'on veut respecter un budget annuel des investissements qui tourne autour des 120 millions. Il lui semble que l'exercice d'économies, au niveau des conseillers municipaux, est plutôt vain, puisqu'on n'a pas une vue d'ensemble de tous les départements. Il ajoute qu'il n'a pas vraiment compris quelles étaient les priorités du magistrat.

M. Tornare répète qu'il entend poursuivre sa politique concernant la petite enfance. Il mentionne aussi les obligations légales en ce qui concerne les centres d'action sociale et de santé (CASS) et les écoles. Il y a également une volonté politique de sa part d'investir pour les maisons de quartier et de loisirs. Il cite la ferme Menut ainsi que Montbrillant où une maison de quartier se révèle nécessaire. Il a enfin fait remettre le projet des Bornaches dans ce plan car, pour lui, c'est essentiel que Genève dispose d'une pépinière municipale; toutes les villes en font de même.

Le même commissaire précise sa question et demande à M. Tornare où l'on pourrait trouver, dans son département, une partie des 400 millions d'économies.

M. Tornare répond qu'il a déjà essayé de faire les économies demandées.

Ce commissaire aimerait enfin avoir le sentiment du magistrat sur l'utilité des travaux que nous menons au sujet de ce plan d'investissement qui porte sur douze ans. Il est en effet difficile d'avoir des prévisions sur les recettes. Si l'on trouvait 400 millions d'économies sur un budget de 1,7 milliard, cela signifierait, en partant du principe que les charges et les recettes sont identiques à celles du budget 2005, que l'on aggraverait la dette de 500 millions.

M. Tornare est bien d'accord avec cette analyse, d'autant plus si le Canton continue à faire des transferts de charges sur les communes. En revanche, ne pas faire de plan d'intention ni se fixer des objectifs ne serait pas crédible.

Une commissaire a bien entendu M. Tornare parler d'un tassement de la démographie pour les prochaines années. Cela signifie-t-il que le plan tient compte de ce paramètre et des éventuels futurs logements qui impliqueraient la construction de groupes scolaires?

M. Tornare répond que c'est bien le cas.

A un commissaire qui se demande s'il est possible que des objets soient ajoutés à ce projet d'intention, M. Tornare répond affirmativement. Il ne faut en effet pas s'empêcher de présenter des objets au cours du temps, pas prévus au moment de la réalisation du document.

A un commissaire qui se demande si le département est consulté lors de la construction d'une école ou d'autres aménagements, M. Tornare répond que les règlements sont très stricts et contraignants dans le domaine scolaire et que, par conséquent, la marge de manœuvre est faible.

Etude du document dans le détail

Notes du rapporteur:

1. Il a été décidé de ne pas passer en revue les pages bleues, ces dernières listant les objets votés ou d'ores et déjà déposés.
2. Le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement a remis aux commissaires, après sa double audition, un document expliquant tous ses projets (y compris ceux qui n'avaient pas fait l'objet de questions de la part de la commission). Le rapporteur, par souci de lisibilité, a décidé, après en avoir informé la commission, d'intégrer ce document directement dans le rapport, soit en complétant, si nécessaire, les réponses déjà apportées en commission, soit en l'intégrant tel quel.
3. Pour les mêmes raisons de lisibilité, les informations complémentaires apportées sur certains projets du département par MM. Hermann et Ruffieux lors de leur audition sont également intégrées dans cette partie du rapport.

Ecoles publiques

Page 71

Salles de gymnastique

Une commissaire, concernant la mise des salles de gymnastique aux normes légales, aimerait savoir si elles sont toutes prévues dans ce plan.

M. Tornare répond par l'affirmative.

Liotard 66

Création d'une issue de secours supplémentaire pour augmenter la capacité d'accueil de la salle de gymnastique de l'école Liotard.

Lamartine 16 bis

Rénovation de la villa Lamartine pour les activités parascolaires de l'école Geisendorf. M. Ruffieux annonce que ce projet fera très prochainement l'objet d'une demande de crédit d'étude.

Page 72*Pestalozzi 4*

Aménagement d'un restaurant scolaire au rez-inférieur de l'école Trembley II (excavation partielle).

Aïre 1

Création d'une issue de secours supplémentaire pour augmenter la capacité d'accueil de la salle de gymnastique de l'école des Charmilles.

Allobroges 4-6

Percement d'une porte dans le restaurant scolaire.

Une commissaire s'étonne de ces travaux eu égard à la date récente de construction de cet établissement.

Allières 14

Création d'une issue de secours supplémentaire pour augmenter la capacité d'accueil de la salle de gymnastique de l'école des Allières.

Saint-Jean 12

Cet objet est sous-estimé, étant donné que la rénovation doit comprendre non seulement l'enveloppe, mais toute la réfection intérieure de l'école. M. Ruffieux précise en effet qu'une expertise plus détaillée a montré la nécessité de rénover cette école.

Micheli-du-Crest 17

Une commissaire aimerait des détails sur la mise aux normes du restaurant scolaire à Micheli-du-Crest.

M. Tornare répond qu'il s'agit du percement d'une porte.

William-Lescaze 12

Construction de la salle de gymnastique définitive et de la deuxième étape du groupe scolaire de Cayla, conformément aux besoins établis par la planification scolaire du secteur.

Forêt, étude/concours

Projet résultant de la planification scolaire du secteur.

Forêt, acquisition parcelles

Projet résultant de la planification scolaire du secteur.

Chandieu, acquisition parcelles

Projet résultant de la planification scolaire du secteur.

Ecole des Croupettes

A une commissaire qui s'interroge sur les travaux prévus à l'école des Croupettes, M. Aegerter précise tout d'abord que le document qui est à l'étude actuellement date du mois de mars et que, par conséquent, des modifications sont intervenues dans l'intervalle. C'est le cas pour ce point précis, le Conseil d'Etat ayant refusé ce projet. Il faut donc le retirer et le remplacer par la demande d'un crédit pour la rénovation de l'école des Croupettes primaire.

A propos d'école, un commissaire aimerait savoir si l'école qui était prévue sur le site d'Artamis est définitivement abandonnée.

M. Tornare répond qu'une telle construction n'interviendra pas avant 2014, à cause de la pollution du sous-sol à cet endroit.

A un commissaire qui se demande si l'utilisation des salles de gym des écoles provoque des discussions importantes entre utilisateurs, M. Tornare répond par la négative. Toutefois, il est vrai que la demande est supérieure à l'offre et c'est la Délégation à la jeunesse qui gère cela.

Eaux-Vives, gare des

Projet résultant de la planification scolaire du secteur et programmé sur la couverture de la liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

Page 73

Eaux-Vives, gare des

Projet résultant de la planification scolaire du secteur et programmé sur la couverture CEVA.

Rodo 3

Création d'une issue de secours supplémentaire pour augmenter la capacité d'accueil de la salle de gymnastique de l'école Hugo-de-Senger.

Rodo 5

Rénovation de l'école et déplacement de la cuisine pour des raisons de sécurité.

Crêts-de-Champel 40

Forte dégradation du bâtiment (réfection de toitures urgente demandée déjà en 2005).

Cultures et loisirs, animations et loisirsPage 77*Délégation à la jeunesse*

Un commissaire aimerait avoir quelques précisions concernant le développement et l'action de la Délégation à la jeunesse.

M. Tornare répond que, à la suite du refus de l'acquisition de Tivoli, il a décidé de se diriger vers la décentralisation et qu'il a déjà fait des visites de lieux. Il s'agit ici du dépôt d'un crédit-cadre en vue de l'acquisition ou de la location de structures pour jeunes dans différents lieux en ville, au minimum une par rive.

Maison de quartier de la Jonction

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur les travaux prévus à la Maison de quartier de la Jonction.

M. Tornare explique qu'il s'agit d'une rénovation de l'ensemble; les plans ont été acceptés par l'équipe. Le dossier est en main du Service des bâtiments. Le crédit devrait être déposé en 2005.

Villa Saint-Exupéry

Un commissaire se demande s'il ne faudrait pas accélérer les travaux de rénovation de cette villa, étant donné les problèmes que pose actuellement la tenue du débit de boissons au sous-sol par des jeunes.

M. Tornare en est convaincu. Cette villa est dans un état lamentable, à part le sous-sol, ce que confirme M. Ruffieux. La solution idéale serait de trouver un lieu pour ces jeunes, avec un loyer abordable, afin qu'ils soient autonomes. Mais quoi qu'il en soit l'état du bâtiment nécessite une rénovation totale rapidement, cela indépendamment d'un éventuel changement d'affectation.

Skate-park et bowl en béton pour skate

Un commissaire aimerait avoir la confirmation qu'en 2005, comme cela est inscrit dans le plan, le Conseil municipal sera saisi d'un crédit pour la réalisation d'un skate-park couvert.

M. Tornare répond que rien n'est moins sûr. La possibilité de procéder à une rénovation du skate-park de Plainpalais est également d'actualité. Ces deux objets font partie des projets de la Délégation à la jeunesse et sont, si possible, à déposer en 2005.

Terreaux-du-Temple

A un commissaire qui ne comprend pas la présence ici de la rénovation de la salle des Terreaux du Temple, M. Ruffieux précise que les salles communales se trouvent dans la nomenclature fédérale, imposée aux communes, dans le groupe 46, d'où sa présence à cet endroit du PFI.

Baulacre 10

Rénovation et aménagement d'une maison de quartier.

Dossier en main du Service d'architecture. Dépôt prévu en 2005. Ces travaux deviennent de plus en plus urgents avec la construction du cycle d'orientation de Montbrillant dont l'occupation sera totale dès la rentrée de septembre 2005.

Foyer de Sécheron

Etude et réalisation équipement de quartier.

Pas de commentaire spécial, si ce n'est de relever la très bonne collaboration entre le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et celui des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, ce dernier ayant même participé au concours.

Ferme Menut-Pellet

Un commissaire aimerait savoir si le montant inscrit dans le PFI pour sa transformation est le montant global. Il rappelle, en effet, que la commune de Vernier ainsi que l'Etat, qui a participé à l'acquisition de la parcelle, sont également concernés.

M. Tornare répond qu'il s'agit bien ici du montant total. La commune de Vernier ne souhaite pas participer aux travaux, mais plutôt au fonctionnement. Il doit encore prendre des contacts avec la Fédération genevoise pour l'animation socio-culturelle pour la rénovation.

Le dossier est en main du Service d'architecture. L'ouverture en septembre 2005 de l'école des Ouches ainsi que le développement urbanistique du quartier des Ouches rendent plus que jamais nécessaire un équipement de quartier dans la ferme Menut-Pellet.

Social

Page 79

Servette 100, rue de la

Un commissaire s'étonne de voir cette proposition dans ces pages, car il lui semblait que cette demande avait déjà été soumise au Conseil municipal.

M. Tornare explique que, en effet, cette requête est devant la commission des travaux. Cet espace est vide depuis quatre ans et il lui a été proposé pour y loger le Service social, qui se trouve actuellement à l'étroit à la rue Dizerens.

Lors de l'audition de MM. Hermann et Ruffieux, une commissaire demande tout d'abord si ce qui est projeté dans le PFI correspond bien à la demande qui a été déposée.

M. Ruffieux confirme que cette demande vient d'être déposée, mais pour une somme plus importante.

Ensuite, elle demande ce que cela signifie en termes d'aménagement: s'agit-il de l'adaptation des locaux avec ou sans le déménagement et qui ira dans les anciens locaux occupés par le Service social à la rue Dizerens?

M. Ruffieux répond que le déménagement n'est pas compris et que c'est la Délégation à la jeunesse qui occuperait les locaux de la rue Dizerens.

Elle poursuit en demandant si le document des rocares a été adapté. M. Ruffieux répond par l'affirmative et précise qu'il est sur intraCM.

Enfin, elle aimerait savoir de combien de personnes est composée le Comité de gestion des immeubles (Cogesim).

M. Hermann explique que ce groupe a été créé en 1995 pour coordonner les travaux, particulièrement pour la Gérance immobilière municipale (GIM); c'est un comité stratégique. Ce Cogesim a reçu, depuis dix-huit mois environ, une autre mission qui est de gérer tous les besoins et locaux des services. A ce titre, tous les directeurs concernés peuvent venir y siéger et pas seulement des représentants des finances et de l'aménagement.

M. Ruffieux ajoute que le souci du Conseil administratif est d'éviter que les services qui ont des besoins aillent procéder à des locations sans qu'il y ait une vision d'ensemble.

Enfants et jeunesse

Servette 34, rue de la, «Grotte bleue»

Type de travaux: création d'une crèche dans des bâtiments privés.

Nombre de places créées: 35.

Responsable de la gestion du projet: Délégation à la petite enfance.

Date de mise en exploitation: 2005.

Remarque: cette transformation est financée par le biais de notre crédit de 8 400 000 francs. Suite à la mise en exploitation de cette extension, des travaux de réaménagement au 33 de la rue Louis-Favre sont nécessaires. Le libellé de cet objet devrait être modifié en conséquence (33, rue Louis-Favre).

Ernest-Ansermet, quai, «TSR»

Type de travaux: les travaux de création de la structure seront à la charge de la TSR, la Ville de Genève finançant les aménagements intérieurs.

Nombre de places créées: 55.

Responsable de la gestion du projet: TSR et Délégation à la petite enfance.

Date de mise en exploitation: la date de mise en exploitation, d'abord prévue en 2006, a été repoussée dernièrement à 2008 par la TSR.

Remarque: au stade actuel de ce projet, et ne sachant pas exactement quelle infrastructure la TSR mettra à disposition, un montant de 475 000 francs nous semble dès lors nécessaire.

Daniel-Colladon 2, rue, «Palais de justice»

Type de travaux: création d'une crèche.

Nombre de places créées: 50.

Responsable de la gestion du projet: à définir.

Date de mise en exploitation: à définir.

Une commissaire aimerait savoir où en est ce projet.

M. Tornare répond qu'il y a eu un préavis négatif de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) qui trouve que ce bâtiment ne peut pas être affecté à une crèche. Il n'est donc pas responsable du retard pris dans cette affaire.

M. Ruffieux précise que, suite à un entretien avec M. Moutinot, il a été décidé de voir ce qui pouvait être négocié avec la CMNS et une visite sur place va être organisée afin d'essayer de faire tout de même avancer ce projet.

Crèche de la Madeleine

Une commissaire fait remarquer que le réaménagement de la cuisine de cette crèche est déjà fait; le crédit pourrait donc être abaissé.

Type de travaux: le réaménagement de la cuisine a effectivement déjà été fait. Des travaux de réfection de l'enveloppe et de la toiture restent toutefois nécessaires.

Nombre de places créées: aucune.

Responsable de la gestion du projet: Service des bâtiments.

Date de mise en exploitation: à définir.

Page 80

Lamartine 2, rue, «Le Gazouillis»

Type de travaux: transformation de l'annexe en vue d'une augmentation de capacité et réfection du bâtiment actuel.

Nombre de places créées: environ 10 (bébés).

Responsable de la gestion du projet: Service d'architecture (à confirmer).

Date de mise en exploitation: à définir.

Seujet 34, quai du, Crèche de Saint-Gervais

Type de travaux: réaménagement de l'espace des petits, suite à la mise en exploitation de l'arcade.

Nombre de places créées: aucune.

Responsable de la gestion du projet: Service des bâtiments (à confirmer).

Date de mise en exploitation: à définir.

Remarque: le montant articulé dans le plan financier ne correspond pas aux besoins actuels. Une somme de 300 000 francs paraît plus adéquate.

Bois de la Bâtie, «Pavillon»

Type de travaux: rénovation du bâtiment afin de créer un espace de découverte de l'environnement, ouvert à l'année et à la disposition de l'ensemble des institutions de la petite enfance de la Ville de Genève.

Nombre de places créées: aucune.

Responsable de la gestion du projet: Service des bâtiments (à confirmer).

Date de mise en exploitation: à définir.

Remarque: la réalisation de ce projet permettra de réaliser certaines économies au niveau des camps organisés par les institutions, ainsi que des déplacements.

Montchoisy 48, rue de, Crèche des Eaux-Vives

Type de travaux: des réaménagements ont eu lieu en 2004. Aucun besoin d'investissement supplémentaire n'est pour l'instant nécessaire.

Affaires sociales, écoles et environnement: transformation de locaux pour la petite enfance

Une commissaire, à propos du crédit prévu de 8,4 millions pour 2007, fait le parallèle avec la même somme votée en 2003 et où l'on a pu se rendre compte qu'il n'y avait pas toujours concordance entre ce qui avait été annoncé dans la proposition et ce qui a effectivement été fait, d'où la question suivante: les bâtiments concernés sont-ils visités et qui est chargé de suivre les travaux?

M. Ruffieux répond que les travaux sont suivis par le Service d'architecture et pris sur les 8,4 millions. Au départ, ce crédit était destiné à des interventions sur des bâtiments n'appartenant pas à la Ville. Par la suite, il y a eu une légère déviance, comme pour le cas de la crèche de l'avenue Bertrand. Il faudrait peut-être, à l'avenir, que les choses soient mieux déterminées dès le départ.

Un commissaire s'étonne que dans cette somme soient compris les crédits d'études et les travaux, il ne trouve pas cela très normal et sera très attentif lors de la prochaine demande de crédit.

A une commissaire qui aimerait obtenir une liste détaillée des dépenses concernant le premier crédit de 8,4 millions, M. Ruffieux répond que tous les détails seront connus lors du bouclage de crédit présenté par la Délégation à la petite enfance.

Un commissaire s'étonne de la date de dépôt de cette proposition (2007), le magistrat ayant avancé la date de 2005 lors de sa précédente audition.

M. Tornare confirme qu'il va effectivement soumettre prochainement cette proposition au Conseil municipal qui devrait avoir la teneur suivante:

Type de travaux: transformation de locaux pour la petite enfance.

Nombre de places créées: 300.

Responsable de la gestion du projet: Délégation à la petite enfance, avec le concours du Service d'architecture et du Service des bâtiments pour certains projets.

Remarque: il s'agit ici de notre crédit global de 8,4 millions de francs.

Il devra financer notamment:

- aménagement de la cuisine des Franchises (cet objet ne figure pas dans le PFI);
- transformation du site Louis-Favre de la crèche de la Grotte bleue (se référer au point 061.010.01 du PFI);
- réaménagement des espaces bébés et petits à la crèche de Plainpalais (cet objet ne figure pas dans le PFI);
- réaménagement des espaces pour les petits à la crèche du Seujet suite à l'ouverture de l'arcade (se référer au point 061.027 du PFI);
- transformation de la cuisine des Asters en espace pour les enfants (cet objet ne figure pas dans le PFI);
- réaménagement des sanitaires du jardin d'enfants L'Atelier des petits (cet objet ne figure pas dans le PFI);
- création de l'entrée du jardin d'enfants Les Papillons (cet objet ne figure pas dans le PFI).

Foyer de Sécheron, quartier

Type de travaux: création d'une crèche au sein d'un complexe regroupant différentes structures sociales (EMS, crèche, etc.).

Nombre de places créées: 60 (environ).

Responsable de la gestion du projet: Service d'architecture.
Date de mise en exploitation: à définir.

William-Lescaze 12, ch., Groupe scolaire de Cayla

Type de travaux: création d'une crèche dans le cadre d'un groupement scolaire.
Nombre de places créées: 70 (envisagées à ce jour).
Responsable de la gestion du projet: Service d'architecture.
Date de mise en exploitation: à définir.

Frontenex 5, plateau de, Villa Frommel

Une commissaire s'étonne à son tour de la date prévue pour le dépôt de cette proposition (2004).

M. Tornare explique que ce projet est retardé, car il y a des squatters dans la villa.

Type de travaux: extension de la crèche Pré-Picot.
Nombre de places créées: 30.
Responsable de la gestion du projet: Service d'architecture.
Date de mise en exploitation: 2006.

Personnes âgées

Un commissaire demande pour quelle raison l'établissement médico-social (EMS) de Sécheron ne se trouve pas dans ce plan d'investissement, alors que les autres équipements sur le site sont mentionnés.

M. Ruffieux répond que le choix du Conseil administratif est de faire réaliser ces équipements par des fondations, à savoir le logement par la Fondation d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève et l'EMS par la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées qui gère déjà deux autres EMS, pour bénéficier ainsi d'une subvention de 50% de l'Etat, qui ne serait pas accordée si c'était la Ville qui construisait.

Michel-Simon 7-9, rue

Aménagement de l'immeuble en CASS et EMS: avant-projet déjà réalisé par un architecte désigné par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Un commissaire relève que tout le plan financier est devisé à 30 millions de francs, ce qui lui semble être un montant colossal pour un immeuble existant.

M. Ruffieux fait remarquer que ce bâtiment est entièrement à refaire.

A un commissaire qui se demande alors si une nouvelle construction ne serait pas préférable, M. Ruffieux répond qu'il y a des activités existantes dans ce bâtiment qu'il s'agirait de reloger en cas de reconstruction (ateliers du Grand Théâtre). Le reste sera transformé pour accueillir un CASS et l'EMS.

Centres sociaux

Page 81

Transformations de locaux pour les CASS

Un commissaire croit comprendre qu'il s'agit d'un crédit global pour la transformation de locaux dans les huit CASS, est-ce bien juste?

M. Aegerter confirme et ajoute que ce crédit va bientôt être présenté au Conseil municipal.

Cet objet concerne les transformations et aménagements suivants:

- Plainpalais, Acacias, secteur, CASS: aménagement d'un centre d'action sociale et de santé (500 000 francs);
- Plainpalais, Acacias, secteur, UACP: mise en place unité d'action communautaire de proximité (500 000 francs);
- Charmilles, Saint-Jean, secteur, CASS: extension du CASS de Saint-Jean-Charmilles (750 000 francs);
- Jonction, quartier de la, UACP: mise en place unité d'action communautaire de proximité (500 000 francs);
- Champel, quartier de la, UACP: mise en place unité d'action communautaire de proximité (500 000 francs);
- Servette, secteur de la, UACP: mise en place unité d'action communautaire de proximité (500 000 francs).

Jonction, quartier de la, CASS

Un commissaire déduit que ce montant de 1 million est un crédit supplémentaire par rapport à ce qui est déjà prévu à la rue Michel-Simon.

M. Tornare relève que le CASS de la Jonction est effectivement à l'étroit: la moitié des locaux sont loués. Objet prévu pour un éventuel déménagement en 2008 dans l'EMS de Sainte-Clotilde.

Une commissaire estime à ce propos que, entre les locaux actuels des UAC et ceux aménagés pour les CASS, la priorité de la Ville devrait être de trouver des solutions satisfaisantes pour les premiers avant de remplir les obligations légales relatives aux CASS. Elle peut assurer que les locaux dont disposent les UAC sont beaucoup moins spacieux que ceux des CASS disposant encore des anciennes dimensions.

Centre d'hébergement social

Un commissaire demande de quel lieu il s'agit sous la rubrique «rive droite, lieu à déterminer».

M. Tornare répond que cet objet est à supprimer, car il a été remplacé par l'ouverture du Club social rive droite (ex-Bouby).

Unité d'action communautaire de proximité des Grottes

Un commissaire comprend que la recherche d'autres locaux, en plus du CASS lui-même, est due au fait que cette unité ne pourrait pas prendre place dans le CASS qui se situerait dans les anciens locaux de la Direction des systèmes d'information (DSI).

M. Aegerter rappelle qu'un CASS doit disposer de quelque 1000 m²; il faut donc chercher des locaux à aménager.

CASS des Grottes

Un commissaire aimerait avoir plus de détails sur la future localisation du CASS des Grottes.

M. Aegerter répond que le département planche actuellement sur ce sujet et M. Tornare ajoute qu'il envisage l'occupation des surfaces laissées libres par le départ de la DSI à la rue du Grand-Pré.

Cimetières, crématoiresPage 85*Cimetière de Châtelaine, chemin Furet*

Il s'agit de la réfection du bâtiment d'entrée, de la réfection de la loge du gardien, de l'appartement de l'ancien concierge de cimetière, de la rénovation de la chapelle à gauche de l'entrée, de la création d'un vestiaire pour le personnel et de la modification du local pour le dépôt des machines et outillages. Ce projet est piloté par le Service d'architecture.

Cimetière du Petit-Saconnex, chemin Moïse-Duboule

Il s'agit de la rénovation du bâtiment d'entrée, abritant la loge du concierge du cimetière, et de la création d'un vestiaire avec sanitaires pour la jardinière travaillant dans le cimetière. Ce projet est à l'étude par le Service des bâtiments.

Centre funéraire, 1, avenue du Cimetière, cimetière de Saint-Georges

Un commissaire aimerait savoir si les travaux envisagés pour le cimetière de Saint-Georges découlent d'une obligation légale.

M. Tornare répond par l'affirmative, il s'agit de la mise en conformité des installations énergétiques (chauffage et production de froid) ainsi que de la mise aux normes de l'OPAir des cheminées des fours crématoires par la mise en place de filtres, afin de pouvoir répondre, entre autres, le plus efficacement possible à l'élimination du mercure, très polluant, contenu dans les amalgames dentaires. Cette étude est sous la responsabilité des Services de l'énergie et des bâtiments.

Aménagement du bâtiment d'accueil du cimetière de Saint-Georges

Une commissaire ne voit aucune nouvelle proposition pour ce bâtiment qui a déjà fait l'objet de discussions au sein de la commission des travaux (cf. proposition PR-170).

M. Tornare indique que le projet, qui est à l'étude au sein du Service d'architecture, est de créer, dans l'ancienne chapelle, un lieu de rassemblement des familles après les sépultures. En ce qui concerne les deux appartements loués par la GIM dans le bâtiment de l'entrée principale, ils sont occupés par deux personnes âgées qu'il est difficile de déplacer, ce d'autant plus qu'il ne s'agit pas véritablement d'appartements de fonction.

Cimetière de Saint-Georges, chapelle de l'Ange de la Consolation

Il s'agit, suite à la réhabilitation de cette chapelle, de l'acquisition d'un orgue pour la célébration des services funèbres. Actuellement, nous louons un harmonium pour un montant de 2500 francs par année.

Parcs et promenades

Page 86

A un commissaire qui constate un mélange de sujets dans cette rubrique et qui suppose qu'il doit s'agir d'une question de nomenclature, M. Ruffieux confirme que c'est bien le cas. Le domaine public est sous la rubrique 102, le domaine privé se trouve ici (ex. plaine de Plainpalais).

Affaires sociales, école et environnement, SEVE (Service des espaces verts et de l'environnement)

Remise en état des chemins piétonniers dans les parcs: objet de la compétence du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Plainpalais, plaine de

Réfection de la plaine et de ses infrastructures: objet de la compétence du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Affaires sociales, écoles et environnement, Ecoles

Une commissaire demande à quoi correspond la somme de 1 million de francs pour la rénovation des places de jeux.

M. Aegerter répond que le Service des écoles est le seul compétent pour l'aménagement et l'entretien des places de jeux, y compris celles situées dans les parcs. L'inscription de cette ligne du PFI doit donc figurer dans le chapitre du Service des écoles et non dans celui du SEVE. Ce montant est nécessaire pour procéder à la première étape de la mise en conformité de certaines places de jeux, tant par rapport aux normes de sécurité que sur le plan de la vétusté de certaines installations.

Aménagement, constructions et voirie

Acquisition de terrains pour espaces verts dans îlots forte densité: objet de la compétence du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Val d'Arve

Aménagement d'une sécurisation du cheminement piétonnier dont le bord tend à s'affaisser (falaises instables). Il s'agit de poser des barrières évitant que les promeneurs ne s'aventurent pas trop près du bord. Cela semble indispensable en regard de la responsabilité de la Ville envers ses usagers.

Affaires sociales, écoles et environnement, SEVE

Fabrication et pose de bancs publics supplémentaires: crédit habituel de renouvellement pour le remplacement de bancs usagés et la pose de nouveaux bancs.

Crêts-de-Champel, av. des, Bout-du-Monde, rte du

Aménagement d'une sécurisation du cheminement piétonnier dont le bord tend à s'affaisser (falaises instables). Il s'agit de poser des barrières évitant que les promeneurs ne s'aventurent trop près du bord. Cela semble indispensable en regard de la responsabilité de la Ville envers ses usagers.

Théodore-de-Bèze, promenade

Réfection du sol et plantations: faisant pendant à la place Saint-Antoine, cette place doit être remise à niveau. Au fil des ans, la Voirie a rechargé la place en bitume, ce qui a proportionnellement abaissé la hauteur des parapets, rendant cette zone dangereuse par risque de basculement. Il est important, vu la localisation de la place, d'intervenir sur la surface pour l'abaisser, de changer les arbres dépérissants, voire dangereux et de surfacer de façon cohérente avec la place Saint-Antoine qui lui fait face. Cela est une suite de chantier logique et toujours marqué du souci de sécurisation des espaces verts.

Foyer de Sécheron, secteur

Etude et aménagement d'un parc public: la construction d'immeubles en bas de la rue de Sécheron s'accompagne de la création d'un jardin. Le site actuel sera préservé autant que faire se peut au niveau des arbres intéressants mais, vu l'implantation des garages, il sera sans doute indispensable de procéder à un déplacement de l'alignement (jeune) existant. C'est une mise en œuvre complexe et coûteuse.

Page 87

Affaires sociales, écoles et environnement, SEVE

Remise en état de divers réseaux d'arrosage des parcs: réseaux vieillissants à remettre en état.

Frontenex 71, rte. La Grange, parc, communs/annexes

Restauration et constructions pour le SEVE: objet de la compétence du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Les Bornaches, Certoux

Achat de terrain supplémentaire: seule une partie des terrains appartient à la Ville, mais il y a des possibilités d'achat. Il faut se laisser la possibilité d'agrandir.

Les Bornaches, Certoux

Etude de regroupement des établissements horticoles.

Les Bornaches, Certoux

Regroupement des établissements horticoles. C'est le projet le plus important en termes de budget et d'image de la Ville. Les centres de production, au nombre de trois, sont éclatés et obsolètes quant aux centres horticoles. Il est indispensable de procéder au regroupement sur un seul site afin d'obtenir une optimisation des moyens techniques et humains et d'offrir aux apprentis la possibilité d'apprendre au plus près de la réalité horticole. Cette rationalisation permettra d'augmenter la production sans augmenter les coûts, de diversifier la gamme.

Quant à l'image de la Ville, il serait valorisant de montrer Genève en termes de modernité et non en termes de conservatoire des vieilles pratiques.

Ce projet est très ancien et les attermoiments sont préjudiciables au niveau budgétaire, les investissements en termes de réparation vont devenir insupportables sans pour autant améliorer les conditions de travail en termes techniques et de fatigabilité des personnels.

Affaires sociales, écoles et environnement, SEVE

Construction d'une station de pompage d'arrosage rive droite: objet de la compétence du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Conclusion

En guise de conclusion, la présidente rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cet objet et qu'une discussion générale sera faite sur l'ensemble des rapports des commissions lors d'une séance spéciale du Conseil municipal fixée à la fin du mois de juin.

La présidente. Nous allons aborder le plan financier d'investissement (PFI) 2004-2015. Les chefs de groupe et le bureau du Conseil municipal, lors de leur dernière réunion, sont tombés d'accord sur l'adoption du processus suivant. Nous proposons que, dans un premier temps, chaque groupe s'exprime... (*Remarque de M. Reynaud.*) En effet, Monsieur Reynaud, comme vous le signalez, nous avons prévu, lors de cette réunion, de laisser parler d'abord le Conseil administratif; cependant, ce dernier a souhaité intervenir après les conseillers municipaux, afin de pouvoir mieux s'expliquer ou rebondir sur leurs propos – puisque l'objectif est justement qu'ils fassent des propositions. Par conséquent, il nous a semblé raisonnable de procéder ainsi.

Les représentants des différents groupes prendront donc la parole en premier. Chaque groupe disposera de quinze minutes qu'il utilisera comme bon lui semblera, c'est-à-dire en choisissant de s'exprimer par la bouche d'un seul orateur ou de plusieurs. J'insiste sur le fait que cela dépend exclusivement de la décision de chaque groupe. Naturellement, il ne lui sera pas possible de reprendre la parole ultérieurement. Cette enceinte compte huit groupes politiques et, si on compte quinze minutes pour chacun, on arrive déjà à un total de deux heures. Nous avons deux heures et demie devant nous, et le Conseil administratif disposera d'une demi-heure pour répondre aux nombreuses suggestions qu'il ne manquera pas d'entendre. Par conséquent, je le répète, chaque groupe pourra s'exprimer durant quinze minutes, en une seule fois, mais en répartissant son intervention entre plusieurs orateurs s'il le souhaite. Il ne sera pas possible de redemander la parole pour réagir à telle ou telle intervention qui aura eu lieu entre-temps.

J'espère que tout le monde a bien compris cette procédure qui, évidemment, n'est pas habituelle. Quant à savoir quel groupe parlera en premier, peu importe. Les chefs de groupe n'ont pas souhaité procéder par tirage au sort; il n'y a pas de vote à la clé et s'exprimer en premier ou en dernier n'a que peu d'importance.

Certains groupes n'ont pas encore réuni la totalité de leurs effectifs, aussi je propose que s'annoncent ceux dont tous les intervenants sont présents, afin que nous puissions commencer.

Prises de position des groupes

M. Bruno Martinelli (AdG/SI). Notre groupe a pris connaissance de ce premier PFI sur douze ans. Un certain nombre de critiques ont, bien sûr, été émises en commission; plusieurs d'entre elles sont probablement fondées. Cependant, le PFI est un instrument qui ne nous permet pas de faire des prévisions du genre Madame Soleil, comme le voudraient certains, ni de procéder à des analyses très fines et très approfondies. Mais nous pensons qu'il a, en tout cas, l'avantage de donner lieu à une réflexion sur les priorités – et donc sur la politique – du Conseil administratif.

Le simple exercice d'analyse de ce document au sein des différentes commissions a permis aux conseillères et conseillers municipaux que nous sommes de débattre des visions politiques à long terme. Malheureusement, la discussion s'est souvent perdue dans les détails, en dépit du fait que ce PFI ne constitue pas un engagement ferme, mais qu'il illustre plutôt comment nous imaginons le futur de notre ville.

Notre priorité, pour le présent et pour l'avenir, est d'abord de rendre la ville à ses habitants. Eh oui! Il faut le répéter souvent, car j'ai l'impression que bon nombre de collègues, notamment sur les bancs d'en face, oublient qu'une ville est d'abord le lieu de vie de ses habitants, où ils élèvent leurs enfants. Je le répète: notre priorité est de rendre la ville aux habitants. Par conséquent, nous saluons tous les investissements prévus pour l'aménagement de rues, ainsi que pour la mise en place de zones 30 km/h et de zones de rencontre, de manière à libérer l'espace public de l'emprise omniprésente de la voiture. Tout cela afin que – enfin! – il fasse bon vivre à Genève.

Bien sûr, les projets que nous estimons prioritaires concernent également d'autres dossiers. Etant donné le mode de déroulement de notre séance sur le PFI que vous nous avez décrit en début de séance, Madame la présidente, ce sont mes camarades qui s'exprimeront à leur sujet.

M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). Je vais parler de l'aménagement. Grosso modo, ce PFI dénote des priorités qui sont aussi les nôtres, et il s'agit de les considérer en fonction de plusieurs grands axes. Il y a, notamment, les projets déjà en cours et qui vont le rester pendant quelques années encore, par exemple la mise

des collecteurs en système séparatif. Evidemment, il y a aussi l'entretien de l'immobilier, qui dévore des sommes assez considérables, mais ce sont là des dépenses comprimables en fonction de l'état des finances et des rentrées fiscales de la Ville.

L'un des grands axes que je viens de mentionner et au sujet duquel on peut avoir une vision d'avenir est la qualité de vie et tout ce qui y a trait, à savoir les mesures à prendre en fonction de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPBruit). Dans le PFI, la pose de revêtements phonoabsorbants est estimée à 10 millions de francs – il s'agit de la plus-value – et on prévoit 5 millions de francs pour l'intervention sur les façades. Le PFI mentionne encore d'autres coûts partiellement dus aux mesures de protection contre le bruit, mais qui concernent des aménagements d'ordre plus général, à savoir l'aménagement de places et de parcs, les rues résidentielles et les rues à trafic modéré. Autant de projets qui vont, bien entendu, influencer sur le bruit à Genève.

J'ajoute une dépense non comprimable: les 31 millions de francs destinés au nouveau tram en direction de Meyrin. Ensuite, j'aimerais m'arrêter un peu sur la question du logement. A ce sujet, la commission de l'aménagement et de l'environnement a reçu quelques informations émanant de M^{me} Wiedmer-Dozio, qui nous rappelle que, sur 25 propositions soumises par le Conseil administratif au Conseil municipal à propos de la création de logements sur le territoire de la Ville de Genève, douze concernent des plans localisés de quartier (PLQ), trois des plans directeurs de quartier, quatre des dérogations en zone villas et six des acquisitions foncières, ou exercice du droit de préemption.

Les six acquisitions foncières ont été budgétisées à hauteur de 5 millions de francs par an et, en fait, elles ont déjà été votées par le Conseil municipal. Sur les douze propositions relatives à des PLQ, huit sont déjà en cours de réalisation ou même déjà presque menées à bien. Je pense notamment aux 100 logements en construction à Saint-Jean, aux 147 logements en cours d'autorisation aux Falaises et aux Genêts, aux 469 logements dont le PLQ est en cours de procédure. En revanche, quatre autres propositions, sur les douze, qui concernent une centaine de logements, sont bloquées ou suspendues par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), car elles sont sujettes à des recours.

A ce jour, je le répète, les six propositions d'acquisitions foncières et d'exercice du droit de préemption ont toutes été votées. Elles portent sur trois secteurs prioritaires de la Ville: Sécheron, le quartier de la Forêt et les environs de la gare des Eaux-Vives – en relation avec le projet de transports en commun Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), évidemment. Il s'agit, là aussi, d'assurer les conditions nécessaires pour la création de logements à long terme.

Je conclurai en disant que, globalement, la Ville pourra tenir les engagements qu'elle a pris dans le cadre du plan directeur cantonal, notamment en ce qui concerne la réalisation des 150 logements en 2004 et pour le long terme. Parmi les neuf projets de PLQ, la Ville possède déjà la maîtrise foncière pour 245 logements, 110 chambres d'hôtel et 60 chambres d'étudiant. Entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 2004, des requêtes ont été déposées et la création de 210 logements supplémentaires a été autorisée, à savoir 104 à la Voie-Creuse et 106 diffus (notamment surélévation, combles, opérations de petite envergure). Je mentionne encore 557 logements prévus sur la base des requêtes favorablement préavisées par la Ville de Genève.

Tout cela pour dire que les points sur lesquels nous insistons sont la qualité de vie et le logement – tout particulièrement quand il est subventionné, bien sûr. Mais il ne suffit pas que la Ville vote des projets et que ces derniers obtiennent l'autorisation nécessaire; en effet, il se pose toujours, en matière de logement, le problème des recours qui empêchent la réalisation des projets.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Je vais tout d'abord parler de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec), car j'estime qu'elle est la grande absente de ce PFI. En effet, nous pensions y trouver un petit chapitre sur la recapitalisation de ladite fondation, dont nous devons d'ailleurs débattre prochainement.

J'aimerais également revenir sur le logement. Notre groupe salue la volonté du Conseil administratif de mettre à la disposition de coopératives ou de fondations des parcelles pour la création de logements. Nous sommes satisfaits que la gestion du fonds de 2,5 millions de francs pour l'aide au logement coopératif en Ville de Genève se poursuive. De même, les crédits alloués à l'étude de rénovations pour du logement associatif – à la rue de l'Industrie, en particulier – correspondent à une volonté de notre groupe de favoriser un autre mode d'habiter basé davantage sur l'autogestion et le collectif, et encore trop négligé à Genève.

Enfin – toujours quant au logement – nous insistons sur l'urgence du vote de la proposition PR-377, en vue de l'ouverture d'un crédit de 20 millions de francs destiné à soutenir la création de logements sociaux pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social – l'ex-Fondation HLM. Cette dernière s'est dite intéressée par la construction de logements sociaux sur la parcelle du Foyer de Sécheron, après création de droits de superficie. Quelque 90 logements pourront ainsi voir le jour. Il nous importe beaucoup que ces travaux commencent dans les meilleurs délais. C'est pourquoi nous prions la commission du logement de soumettre rapidement un rapport au vote du Conseil municipal, afin que le projet concernant le secteur du Foyer de Sécheron ne soit pas inutilement retardé.

J'aimerais également parler de la Nouvelle Comédie. Pour nous, c'est une priorité, malgré ce que nous avons pu lire aujourd'hui dans la presse sous la plume de partis qui font preuve d'une certaine myopie en matière de culture. Oui, nous voulons une nouvelle Comédie! Selon nous, il est même dommage que les dépenses à cet effet ne soient prévues que pour 2015. Tout le monde admet que le Grand Théâtre se mette au diapason des grandes scènes internationales. Or nous estimons que l'art dramatique est lui aussi en mouvement, et nous voulons qu'il trouve sa place en Ville de Genève. Cessons de devoir nous limiter, dans la production et l'accueil de spectacles, à cause d'un bâtiment inadéquat qui ne permet plus de s'aligner sur la création internationale! Je le répète, pour notre groupe, la Nouvelle Comédie est une priorité qui ne doit pas faire les frais d'une cure d'amaigrissement du PFI.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Comme pour les autres départements, en ce qui concerne celui des affaires culturelles, notre groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se contentera de donner ses priorités, afin que le Conseil administratif puisse en tenir compte. Pour notre part, nous pensons que la culture doit être accessible à toutes et à tous. Genève, en tant que ville internationale, ne peut faire l'économie d'un musée des cultures. Notre groupe a toujours privilégié le partage des idées, la tolérance et le respect des différences. Un espace réservé à la culture de l'être humain est à notre avis un lieu culturel, mais également un instrument essentiel pour une meilleure qualité de vie et une harmonie entre les peuples. La connaissance de la culture de l'autre est le premier pas vers le respect d'autrui. Pour nous, une société qui fonctionne doit intégrer tous les individus, quels que soient leur mode de vie et leurs convictions.

Nous sommes très attachés à la réalisation d'un nouveau musée d'ethnographie selon la formule qui nous a été présentée par le magistrat. Le nouveau projet inclurait un espace de rencontre, de partage. Nous saisissons l'occasion pour remercier M. Mugny d'avoir mandaté M. de Matteis, qui a consulté tous les partis politiques et les membres de la commission des arts et de la culture, afin de prendre en compte leurs propositions et de leur donner des informations quant à l'avancée des réflexions sur ce projet. Notre groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) serait favorable à la construction d'un musée sur le lieu actuel de l'ancien Musée d'ethnographie, au boulevard Carl-Vogt, afin de créer un lien de proximité avec les musées et les galeries environnantes et de permettre aux amateurs d'art de se rendre également dans ce musée des cultures. En outre, pour en faciliter l'accès, il nous semble judicieux d'installer cette institution dans ce quartier toujours plus dynamique situé en pleine ville. Nous nous réjouissons donc de découvrir le projet définitif.

Un autre projet nous tient à cœur – ma collègue M^{me} Thiévent en a déjà parlé – celui de la Nouvelle Comédie. Ce théâtre mérite vraiment de renaître. Notre groupe estime qu'il est essentiel de doter la ville de Genève d'un lieu qui privilégie des pièces de qualité, pleines de fraîcheur et d'innovation. Nous pensons que les grandes institutions méritent de fonctionner, certes, mais qu'il est important d'offrir en parallèle à la population une programmation alternative. Bien sûr, nous sommes favorables à l'accueil d'artistes venus d'ailleurs, dans le cadre de tournées, mais accorder du poids au travail des artistes locaux ne nous semble pas moins intéressant.

M. le magistrat Mugny a exposé en commission des arts et de la culture l'avancée des discussions au sujet de la Nouvelle Comédie, et il semble que l'on envisage également de la situer sur le site de la gare des Eaux-Vives. L'Association des amis de la Nouvelle Comédie prend part à la réflexion, et nous nous en réjouissons. A notre avis, un théâtre en ville, dans une zone destinée au logement et peut-être même desservie par le futur CEVA, est très attirant. Ainsi, les habitants s'en sentiront plus proches. Notre groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) souhaiterait que ce site soit choisi pour la Nouvelle Comédie, car insérer un lieu culturel d'importance dans un quartier d'habitation nous paraît une innovation intéressante. En effet, nous pensons que cela contribuerait à l'harmonie d'une vie de quartier, car nous avons toujours estimé que prévoir des espaces socioculturels au milieu d'un complexe immobilier est une solution plus satisfaisante que des centres commerciaux.

Le Musée d'art et d'histoire nous semble également une priorité. A son sujet, nous avons eu l'occasion d'étudier deux projets. L'un nous paraissait trop onéreux et l'autre, qui invite le Conseil administratif à prendre des dispositions pour l'étude de la rénovation urgente de ce musée, a été accepté en séance plénière du Conseil municipal. Prévoir des travaux pour ce bâtiment ne nous semble pas un luxe, car le plafond menace de tomber sur les visiteurs et la verrière est dans un état calamiteux. En tant que membre de la commission des arts et de la culture, j'ai pu visiter les sous-sols du musée, qui regorgent d'œuvres d'art que le public ne peut pas voir. En effet, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans de nombreuses salles d'exposition, les conditions climatiques et hygrométriques adéquates ne sont pas réunies. Aussi, des merveilles gisent dans les méandres souterrains du Musée d'art et d'histoire, parce que leur exposition pourrait les endommager. Nous souhaitons que la population et les touristes puissent profiter prochainement des œuvres d'art de cette institution.

Il nous paraît donc judicieux de permettre son agrandissement en déplaçant bureaux et ateliers aux Casemates, comme cela est déjà prévu et en partie réalisé. Cependant, nous aimerions que l'avancement des travaux du bâtiment principal soit privilégié, même si ceux-ci sont organisés par paliers. Notre groupe de

l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se réjouit de les suivre et, éventuellement, d'examiner de nouvelles propositions, afin que le Musée d'art et d'histoire, à l'occasion de son centième anniversaire, en 2010, ait un aspect et un accès agréables pour les visiteurs.

Je termine mon intervention en abordant le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Dans ce cadre, c'est la création de crèches qui nous interpelle. Durant une séance plénière, M. le magistrat Tornare nous a affirmé que, si le Conseil municipal suivait la même ligne politique, les demandes d'accès aux crèches seraient en partie, voire toutes satisfaites d'ici à l'an 2010. Nous ne voyons aucun inconvénient à créer des places de crèche et à en garantir l'usage à la population, ni à les municipaliser. Sur ce plan, nous sommes favorables à un investissement annuel, afin de permettre au magistrat de poursuivre le projet déjà engagé. Notre groupe suivra donc sa proposition de financer chaque année de nouvelles crèches et d'assurer de bonnes conditions de travail au personnel de la petite enfance.

La présidente. C'est la fin des interventions de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) au sujet du PFI. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'en profite pour vous rappeler que, même si le tour de parole au sein de votre groupe est déjà établi entre vous, vous devez quand même appuyer sur le bouton de demande de micro, afin qu'il s'allume au moment de votre intervention. Etant donné que les chefs de groupe ont déjà demandé la parole, je peux vous annoncer que le groupe radical s'exprimera maintenant, puis le Parti démocrate-chrétien, les Verts, le Parti socialiste, les libéraux, le Parti du travail et, en dernier lieu, l'Union démocratique du centre.

M. Pierre Maudet (R). En ce qui nous concerne, nous nous contenterons d'un seul intervenant, qui tâchera, durant les quelques minutes à venir, de parler de l'ensemble des domaines évoqués dans ce PFI. Tout d'abord, je regrette l'absence de deux magistrats, car je pensais que le débat de ce soir devait également les intéresser au plus haut point. Mais nous savons que le Conseil administratif est un et indivisible, et que les trois magistrats présents auront à cœur de transmettre aux deux autres la prise de température à laquelle ils procéderont ce soir... Néanmoins, je regrette particulièrement, pour ma part, que le magistrat en charge des finances ne soit pas présent, car il est bien sûr particulièrement concerné par ce PFI – mais j'y reviendrai dans un instant.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce PFI est censé nous engager – ou, en tout cas, donner des lignes à suivre – pour les dix prochaines années. Il est également censé – vous savez que les investissements jouent un rôle

important dans l'économie locale – déterminer un certain nombre de priorités financières et de fonds qui dépendront de nos budgets dans les années à venir. Il implique donc une vision à long terme, et c'est sur ce plan que le Parti radical a réfléchi et qu'il souhaite ce soir, sans entrer dans les détails, vous faire part d'un certain nombre d'analyses.

Le PFI tel qu'on nous l'a présenté est forcément vague, puisqu'il porte sur le long terme, mais il est surtout caractérisé par l'addition d'un certain nombre – et même d'un grand nombre – de projets émanant de tous les départements. Nous avons appris avec intérêt, dans les conclusions du rapport, que, dans un premier temps, on se basait sur un total d'investissements situé entre 2,1 et 2,5 milliards de francs – c'est-à-dire que l'administration a élaboré des projets selon une fourchette des coûts supérieure à 2 milliards de francs.

Le PFI qui nous est présenté ici se base sur un total d'environ 1,7 milliard de francs d'investissement, voire un peu plus. Le Conseil administratif nous dit qu'il s'agit pour nous de déterminer des priorités – comme si c'était à nous de le faire! – et de les inscrire dans un cadre donné, c'est-à-dire un volant d'investissements de l'ordre de 110 millions de francs par année.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical vous annonce d'emblée, ce soir, qu'il n'entend pas forcément assumer ces priorités, puisqu'il n'a pas le pouvoir et qu'il n'appartient pas à la majorité dans ce parlement. C'est peut-être un truisme, mais cela mérite d'être rappelé... Nous entendons bien souligner ici que les choix qui seront faits seront ceux du Conseil administratif car, selon les termes légaux, l'initiative lui en revient.

Permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur la méthode suivie. Comme le disait notre regretté ancien collègue Bernard Lescaze, une porte qui claque n'est pas forcément une claque qui porte. Sur ce dossier, nous aurions espéré que cet apophtegme s'applique.

Premièrement, les radicaux se sont demandé de quels moyens disposait la Ville. C'est logique: quand on gère un ménage, une entreprise ou une exploitation, on commence par regarder combien d'argent on a dans les caisses, combien on prévoit d'en avoir, combien on envisage de volants de fonds à disposition dans les années à venir, avant de se demander combien on pourra dépenser... Là est, sans doute, la première pierre d'achoppement.

Les radicaux prétendent que le montant à disposition pour les investissements municipaux dans les années à venir est inférieur à l'enveloppe articulée par le Conseil administratif, qui est fixée à 110 millions de francs par an, je le rappelle. Quant à nous, notre estimation se situe plutôt dans une fourchette comprise entre 70 et 80 millions de francs, si nous ne voulons pas enclencher à nouveau le mécanisme de la dette.

Pourquoi? Si nous observons ce qui s'est passé durant les dernières années, en moyenne, nous n'avons pas réussi à autofinancer nos investissements dans la zone que je viens de vous donner. Si nous voulons mener une politique qui ne fait pas redémarrer le mécanisme de la dette, nous devons nous en tenir à une fourchette maximale de 70 à 80 millions de francs par an de dépenses pour des investissements. Nous n'en faisons pas un dogme – nous l'avons déjà dit, notamment dans le cas où M. Ferrazino nous présente des propositions d'acquisition foncière – car, suivant les exercices annuels, certaines acquisitions foncières peuvent s'avérer plus intéressantes que d'autres. Néanmoins, en moyenne, pour les dix ou douze années à venir, nous devons compter avec un volant de 70 à 80 millions de francs – peut-être plus certaines années, et moins d'autres.

Dès lors que cette méthode est définie et que nous calculons sur une base de travail de 70 à 80 – et non pas 110 – millions de francs par an, la situation est assez claire. Je me permets d'insister encore sur les 110 millions de francs que le Conseil administratif nous donne comme montant sur la base duquel nous devons nous exprimer. Selon nous, comme j'ai eu l'occasion de l'écrire dans les colonnes d'un journal local ce matin, il est clair que nous en tenir à ce principe des 110 millions de francs d'investissements reviendrait à aller à la faillite – à moins, bien sûr, de diminuer nos dépenses de fonctionnement. Vous connaissez le mécanisme, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: si nous dépensons moins pour le fonctionnement, nous pourrions peut-être augmenter les dépenses pour des investissements.

Pour nous, radicaux, il est important d'envisager une diminution de la dette – il s'agit là d'une vision politique à long terme. Je vous rappelle, chers collègues, que nous payons environ 180 000 francs par jour pour les seuls intérêts de ces emprunts. Se préoccuper de l'avenir, c'est cela aussi: réduire la dette. Le Conseil administratif, lors de la législature précédente, est parvenu à la diminuer de 200 millions de francs. Mais, pour la législature en cours, tout à coup, on n'enlève plus rien à la dette! On a l'impression que le Conseil administratif s'en moque, et on constate donc que c'est le plus pur hasard qui a dicté la diminution de la dette lors de la législature précédente.

Mais venons-en au fond. Nous avons pris connaissance avec intérêt du fait que la Ville a un certain nombre de charges liées. Ce n'est pas un secret, mais c'est intéressant. Sur ce plan, le Conseil administratif a fait un excellent travail, afin de faire ressortir ces charges liées ou induites, ce que la municipalité doit dépenser chaque année en termes d'investissements. Je donne un exemple caractéristique: celui des 4 millions de francs environ – même un peu plus – que nous allons dépenser chaque année pour l'achat d'équipements informatiques pour la mise à jour des services municipaux, puisque l'informatique est l'instrument de base des fonctionnaires de la Ville de Genève – en effet, un certain nombre de prestations en dépendent, même s'il existe aussi d'autres outils.

A ces 4 millions de francs s'ajoutent environ 16 millions pour l'entretien des bâtiments, plus 10 millions pour les constructions à refaire. Nous avons fait différents calculs qui nous laissent penser que, grosso modo, nous sommes liés dans un volant de 35 à 40 millions de francs par an pour des investissements que nous devons faire, afin de garantir des prestations déjà assurées par la Ville de Genève. Faisons la déduction: 70 ou 80 millions de francs moins les 40 millions de francs que je viens de mentionner nous donne 30 à 40 millions de francs restant pour les nouveautés. Par ce terme, je désigne les nouveaux projets, dont certains ont été évoqués tout à l'heure par les représentants du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants).

Pour notre part, nous radicaux, nous sommes attachés à trois priorités que nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer lors de la discussion en commission au sujet des comptes, et que nous évoquerons sans doute à nouveau au moment du budget. La première de ces priorités ne souffre pas d'attendre, car elle est urgente: il s'agit de la sécurité. Comme nous en avons déjà parlé au sein de la commission des sports et de la sécurité, il est important de commencer dès maintenant les travaux pour une nouvelle caserne. En effet, il faudra «changer de régime» et passer à deux casernes des pompiers en fonction vingt-quatre heures sur vingt-quatre, l'une sur la rive gauche et l'autre sur la rive droite. Sur ce point, nous avons été sensibles aux arguments du magistrat, qui a extrêmement bien développé ce projet en commission; nous pensons donc qu'il faut, selon le plan qui nous est proposé, procéder à l'investissement nécessaire dans ce domaine. Il y va de la sécurité des citoyens, mais également, en termes économiques, de la bonne gestion des deniers publics et du fonctionnement du Service d'incendie et de secours (SIS). Telle est la première priorité des radicaux.

La deuxième priorité – nous l'avons déjà dit dans cette enceinte, mais nous le répétons ce soir – c'est la construction de crèches et l'argent dévolu à la petite enfance. Pour nous, ce point est d'autant plus important que, selon les indications de Manuel Tornare rapportées dans le document D-39 A, la Ville n'envisage pas la création de nouvelles écoles primaires au cours des dix à douze ans à venir. En effet, aucun groupe ou demi-groupe scolaire n'est à construire durant cette période et c'est pourquoi il faut précisément investir dans la petite enfance. Nous y sommes attachés, nous radicaux, et nous aurons à cœur de vous le prouver prochainement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par le biais d'une motion que nous déposerons au mois de septembre.

Notre troisième priorité est l'aménagement et la qualité de vie de notre environnement. Je reprends ici les termes employés tout à l'heure par M^{me} Figurek, mais en leur donnant une définition probablement un peu différente. Nous pensons – de même que le magistrat, sans doute – que, dans un avenir proche, nous devons nous prononcer sur des projets en vue de l'amélioration de notre environnement immédiat – la voirie, par exemple. Je citais, dans d'autres lieux, la ques-

tion de l'aménagement des quais où, bien que n'étant pas tout à fait d'accord avec le projet qui nous est présenté, nous sommes entrés en matière sur le principe de leur revalorisation. Nous pensons donc qu'un certain nombre de projets qui relèvent de l'aménagement sont d'une importance primordiale pour la Ville.

Voilà les trois priorités des radicaux, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Si nous en citons plus de trois, il ne s'agirait plus de priorités, mais d'une mer, d'une avalanche de projets... Or il nous faut nous décider. Je résume: priorité à la sécurité tout d'abord, puis à la petite enfance et, en troisième lieu, aux questions d'aménagement. Nous insistons là-dessus.

En outre, nous entendons bien écouter attentivement les positions des autres groupes au sujet de l'autofinancement des investissements qui, pour nous, est une question cruciale, puisque ce PFI nous impose une vision politique à long terme. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, rendre la ville à ses habitants, pour reprendre les propos d'une intervenante de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) tout à l'heure, c'est d'abord rendre aux habitants l'intérêt et la joie de vivre dans un environnement qui leur plaît et leur permet de s'épanouir, mais c'est aussi leur rendre une certaine capacité contributive.

A ce sujet, les radicaux se sont plusieurs fois inquiétés, en étudiant le PFI, car ce plan n'a pas d'équivalent pour ce qui est des recettes de la Ville. On s'intéresse beaucoup aux dépenses, mais assez peu aux recettes! Cependant, si nous voulons mener une politique sociale – ce que les radicaux appellent eux aussi de leurs vœux, par tradition – il faut également avoir une politique économique, attirer un certain nombre de contribuables, faire en sorte que des recettes rentrent. Mesdames et Messieurs les représentants de l'Alternative, nous ne pourrions pas nous payer votre politique sans un certain volume de rentrées fiscales, au cours des années à venir. Nous ne voudrions donc pas manquer – j'en finirai par là – d'attirer votre attention sur ce point.

Telles sont les raisons pour lesquelles les radicaux réservent l'accueil que je viens de décrire au PFI 2004-2015. Nous nous réjouissons, dans les années à venir, d'essayer – avec ou contre le Conseil administratif – de guider la politique de la Ville en matière d'investissements. (*Applaudissements.*)

M^{me} Alexandra Rys (DC). Chers collègues conseillers administratifs... Non, ma langue n'a pas fourché! En effet, que faisons-nous ce soir, si ce n'est le travail du Conseil administratif? Selon le groupe démocrate-chrétien, c'est assez évident: nous sommes en train de nous livrer à un exercice pour le moins discutable – et je suis gentille en utilisant ce terme, car nous sommes tous un peu endormis par la chaleur. Par le biais de ce PFI, le Conseil administratif s'est tout simple-

ment défaussé d'un travail en vérité bien dangereux – politiquement, du moins – celui qui consiste à faire des choix et à déterminer des priorités.

Mais pour ce qui est des déclarations, il est très fort! Depuis deux ans, nous avons eu droit à des déclarations fracassantes sur le Musée d'ethnographie, sur la plaine de Plainpalais – qui a occupé une bonne partie de nos débats d'hier soir – sur les Halles de l'Île... Quant aux réalisations, pour le moment, c'est une autre paire de manches! En revanche, la récupération, le Conseil administratif sait faire! En effet, il s'attribue avec une certaine aisance la paternité de deux projets issus de motions démocrates-chrétiennes, le parking pour habitants de la place du Pré-l'Evêque et le numéro vert pour la propreté.

Mais passons, et revenons-en au PFI, ou plutôt à la collection de lignes budgétaires qu'on nous a jetée en pâte dans ce document! Observons-le d'abord sous un angle global: il prévoit 1,7 milliard de francs d'investissement sur douze ans. Manque de chance, sachant que nous n'investissons guère que 100 millions de francs par année, il n'est pas vraiment nécessaire de sortir de Polytechnique pour comprendre que le PFI se base sur 400 à 500 millions de francs d'investissement en trop. Cela signifie donc clairement, d'emblée, qu'il n'est pas réaliste. Plus grave: même en n'investissant que 100 millions de francs par an, nous creusons la dette de 50 à 60 millions de francs – par an toujours. C'est un peu comme si nous étions au bord d'un gouffre et que ce PFI nous conduise résolument à faire un grand pas en avant.

Manifestement, l'étude de ce plan ne nous avance pas à grand-chose. Les travaux des commissions spécialisées ont permis de mettre le doigt sur de nombreuses bizarreries... Je n'en citerai que quelques-unes. Comment se fait-il que les crédits de construction de préaux d'écoles passent du simple au triple, entre le moment où ils sont inscrits au PFI et celui où ils nous sont soumis? De même, nous avons appris, alors même que nous étions en train d'étudier le PFI au sein des commissions, que nombre de ses données n'étaient déjà plus d'actualité. Nous en avons pris acte... Que faire d'autre?

Venons-en maintenant au seul aspect vraiment intéressant de la discussion de ce soir à ce sujet: la possibilité, pour chaque groupe, de dire quelles sont ses priorités. Car des priorités, il est bien évident que le Parti démocrate-chrétien en a! Tout d'abord, de manière générale, nous ne répéterons jamais assez à quel point nous souhaitons actionner l'Etat et les communes, afin de trouver un moyen de partager les investissements de portée cantonale assumés par la Ville de Genève. Nous avons eu l'occasion d'insister sur ce point lors d'un autre débat, et nous y reviendrons aussi souvent que nécessaire.

Dans le domaine du social, nous continuerons de privilégier toutes les initiatives municipales contribuant à améliorer la prise en charge de la petite enfance

au sens large, ce qui ne signifie pas se focaliser uniquement sur la création de crèches. Quant à l'autre extrémité du parcours de vie, nous appelons de nos vœux le réaménagement de l'immeuble de la rue Michel-Simon en établissement médico-social (EMS), même si le montant de 30 millions de francs articulé en vue de ces travaux a pu paraître élevé à certains. Nous souhaitons l'augmentation du nombre d'immeubles équipés d'un encadrement infirmier.

Ensuite, en matière de culture, nous restons extrêmement attachés à l'idée de la création de la Nouvelle Comédie. A notre avis, le sauvetage du bâtiment actuel n'a aucun sens du point de vue économique, et encore moins sur le plan artistique. Le groupe démocrate-chrétien est également très favorable au projet BAC+3, qui semble être un programme intelligent d'occupation du bâtiment laissé libre à la suite du départ du Musée Jean Tua.

Dans le domaine de l'aménagement, nous continuons à croire à la possibilité de voir arriver un jour un vrai projet pour la plaine de Plainpalais. Je ne m'étendrai pas sur ce point, car nous en avons déjà parlé lors de la séance plénière d'hier, mais je précise que par le terme de «projet» le groupe démocrate-chrétien entend autre chose qu'une demande de crédit assez astronomique pour un revêtement de sol. Dans le même ordre d'idée, nous serions très heureux que nous soient soumis des projets de réaménagement global des quais témoignant d'une véritable manière de repenser leur occupation, afin que les gens puissent accéder plus facilement aux rives du lac.

Enfin, nous soutiendrons la construction d'une nouvelle caserne des pompiers sur la rive droite, hors du territoire communal. En effet, comme le groupe radical, nous sommes convaincus de sa nécessité pour la sécurité de la population. Telles sont, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les priorités du groupe démocrate-chrétien. (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Roberto Brogini, vice-président.)

M. Pierre Losio (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les conseillers administratifs, en guise d'introduction, je voudrais dire que nous nous trouvons confrontés ce soir à une espèce de catalogue comme celui de Veillon ou de La Redoute. En effet, au mois de septembre 2004, le Conseil administratif nous a soumis un énorme catalogue basé sur un montant total de 1,7 milliard de francs. Il serait absolument spectaculaire – et cela permettrait d'alimenter les gazettes – que nous nous prononcions, ce soir, de manière péremptoire et définitive sur tel ou tel projet contenu dans le PFI

2004-2015. Cela ferait tellement plaisir à certains de lire sur les manchettes de demain: «Le Conseil municipal renonce à un musée d'ethnographie», ou «Le Conseil municipal veut-il vraiment une nouvelle Comédie?», ou encore «Le Conseil municipal remet en cause la nouvelle caserne des pompiers»... J'en passe, et des meilleures! Bien entendu, tout ce que je viens de dire est du domaine de la fiction. Ce serait spectaculaire, mais aussi tellement simpliste!

Quant à nous, les Verts, nous n'allons pas tomber dans le piège qui consiste à détailler les objets contenus dans ce catalogue, car les mécanismes de gestion des finances publiques sont beaucoup trop complexes pour cela. Se prononcer sur les investissements prévus dans le catalogue, c'est se prononcer sur la dette de la Ville, à savoir les processus d'endettement et de désendettement, sur le budget financier quadriennal (BFQ), sur le budget annuel de fonctionnement, sur les objectifs annoncés du Conseil administratif. Bref, c'est faire de la politique et affirmer son identité politique, même si, concrètement et très trivialement, l'exercice qui nous est proposé consiste à ramener le montant total du catalogue de 1,7 à 1,3 milliard de francs.

Pour aborder la substance du sujet, je voudrais faire une ou deux citations tirées du PFI 2004-2015. On nous dit que ce plan financier «devrait permettre de respecter un équilibre des finances, à savoir l'autofinancement des investissements et le désendettement». On nous dit également que ce PFI «nécessite des choix concernant les projets proposés par les départements afin de garantir un rétablissement durable de l'équilibre financier».

Eh bien, nous les Verts, nous nous retrouvons dans ces propos. Nous y souscrivons, et nous allons même aider le Conseil administratif à poursuivre ses efforts dans le sens qu'il nous indique, car notre programme de législature 2003-2007 dit très clairement que la santé financière de la Ville est une donnée essentielle, chacune des tâches proposées à l'administration municipale ayant un coût. Toujours selon leur programme, les Verts refusent que l'on fasse porter le poids financier des investissements actuels sur les générations futures. Défendre l'équilibre des finances, d'après nous, revient à défendre les prestations fournies à la population. Je le répète, le cadre général de ce PFI nous convient, comme je viens de l'illustrer en citant quelques extraits de notre programme de législature.

Mais approfondissons encore davantage, par exemple au sujet de l'autofinancement des investissements. Le Conseil administratif nous annonce, dans ses intentions budgétaires pour 2006 – mais elles sont également incluses dans le PFI – qu'il entend autofinancer les investissements à 100%. Nous pensons que, sur ce point, il s'est peut-être avancé de manière un peu imprudente, et qu'il aurait convenu de mesurer davantage les enjeux de la situation, nos capacités d'investissement et notre capacité financière.

Comment les Verts vont-ils appréhender ce PFI et étudier les propositions qui nous seront soumises au cours des douze prochaines années? Nous avons plusieurs critères pour aborder la question des investissements. Le premier est, bien entendu, celui des obligations légales. Pour notre part, nous n'entendons pas nous y soustraire, et nous soutiendrons donc ces investissements-là. Nous pensons qu'il s'agit en tout cas de nous en tenir aux 110 millions de francs prévus par année dans ce but, mais, si possible, de nous limiter à 100 millions de francs, étant donné notre capacité financière d'investissement.

Il faut respecter le plus strictement possible ce qui figure nommément dans le PFI et prendre en considération ses aspects prioritaires, en abordant avec beaucoup plus de prudence les projets qui pourraient venir a posteriori et en supplément. Nous devons tenir compte des urgences et les analyser sérieusement, plutôt que de les accepter dans la précipitation. Je cite deux exemples de demandes de crédit urgentes auxquelles nous avons volontiers souscrit. Le premier cas était celui du problème lié aux fuites d'ammoniac à la patinoire des Vernets; nous devions y faire face rapidement, car cela concernait la santé des personnes et le gaspillage d'énergie, questions auxquelles les Verts sont sensibles. Je passe au deuxième exemple: au bois de la Bâtie, il paraît que des pierres se détachent et menacent de débouler sur la route en contrebas. Evidemment, nous ne nous opposerons pas à l'investissement nécessaire pour assurer la sécurité des usagers de cette voie de transport extrêmement importante comme pénétrante dans la ville de Genève.

A ces projets urgents doivent s'ajouter les priorités des Verts, exprimées dans le programme de législature sur la base duquel une partie de la population nous a élus! Ces priorités constituent elles aussi, bien entendu, un angle d'approche pour l'analyse des investissements proposés. Les intentions de notre groupe que je viens de décrire doivent se traduire par un comportement sans faille de la fraction municipale des Verts. Cela signifie, très concrètement, que c'est une affaire de comportement politique dans cette enceinte et en commission, et non des paroles en l'air. Nous devons prendre des décisions drastiques face à toute demande de crédit actuellement à l'étude en commission qui ne répond pas aux critères que je viens d'énoncer. Nous avons déjà agi de la sorte – par exemple au sujet de la Corraterie ou de la pointe de la Jonction – et nous continuerons à le faire. Nous ne devons pas hésiter à refuser l'entrée en matière, comme par exemple tout récemment, avec le projet à l'avenue de la Paix.

Nous, les Verts, nous nous engageons à faire preuve de discipline à cet égard. Nous devons toujours garder à l'esprit la globalité – la masse globale – des investissements qui, selon nous, devrait s'élever à 100 millions de francs plutôt qu'à 110. Et tant mieux si nous arrivons à moins encore, selon les opportunités! Mais nous n'y parviendrons pas forcément, car nous dépendons d'éventuelles urgences et autres imprévus. En tout cas, il s'agit d'analyser la totalité des investissements

prévus, et non pas de considérer les crédits les uns après les autres en les laissant filer sous notre nez. Nous ne devons pas examiner un empiement de crédits, mais une masse financière globale, je le répète, et il nous faut être extrêmement sérieux et précis dans cette analyse, lors de l'entrée en matière tout comme au sein des commissions. Cette attitude n'est pas du tout négative mais, au contraire, tout à fait cohérente en fonction de nos options programmatiques en matière de finances publiques telles que je les ai énoncées auparavant.

J'en reviens aux priorités des Verts qui nous sont particulièrement chères et pour lesquelles nous avons été élus. Nous ne prendrons pas position sur des objets spécifiques détaillés les uns après les autres au fil des pages de ce PFI. En revanche, ce que nous pouvons dire, c'est que nous serons favorables aux investissements susceptibles d'améliorer la qualité du cadre de vie en ville. Je veux parler de la mobilité douce pour un meilleur confort de vie dans les quartiers, de la diminution du bruit, d'une meilleure qualité de l'air, de l'extension des lignes de tram, de l'aménagement urbain – c'est-à-dire de places, de rues, d'espaces verts publics de qualité – ainsi que du maintien et de la remise en état de notre patrimoine bâti. La Ville de Genève est responsable de la qualité de vie dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM). A ce sujet, il conviendrait peut-être d'étudier un éventuel transfert des immeubles propriété de la Ville de Genève à une fondation, mais nous en laissons l'initiative au Conseil administratif.

Le maintien et la remise en état des équipements culturels sont également nécessaires – je pense à l'Alhambra, au Musée d'art et d'histoire, au Musée Rath, à la Bibliothèque publique et universitaire, aux Conservatoire et Jardin botaniques, au Victoria Hall et au Grand Théâtre. C'est également pour des raisons de sécurité et de qualité d'usage de ces équipements que nous souhaitons maintenir en état le patrimoine bâti.

Nous entendons soutenir les acquisitions foncières en vue de les mettre à disposition de coopératives ou de fondations de droit public, ce qui rendrait possible la maîtrise de la qualité de vie par les habitants eux-mêmes.

Dans le domaine social, j'en viens à la petite enfance. Je l'ai déjà dit: parler du PFI, c'est aussi évoquer la dette et le budget de fonctionnement. Jusqu'à maintenant, nous étions dans un processus que le conseiller administratif responsable du département des finances appelait le «désendettement raisonnable». Mais l'endettement a repris et, selon nous, ce n'est pas raisonnable.

Pour rétablir l'équilibre, il faut agir sur les investissements – je viens de dire comment – mais également sur le budget de fonctionnement. Je rappelle encore une fois le programme des Verts: à notre sens, l'approche budgétaire doit rester pragmatique et concilier l'impératif de diminution de l'endettement avec la possi-

bilité de répondre aux attentes et aux besoins de la population. Ce n'est pas facile! Certains se contentent d'annoncer qu'il faut couper ici ou là mais, pour nous, ces choix se pondèrent et le problème doit être évalué de manière beaucoup plus globale, dans l'intérêt de la population à laquelle nous fournissons des prestations.

On peut agir sur le budget de fonctionnement dans trois domaines: les subventions, les groupes 31 et la masse salariale. Pour les subventions, nous estimons que l'initiative revient au Conseil administratif et nous examinerons avec bienveillance toutes les propositions qu'il pourra nous faire.

Quant au chapitre 31, nous demandons au Conseil administratif un effort supplémentaire, non pas sur l'entretien des bâtiments – je viens d'expliquer pourquoi – mais bien sur les groupes 310, 311 et 313, à savoir les fournitures de bureau, les imprimés, la publicité, les machines, le mobilier, les véhicules et matériel, les achats de fournitures et autres marchandises – en bref, ce qui se rapporte au train de vie de l'administration. A cet égard, nous soulignons que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie n'a pas connu d'augmentation significative de son chapitre 31 depuis dix ans – il a même été stabilisé.

En ce qui concerne la masse salariale, il existe un paramètre que nous ne devons pas oublier: ce qui figure dans le BFQ. Nous avons un peu tendance à négliger ce document, que nous n'examinons pas avec suffisamment d'attention. La masse salariale, dans le BFQ, passe de 388 millions de francs en 2005 à 430 millions de francs en 2008, mais cette augmentation ne tient compte que des mécanismes salariaux. Lors des discussions de la commission des finances, nous avons reçu certaines explications par rapport au PFI 2004-2015. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous conseille de vous y reporter: elles figurent à la page 6 du rapport D-39 A, où est postulée une stabilisation des charges du personnel. Une augmentation de celles-ci déséquilibrerait le BFQ et l'édifice financier global deviendrait bancal.

Dans ce domaine, nous pensons pour notre part qu'il faut encourager le Conseil administratif à procéder à l'optimisation des postes dont dispose chaque magistrat au sein de son département, en réallouant des ressources à l'intérieur des services. Nous voulons donner un message fort dans ce sens. C'est pourquoi, lors du vote du budget 2006, nous nous prononcerons en faveur d'un «personnel stop», car nous n'avons pas l'intention de voter la création de nouveaux postes.

Je passe maintenant aux recettes. Jusqu'à aujourd'hui, notre parti s'est toujours déclaré hostile à une augmentation d'impôts, et nous ne modifions pas notre position.

En résumé, notre attitude face à la situation financière de la Ville – qui n'est pas uniquement celle que reflète le PFI – est constructive et se veut un soutien au

Conseil administratif. C'est une position cohérente par rapport à nos options programmatiques et une attitude responsable, car nous nous sentons capables de prendre des décisions difficiles, peut-être peu porteuses, mais nécessaires. C'est encore une attitude disciplinée car, conformément aux critères énoncés tout à l'heure, nous serons particulièrement attentifs à l'examen des demandes de crédits d'investissements.

Mesdames et Messieurs, normalement, je devrais en avoir terminé avec mon intervention, mais il se trouve que l'actualité d'aujourd'hui nous a rattrapés. En effet, j'ai constaté – sans grande surprise – que la presse est tout à fait en phase avec ce débat puisque, ce matin, dans l'organe officieux du «grand vieux parti», nous avons eu l'occasion de lire la prose de l'un de nos collègues du Conseil municipal. Comme vous le savez, il faut toujours se méfier de ce qui est écrit dans les journaux car, parfois, cela risque d'être vrai. Mais, en l'occurrence, nous avons pu lire aujourd'hui dans ce quotidien genevois une accumulation de sottises qui dépasse tout ce que l'on peut imaginer.

Le président. Monsieur Losio, il vous faut conclure. Votre temps de parole est épuisé.

M. Pierre Losio. J'y viens, Monsieur le président, mais c'est l'actualité qui m'a contraint à ajouter ce petit *addendum* à mon intervention. L'article dont je parle nous déclare très clairement, en caractères gras: «L'Alternative mène la Ville à la faillite» – c'est-à-dire à la ruine! C'est un scoop, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Et je l'ai déjà entendu il y a dix ans, sur ces bancs, dans la bouche de M. Mouron! C'étaient des cris de cacatoès! Et nous entendons aujourd'hui des cris d'orfraie! L'Alternative mène la Ville à la ruine...

Cette déclaration me donne envie de faire trois observations. Premièrement, son auteur prend la population pour un troupeau d'imbéciles. En effet, en 1991, 1995, 1999 et 2003, s'est-il trouvé une grande masse de la population genevoise pour défiler dans les rues en chantant: «Allons à la ruine avec l'Alternative...»? Non, la population nous a renouvelé sa confiance à chaque élection. Ne prenez pas les citoyens pour des imbéciles! Croyez-vous que les gens qui votent en Ville de Genève pourraient imaginer, une seule seconde, défendre une Alternative qui mène la municipalité à la ruine? Ma deuxième observation concerne la dette: on sait qui l'a creusée! J'en ai fait la démonstration dans cette enceinte, il y a trois ans.

Le président. Monsieur Losio, je vous demande de conclure, s'il vous plaît.

M. Pierre Losio. On sait qui a creusé la dette! (*Brouhaha.*) Quant au gouvernement qui est devant nous ce soir – mais pas au complet – je rappelle que, depuis son élection en 2003, les charges du budget de fonctionnement ont augmenté de 5,5 millions de francs, ce qui équivaut à 0,54% du budget; c'est dérisoire! Les recettes, elles, ont augmenté de 28 millions de francs, c'est-à-dire 2,54% du budget. Mesdames et Messieurs, menons-nous vraiment la Ville de Genève à la ruine? J'en doute! Mais il me semble que, quand on figure parmi les 100 personnes qui comptent en Suisse romande, selon un journal *people*, on a un devoir: celui de ne pas dire des sottises! (*Applaudissements.*)

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les conseillers administratifs, le groupe socialiste tient tout d'abord à remercier le Conseil administratif d'avoir lancé la démarche qui consiste à présenter ses intentions sur douze ans. Selon nous, c'est prouver que l'on veut une gestion politique cohérente et dynamique.

Mais... il y a deux «mais». Il ne faudrait pas que ce document du PFI 2004-2015 soit immuable, mais au contraire qu'il soit régulièrement révisé et à nouveau soumis au Conseil municipal, afin que nous puissions en rediscuter et suivre l'évolution des intentions qui y sont exposées. J'en viens au deuxième «mais». Une lecture attentive du PFI montre bien que tous les projets actuellement envisagés par le Conseil administratif n'y figurent pas, puisqu'il en manque un certain nombre. C'est la performance de cet outil qui est en jeu, et le groupe socialiste n'en est pas satisfait.

Cela dit, nous avons étudié ce plan et nous tenons à rappeler notre option prioritaire, qui consiste à avoir une gestion financière saine, notamment des dépenses de la Ville. Cela revient à dire que nous sommes plus que jamais décidés à maîtriser et à réduire cette dette, que nous avons héritée de la droite qui gérait notre commune dans les années 1980. Mais nous ne saurions vous la reprocher, Mesdames et Messieurs de l'Entente, pour la simple et bonne raison que cette dette ne dépend pas du budget de fonctionnement, mais bien du budget d'investissement.

La question que se pose la droite, surtout du côté des radicaux, elle y a répondu il y a vingt ans en choisissant d'investir dans des écoles et des musées. C'est cette dette-là que nous essayons aujourd'hui de diminuer. Par conséquent, nous sommes toujours dans la même situation, et nous avons à faire face aux mêmes choix. Je laisse maintenant la parole à Sandrine Salerno, qui s'exprimera sur les priorités du groupe socialiste.

(La présidence est reprise par M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, présidente.)

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je commence par le département des finances, dirigé par M. Muller. Je souhaite citer une partie de ses propos, qui sont retranscrits aux pages 1 et 2 du rapport sur le PFI. Le magistrat relève que «le montant des investissements proposés par le Conseil administratif et votés par le Conseil municipal est pour lui source d'inquiétude. En effet, il arrive bien souvent que le Conseil municipal aille au-delà de ce qui est inscrit au budget ou/et que le taux d'autofinancement soit inférieur à 100%. Cela signifie dès lors une aggravation de la dette et de sa charge. Est-ce bien raisonnable? La question est posée. Elle reste ouverte.»

Je pense que, ce soir, il est important de répondre – c'est le souhait du Parti socialiste – en partie à cette interrogation du magistrat, qui est malheureusement absent; mais il est bien représenté par trois de ses collègues. Qu'est-ce qu'un investissement? A mon sens, il faut le rappeler, car on peut lire ici ou là des propos qui nous semblent faire fi de cet aspect de la question ou, en tout cas, l'oublier. Très concrètement, un investissement, cela peut être une école, une crèche, la rénovation du parc immobilier de la Ville de Genève, la création ou la rénovation d'un musée, des équipements sportifs. Il peut également s'agir de réalisations souterraines et peu visibles, comme les travaux de canalisation liés aux égouts, par exemple. Il s'agit donc de réalisations ou de rénovations d'infrastructures dont toutes et tous profitent, qu'ils habitent sur le territoire de la municipalité ou qu'ils s'y rendent régulièrement.

Est-il normal qu'un investissement soit très lourd financièrement et, par conséquent, qu'il soit payé par plusieurs générations? Selon le Parti socialiste – de même que pour tous les économistes, en règle générale, sauf les ultralibéraux – oui. Le principe de solidarité veut que l'on investisse pour la génération présente et la génération future. C'est donc elles qui paieront l'investissement.

Mais faut-il vraiment investir? En partie oui, car, comme cela a déjà été dit, nous devons respecter des obligations légales. J'en cite deux exemples: les écoles primaires et les Centres d'action sociale et de santé (CASS). Il s'agit là d'obligations cantonales, et les communes doivent investir dans ces domaines, qu'elles le veuillent ou non.

Venons-en aux impacts des investissements. Ils profitent, bien sûr, à la population, puisqu'ils permettent de garantir certaines infrastructures. Mais un autre aspect est négligé, et il est d'ailleurs très étonnant que les partis de droite n'en aient pas parlé: en investissant, on crée des places de travail, on relance l'économie, puisque l'investissement en question va bien devoir être concrétisé par des entreprises. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez très bien que ce n'est pas la fonction publique, ni le Conseil administratif, ni les services de l'administration qui réalisent les investissements! Nous débloquons des

crédits afin que la mise en œuvre correspondante soit effectuée par des tiers, c'est-à-dire des travailleurs engagés pour cela. Des personnes peuvent donc vivre grâce aux investissements des collectivités publiques.

Pour finir, jusqu'à quel montant pouvons-nous investir? C'est un vaste débat. Je rappelle simplement que nous en avons discuté avec l'actuelle présidente du Département cantonal des finances, la libérale Martine Brunchwitz Graf. Elle nous a dit que le montant des investissements est à définir selon les priorités d'une collectivité publique et qu'il n'y a pas de montant donné que l'on pourrait qualifier de juste. La Ville a décidé que le montant annuel des investissements serait de 110 millions de francs. La conseillère d'Etat nous a affirmé que cela ne pose pas de problème, car personne, ni dans cette enceinte ni ailleurs, ne pourra nous dire que c'est trop ou pas assez.

La vraie question à se poser est celle de l'autofinancement. M. Deshusses l'a déjà dit, mais je vais le répéter: pour le Parti socialiste, il est important de tendre à l'autofinancement des investissements. Néanmoins, il y a des années où c'est impossible et où, tous partis confondus, nous votons plus d'investissements que ceux qui étaient inscrits au budget. Mais si on observe la situation, notamment avec les services de M. Muller, sur une dizaine ou une douzaine d'années, on constate que la Ville parvient à peu près à investir en moyenne entre 100 et 110 millions de francs par an. Le Parti socialiste, en matière de politique d'investissement, plaide donc pour la réalisation des investissements et un autofinancement de 100% – tout en laissant une certaine marge au Conseil administratif pour décider, d'année en année et avec l'aval du Conseil municipal, quelles sont les priorités à suivre. Pour celles du Parti socialiste, je cède la parole à ma collègue M^{me} Graf Lateo.

M^{me} Béatrice Graf Lateo (S). Je vais parler de la politique des travaux. Le groupe socialiste est préoccupé par l'état des immeubles de la Ville et il pense que notre commune doit en priorité entretenir et rénover ce patrimoine financier. Il sait que l'administration, qui a déjà établi des listes de l'état des bâtiments en question, est en train d'en affiner le classement selon l'urgence des travaux à effectuer, afin que le choix des commissaires soit facilité par un outil performant permettant de fixer des priorités en matière de rénovation. Le groupe socialiste ne peut que déplorer le manque d'entretien, par le passé, des immeubles de la Ville, qui oblige aujourd'hui notre municipalité à entreprendre des rénovations lourdes et coûteuses sur la structure des bâtiments, alors que son objectif initial était d'effectuer des rénovations modestes à l'intérieur des appartements.

Les coûts en matière de rénovation sont très élevés et le groupe socialiste pense que le Conseil administratif devrait explorer la piste qui consiste à confier des bâtiments en droit de superficie à des fondations de droit public ou à des

coopératives, afin que ces dernières les rénovent. Soucieux de créer et de garantir des logements sociaux en ville, le groupe socialiste souhaite poursuivre la politique d'acquisition de parcelles ou de bâtiments par la municipalité, par le biais du droit de préemption. Il faut également prévoir l'acquisition de bâtiments appartenant à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève.

Le groupe socialiste se demande pourquoi le site de l'Alhambra ne figure pas dans le PFI, car cela fait des années qu'il appelle de ses vœux la construction de 35 logements à cet endroit – l'un des rares de la ville où l'on puisse y procéder. Nous nous étonnons, également, que le coût du réaménagement de l'avenue de la Paix – près de 12 millions de francs – ainsi que la reconstruction du pont ne figurent pas dans le PFI, alors que les travaux doivent débiter en 2006, selon la proposition PR-409 renvoyée pour étude à la commission des travaux.

En outre, le montant effectif à dépenser pour le réaménagement du pont de l'Ile sera certainement plus important que celui inscrit dans le PFI. En effet, l'Office des transports et de la circulation a indiqué à la commission des travaux que des études cantonales examinant le tracé du futur tram Onex-Bernex par les ponts de l'Ile ou du Mont-Blanc seront rendues cet été, car il apparaît que ce tram ne pourra vraisemblablement pas circuler sur le pont de la Coulouvrenière. Je rappelle que c'est à la Ville de financer les routes et les ponts situés sur son territoire, même si des subventions cantonales ou fédérales peuvent lui être octroyées à cet effet. Je passe la parole à ma collègue Nicole Valiquier Grecuccio, qui parlera de la politique de l'aménagement.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Au nom du groupe socialiste, je rappelle que la politique du logement se mène aussi en matière de constructions neuves, et qu'il est donc important que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie s'engage à élaborer et à mettre en œuvre des PLQ ou des plans directeurs de quartier qui permettront la création de logements économiques de qualité.

Cela sans oublier, bien sûr, les préoccupations liées aux infrastructures et aux équipements tels que les crèches et les écoles. Sur ce point, je souligne la volonté du groupe socialiste de voir élaborer un plan directeur de quartier pour la zone des Vernets. Nous avons proposé – et cette idée a, d'ailleurs, reçu l'assentiment du magistrat en commission – d'envisager la possibilité de construire hors des limites communales et d'explorer l'aménagement à l'échelle cantonale et transfrontalière.

D'autre part, qui dit habitat de qualité dit aussi politique des espaces publics. Pour le Parti socialiste, la qualité des lieux et du paysage passe par une volonté

claire et affirmée de mettre en valeur de véritables espaces publics destinés à toutes et à tous. Nous demandons que les concours lancés jusqu'à présent soient suivis de réalisations concrètes par les auteurs initiaux de l'ensemble des projets choisis. Pour mémoire, je rappelle que le Parti socialiste s'oppose à un saucissonnage du projet de la plaine de Plainpalais et demande qu'il soit réalisé selon les vœux de l'architecte qui en est l'initiateur.

De même, nous voudrions que soient mis en œuvre des aménagements comme ceux prévus pour les places Simon-Goulart et du Pré-l'Evêque. Pour permettre la réalisation de ce dernier projet d'espace public, nous pensons qu'il faut renoncer au parking du Pré-l'Evêque. En effet, le travail de nombreuses commissions aboutit à la conclusion que ce parking ne sera sûrement pas occupé par les habitants du quartier et que, parfois – malheureusement – les places de parking y sont louées à des pendulaires par des habitants au bénéfice du macaron. Tant que la situation ne sera pas plus claire sur cette place, il est évident que nous préférons y réaliser un projet d'espace public de qualité.

J'ai cité là quelques exemples, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais vous en trouverez d'autres, plus détaillés, dans le rapport sur le PFI. Enfin, le Parti socialiste ose faire le pari d'une Genève ambitieuse, généreuse, qui réponde aux besoins des habitantes et des habitants. Mais nous voulons également répondre à la vocation internationale de la Ville de Genève en mettant en lumière, par le biais de l'aménagement, ses valeurs humanistes.

La présidente. Je rappelle au groupe socialiste que leurs intervenantes et intervenants sont nombreux et qu'il ne reste que cinq minutes de temps de parole pour les trois derniers. Merci d'en tenir compte.

M. David Metzger (S). En ce qui concerne les investissements dans le domaine de la culture, le Parti socialiste tient à faire les remarques suivantes. Tout d'abord, nous estimons qu'une répartition des coûts de la culture doit être effectuée entre les communes, le Canton et la Ville. En effet, les investissements effectués dans ce domaine sont souvent de portée régionale, et la Ville ne doit pas être la seule à supporter ces efforts financiers. C'est dans cette optique que nous soutenons la Conférence culturelle genevoise, en dépit de son bilan actuellement négatif. Nous plaçons de nombreux espoirs dans cet espace de discussion et nous nous réjouissons de voir aboutir des projets concrets grâce à lui.

Nous voulons également affirmer notre soutien à la rétroconversion des différentes collections municipales, notamment celles de livres. Cependant, nous sommes déterminés à ce que ce travail se fasse en partenariat avec le Canton et l'Université, car il profitera aussi à cette dernière. Enfin, en ce qui concerne le

bâti d'ordre culturel, le Parti socialiste donne la priorité à l'édification du Musée des cultures et de la Nouvelle Comédie, comme nous l'avons déjà répété à maintes reprises. Quant au nouveau Musée d'ethnographie, nous regrettons que le projet présenté il y a un an n'ait pas été réalisé, et nous souhaitons que ce dossier soit concrétisé au plus vite. Je passe la parole à M. Jean-Louis Fazio.

M. Jean-Louis Fazio (S). En matière de sécurité, les socialistes ont conscience des besoins accrus du SIS et ils soutiendront le projet de construction d'une nouvelle caserne sur la rive droite, mais à condition que le Conseil administratif nous soumette une proposition claire et négociée avec ses différents partenaires, c'est-à-dire les communes genevoises et le Canton. En effet, actuellement, le Canton ne nous verse qu'une obole en matière de sécurité et nous exigeons... (*Les conseillers administratifs bavardent.*) Je vous prie de m'écouter, Messieurs les conseillers administratifs, cela vous concerne! Les socialistes vous demandent de négocier avec le Canton, afin qu'il participe aux frais de sécurité. La Ville de Genève ne doit pas être la seule à payer. Nous aimerions, je le répète, que vous nous présentiez un projet négocié pour la construction d'une nouvelle caserne des pompiers au Bois-des-Frères, projet auquel le Canton et les communes participeraient. Nous vous invitons à y associer également des entreprises privées, puisque la présence d'un certain nombre d'entre elles dans la zone industrielle de Meyrin-Satigny est l'une des raisons de la création de cette caserne. Nous demandons donc leur participation, comme ce fut le cas à Bâle-Ville.

En matière d'infrastructures sportives, nous sommes conscients qu'il manque des salles à Sécheron et dans la zone de Frontenex, mais nous pensons que, au lieu de construire de nouvelles halles, il faudrait plutôt utiliser d'anciennes usines désaffectées – telle la SIP à Châtelaine – ou encore la poste de Montbrillant. En effet, il voudrait peut-être la peine de tirer parti de ces emplacements. A notre avis, dans ce PFI, il manque un aspect important de la politique en matière sportive, car il n'y a pas eu de négociations avec les communes genevoises pour mettre de nouveaux terrains à disposition dans la périphérie de la ville. En effet, aujourd'hui, Genève n'a plus assez d'espace pour le sport, et nous pensons que le conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité devrait prendre langue avec les communes genevoises, comme cela a été fait pour les Evaux avec celles d'Onex et de Bernex. Ainsi, la Ville de Genève et ses habitants ne seraient pas les seuls à payer pour tout le monde. Je passe la parole à M^{me} Bobillier.

M^{me} Nicole Bobillier (S). Pour les socialistes, la première des priorités reste la municipalisation de la petite enfance. La Ville se montre une pionnière en la matière, puisqu'elle considère que la mise à la disposition des familles de places

d'accueil dans les crèches est une nécessité sociale. Selon nous, ces institutions doivent accueillir tous les enfants sans discrimination, mais en accordant toutefois la priorité aux familles qui résident en ville ou y travaillent. Le statut du personnel doit être uniformisé, afin d'éviter tout dérapage. Il faut impérativement maintenir les normes d'encadrement et ne pas oublier la formation du personnel éducatif nécessaire au bon fonctionnement des institutions.

La Ville de Genève, déjà convaincue du bien-fondé de la prise en charge optimale des enfants, a compris que les avantages qu'en retire la collectivité sont très importants. L'accueil professionnel des petits est un investissement rentable, si l'on tient compte de son insertion dans le circuit économique. D'après les socialistes, une place en crèche doit être un droit, et nous sommes favorables à la municipalisation de ces institutions.

Par ordre de possibilité, nous appelons également de nos vœux le renforcement du fonctionnement des centres de loisirs et maisons de quartier, afin de permettre aux enfants et aux adolescents de pratiquer diverses activités – notamment sportives et culturelles. La prévention a toujours coûté moins cher que les efforts pour remédier aux dégâts qui sévissent déjà! Ensuite, nous insistons sur un accueil de qualité des personnes âgées et sur la poursuite de la mise en place d'un Service des espaces verts et de l'environnement digne de ce nom. En effet, les socialistes sont convaincus que la qualité de notre environnement permet d'améliorer celle de notre vie, d'accueillir de nombreux touristes et de diminuer les incivilités.

La présidente. Nous allons maintenant passer au groupe libéral.

M. Patrice Reynaud (L). Je voudrais d'abord vous remercier, Madame la présidente, ainsi que le bureau du Conseil municipal, de nous avoir accordé l'honneur de faire un véritable discours de politique générale. J'avais pour habitude de penser – vous me savez voyager beaucoup – que de tels honneurs étaient attribués au premier ministre, voire à la reine d'Angleterre. Or je constate aujourd'hui que – ô miracle! – ils sont également concédés aux conseillers municipaux, ou en tout cas à leurs chefs de groupe. Je tenais à vous en remercier.

Néanmoins, je ne vous cacherai pas que j'en suis également surpris, car je pensais que l'exécutif devait tenir sa place dans le débat démocratique, et le législatif – si l'on peut vraiment appeler ainsi un parlement communal – la sienne. Mais vous nous avez informés hier, Madame la présidente, que nous aurions à peine un quart d'heure par groupe pour nous exprimer, alors qu'il avait été prévu depuis longtemps que nous disposerions de bien plus de temps que cela. Je voudrais donc dire, de manière préliminaire, que c'est faire bien peu cas du travail

réalisé par l'ensemble des commissions. Je répète que je le regrette, comme je l'ai déjà dit hier. Vous saurez, Madame la présidente, que l'application stricte du règlement permet à chaque conseiller municipal d'intervenir deux fois dix minutes, au maximum, sur un objet. Sauf erreur de ma part, deux fois dix fait vingt. Or vous aurez remarqué que nous n'avons même pas, ce soir, les vingt minutes nécessaires pour nous exprimer sur un objet aussi substantiel que le PFI 2004-2015. (*Remarque de la présidente.*) Mais oui, Madame, vous allez m'entendre, rassurez-vous!

Venons-en maintenant au document lui-même, puisque l'on nous demande de prononcer un discours de politique générale. Mais justement, contrairement aux autres, je ne vais pas m'y livrer en faisant un discours de politique générale et en exprimant les desiderata des libéraux, car nous estimons que ce genre d'options appartient avant tout au Conseil administratif. Dans l'hypothèse où celui-ci serait incapable de faire ces choix, pour quelque raison que ce soit, nous ne devrions certainement pas l'encourager – nous ne pourrions que constater et déplorer cette incapacité.

Comme d'autres l'ont fait avant moi, j'entends profiter des quinze minutes de parole dont je dispose. Je vais donc relire quelques phrases du PFI. «Idéalement et à terme» – voilà une expression tout à fait intéressante de la part d'un exécutif – «le nouveau PFI qui vous est présenté devrait permettre de respecter un équilibre des finances, à savoir l'autofinancement des investissements et le désendettement. De ce point de vue, il devrait respecter un montant global d'investissement annuel de 110 millions.»

Je suis un peu surpris de lire de telles phrases après des années et des années où la droite a tenté de rétablir l'équilibre financier de la Ville – même si certains ont tenté de dire que la dette était son héritage. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle le désendettement de près de 200 millions de francs que nous avons connu il n'y a pas si longtemps que cela, grâce à un magistrat libéral qui, malheureusement, est absent ce soir.

Il est facile de tirer des plans sur la comète, mais je signale que les investissements reposent d'abord sur un équilibre lié au budget. Je me permets également de rappeler, pour celles et ceux qui l'auraient oublié, que la couverture des investissements dépend de problèmes d'autofinancement qu'il est extrêmement difficile de prévoir, non seulement douze ans à l'avance, mais même avec une échéance de quatre ans.

Je veux insister ici sur un véritable aveu d'échec de la Ville, non pas en ce qui concerne les plans financiers cantonaux, comme j'ai pu l'entendre tout à l'heure – puisque, évidemment, notre vocation n'est pas cantonale – mais tout simplement les plans financiers quadriennaux, dont le moins que l'on puisse dire est que les réalisations prévues n'ont pas été suivies d'effet, loin s'en faut.

Le PFI que l'on nous présente ici atteint un total de 1,713 milliard de francs. Par conséquent, des choix devront être opérés, et le Conseil administratif entend y associer le Conseil municipal. Madame la présidente, je me permets de rappeler par votre intermédiaire à votre prédécesseur, M. Gérard Deshusses, que nous avons demandé, à plusieurs reprises, ce que signifiait cette association du Conseil municipal au Conseil administratif. A ce jour, je n'ai pas eu de réponse. Ce n'est pas parce que les partis politiques qui se sont exprimés précédemment estiment que le PFI permettra la réalisation de ce qu'ils voudraient – ou, pour certains, de ce qu'ils ne voudraient pas – que l'on peut parler d'une association du Conseil municipal aux choix du Conseil administratif.

Il existe une procédure démocratique selon laquelle chaque proposition est votée à la majorité. Or, au cas où il faudrait s'en convaincre, je signale que, depuis le 1^{er} janvier 2005, plus de 80% des propositions déposées par le Conseil administratif ne figurent pas dans le PFI, je tiens à le rappeler! Je veux bien que l'on demande, aujourd'hui, aux conseillers municipaux de s'associer aux conseillers administratifs, mais je n'ai pas encore découvert comment cela se ferait.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous lu – ou, du moins, parcouru – ce PFI; mais il n'y a strictement aucun projet, là-dedans! Il faut quand même le savoir! Tout à l'heure, M. Losio, du groupe des Verts, le qualifiait de catalogue. Je dirais même plus, c'est un catalogue arrangé! En effet, comme le Conseil administratif ne savait pas très bien quoi dire et comment exposer son propos – cela nous a été répété dans plusieurs commissions – il a tout simplement aligné des projets en les présentant de manière comptable. Et c'est sur la base de cette espèce de catalogue indigeste et mal fait qu'on nous demande aujourd'hui de faire nos choix. Eh bien, non! Le Parti libéral n'obéira pas à cette injonction!

En revanche, je me permettrai de me livrer à une courte analyse, tout en continuant à profiter de mes quinze minutes de temps de parole. Il faut prévoir chaque année, pour peu que l'on souhaite que le système financier de la Ville fonctionne peu ou prou – telle est évidemment la volonté de l'ensemble des partis politiques – un budget d'investissement d'environ 50 millions de francs. Pour que ce soit bien clair, j'insiste sur le fait que je parle du budget d'investissement; je ne suis pas en train de mélanger, comme d'autres avant moi, le budget de fonctionnement et celui d'investissement. Je répète, donc, qu'il faut prévoir chaque année une somme d'environ 50 millions de francs pour l'entretien et les rénovations urgentes – ô combien nécessaires! – en ville de Genève, surtout quand ces travaux n'ont pas été faits depuis près de dix ans. Si nous considérons un budget prévisionnel de 110 millions de francs, comme nous le propose le PFI, auquel on retranche les 50 millions de francs dont je viens de parler, vous reconnaîtrez avec moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'il reste 60 millions de francs.

Je passe maintenant aux frais incontournables. Presque tous les partis politiques les ont abordés, et je ne pourrai donc pas faire autrement moi-même. Il s'agit d'abord des problèmes de sécurité, des écoles, de la petite enfance, c'est-à-dire des points sur lesquels nous serons toujours d'accord, contrairement à ce que certains peuvent prétendre. (*Remarque de M. Tornare.*) Mais oui, Monsieur Tornare! Je me suis amusé à calculer, sur ces dix dernières années – vous voyez que je suis remonté loin – à combien s'élevaient ces frais incontournables. Eh bien, j'arrive à un total de 40 millions de francs par an. Faites la soustraction, chers collègues: 110 moins 50 moins 40, cela nous donne une somme restante de 20 millions de francs – c'est tout! Par conséquent, s'il s'agissait aujourd'hui de nous livrer à un arbitrage en matière d'investissements et si nous devions être susceptibles, même comme membres de l'opposition, de nous associer à quelques velléités exécutives de ce pouvoir administratif, cela ne porterait pas sur 110 millions de francs, mais tout juste sur 20 millions.

Or comment doit-on répartir ce montant? Sur ce point-là, nous avons un souhait, mais qui ne consiste pas à choisir en particulier le Musée d'ethnographie, ou ceci, ou cela. Je suis persuadé que le Conseil administratif, qui nous a tous entendus avec attention – malgré le bruit du ventilateur qui souffle sur ses trois représentants – et qui nous répondra dans quelques instants, pourra nous dire qu'il est parfaitement conscient de nos choix et qu'il va les arbitrer dans un laps de temps très court. Ben voyons!

Les priorités du Parti libéral, au sujet des malheureux petits 20 millions de francs qui nous restent, sont simples. Elles s'orientent sur trois axes, Madame la présidente, pour peu que vous me fassiez l'honneur de m'écouter encore un court instant. Avant tout, il s'agit de procéder aux travaux qui auraient dû être effectués depuis dix ans, non seulement en matière de logement, mais aussi de réhabilitation des bâtiments, de rénovation. Le Parti libéral a dénoncé la non-réalisation de ces travaux depuis le début, également quand cela concernait des bâtiments dangereux. M. Rielle doit s'en souvenir, lui qui a récemment dû intervenir, en tant que socialiste et surtout en tant que président de la commission des pétitions, pour attirer l'attention sur le fait qu'il y avait des fuites, des étincelles partout dans un immeuble des Grottes... Cela faisait sept ans que le problème existait, mais on ne s'en était pas occupé. De même nous entendons parler de Sécheron depuis dix ans. Mais, à ce que je sache, au jour d'aujourd'hui, rien n'a été réalisé à cet endroit. Cela fait dix ans que l'on nous promet de construire, dans cette bonne ville! Mais quoi? Suis-je aveugle? Je n'ai encore rien vu de construit.

J'en viens au deuxième axe de nos priorités. Contrairement à ce que prétendent certains, nous ne sommes pas des passéistes, et encore moins des conservateurs. Nous pensons qu'il faut évoluer, bien sûr, mais raisonnablement, et non pas à coups de 26 millions de francs pour la plaine de Plainpalais, de 25 millions de francs pour l'immeuble du 25, rue du Stand, de 6 ou 7 millions de francs pour

acquérir un immeuble squatté – c'est ce qui s'est fait récemment pour le bâtiment sis au 79, rue de Lausanne. Et je passe sur bien d'autres exemples, que je ne vais pas citer. Non, on n'avance pas ainsi.

Lorsque l'on traverse une période de diserte – et Dieu sait si c'est le cas aujourd'hui! – on doit adopter une politique des petits pas... (*Remarques.*) J'ai bien dit «diserte», chers collègues! Consultez le dictionnaire, et vous verrez ce que j'ai voulu dire par là... Dans ce genre de situation, on ne se lance pas dans des projets nés de propositions somptuaires. Ne parlons pas des toilettes publiques à plus de 13 millions de francs, qui auraient pu être à l'ordre du jour ce soir, mais dont nous débattons vraisemblablement au mois de septembre. Et il y a d'autres exemples! Visons plus juste, plus raisonnable!

Sur les 20 millions de francs disponibles pour des investissements nouveaux, une fois que l'on a réussi, à force de soustractions successives pour certaines réalisations intelligentes – et non pas somptuaires – à dégager une véritable masse d'investissements, nous pouvons dégager un véritable projet substantiel sur lequel l'ensemble du Conseil municipal pourrait s'entendre. Bien sûr, il ne faut pas rêver: cela est possible non pas sur une année, mais sur quatre – et nous revoilà dans un cadre financier de quatre ans, celui que nous avons complètement oublié! En évoquant le PFI, nous nous basons sur une échéance de douze ans, mais le plan financier sur quatre ans existe toujours, même s'il n'a jamais réellement été respecté. C'est pourtant lui qui nous permettrait, à mon sens, de construire en priorité une deuxième caserne des pompiers, ou bien un musée d'ethnographie, ou encore la Nouvelle Comédie. Mais il pourrait s'agir d'autres projets encore.

Mais ne mettons pas la charrue avant les bœufs, même si le PFI qui nous est soumis aujourd'hui nous le demande. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons à arbitrer des investissements à hauteur d'une fourchette située non pas entre 110 et 173 millions de francs, mais tout juste entre 4 et 5 millions de francs par an. Je voudrais que vous ayez toutes et tous bien compris que telle est, actuellement, notre marge de manœuvre – et pas plus!

Enfin, je voudrais insister sur un dernier point dont j'ai déjà parlé, mais qui est important. Vous nous l'avez répété hier lors de la réunion du bureau du Conseil municipal avec les chefs de groupe, Madame la présidente: ce soir, sur le PFI, nous ne votons pas, même si nous avons, les uns et les autres, usé notre salive à plus ou moins bon escient – mais peu importe. Puisque nous ne votons pas, j'aimerais que le Conseil administratif nous dise quand nous allons effectivement être associés à ces choix. Je rappelle la phrase du PFI: «Le Conseil administratif entend associer le Conseil municipal à ces choix» – évidemment, il s'est bien gardé d'écrire «ses» choix – «en vue de réduire les investissements réels de 400 millions de francs environ.» Mais comment? Comme ce soir, à coups de

beaux discours? Ou peut-être demain, lorsqu'il y aura, enfin, non pas une majorité – bien évidemment – mais, au moins, un accord réel sur des objectifs précis pour Genève?

Ainsi, hors de tout clivage politique, nous pourrions, sur un ou deux objets – et pas plus – nous dire tous les quatre ans que nous allons nous battre pour parvenir à les réaliser. C'est sur ce plan que nous réussirons à faire fléchir le Conseil administratif, et c'est dans ce cadre uniquement que le PFI aura sa raison d'être et qu'il ne demeurera pas un vœu pieu, mais deviendra un outil de travail. Cela vaut également pour les conseillers administratifs – et pas seulement les trois d'entre eux qui nous font l'honneur d'être présents ce soir dans cette enceinte. C'est ainsi que nous pourrions faire fonctionner les finances de la Ville et les investissements. Mais que les magistrats cessent de nous dire que nous devons choisir des investissements sur une base de 110 millions de francs, car c'est faux! Notre choix est, au grand maximum, entre 4 et 5 millions de francs par an. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur Reynaud. J'aimerais juste apporter une précision en réponse à votre vindicte au début de votre intervention. Je suis assez étonnée que vous reprochiez au bureau du Conseil municipal d'avoir adopté le mode de fonctionnement que j'ai décrit tout à l'heure concernant le PFI. En effet, je crois me souvenir qu'il ne s'agissait pas d'une décision arbitraire et totalitaire, mais réellement d'un choix issu d'une discussion menée entre les membres du bureau – qui compte un représentant par parti, comme chacun le sait – et les chefs de groupe. Le processus que nous avons suivi ce soir a été voté à l'unanimité lors de cette réunion, à laquelle vous étiez présent, Monsieur Reynaud. Je donne maintenant la parole au Parti du travail.

M. Alain Dupraz (T). Premièrement, il faut remercier les différents auteurs du rapport D-39 A – surtout M^{me} Salerno – pour l'excellence du travail qu'ils ont fourni. Personne n'en a parlé, alors qu'il fallait le souligner.

Pour nous – pour moi, en tout cas – ce premier PFI 2004-2015 demeure un plan d'intentions assez vague, et rien d'autre. Comme nous l'avons déjà constaté lors de la séance plénière d'hier, certaines propositions du Conseil administratif n'y figurent pas; il est donc relativement approximatif. Mais comment pourrait-il en être autrement, puisqu'il couvre une période de douze ans? Quelles certitudes avons-nous quant aux rentrées fiscales à venir? Le PFI n'en touche pas mot, nous devons en être bien conscients! On veut dépenser de l'argent, mais on ne sait même pas d'où il viendra! C'est quand même assez extraordinaire! La Banque Pictet – je prends un exemple – n'a-t-elle pas déjà quitté notre com-

mune? Cela signifie environ 15 millions de francs en moins dans le budget de la Ville, chaque année. Il faut le savoir! En plus, nous ignorons la composition du Conseil municipal et du Conseil administratif après 2007. On fait des prévisions à long terme, alors que les choses sont susceptibles de bien changer dans cette ville!

Le Conseil administratif peut avoir beaucoup de projets et le Conseil municipal les trier, opérer des choix parmi eux, mais ce ne sera pas toujours facile, étant donné que nous n'avons pas les moyens de tout réaliser. Pour nous, conseillers municipaux, ce PFI amène plus de questions que de réponses. C'est un outil à améliorer et à remettre à jour chaque année, car il ne peut pas rester dans un état pareil. Hélène Ecuyer et M^e Rumo vont maintenant exprimer quelques options et priorités de notre groupe.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Pour nous, c'est clair: ce PFI n'est qu'un plan financier d'intentions du Conseil administratif actuel. Il ne va pas rester immuable pendant douze ans, et ce n'est pas un document que d'autres appliqueront sans jamais le remettre en question.

En général, notre groupe partage les priorités du Conseil administratif, notamment dans le domaine culturel. Nous sommes favorables à la Conférence culturelle, qui facilitera les échanges avec l'Etat, les communes, et éventuellement – pourquoi pas? – avec le privé. Cela permettra de développer de grands projets que la Ville émet depuis de longues années: la Nouvelle Comédie, le Musée d'ethnographie et d'autres, qui verront le jour grâce à cette Conférence culturelle.

Dans le domaine social, nos priorités vont aux places supplémentaires dans les crèches et dans les établissements médico-sociaux (EMS) – nous en parlons depuis longtemps – afin que les personnes âgées puissent, elles aussi, bénéficier d'un lieu avec encadrement où elles sont à l'aise, comme chez elles. L'idéal serait, si possible, que ces personnes soient pensionnaires d'un EMS situé dans le quartier où elles ont habité. Nous sommes également favorables au développement des CASS. Nous demandons une meilleure définition de leur rôle, de leur action de proximité, du travail qui doit s'y faire, ainsi qu'une meilleure relation avec l'Etat à ce sujet. Le déplacement du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) aux Bornaches est également un projet important et nous espérons qu'il sera réalisé jusqu'au bout. C'est tout ce que je voulais dire concernant les affaires sociales.

Je passe à un autre domaine, celui de l'informatique, pour évoquer notamment le développement de la démocratisation de l'accès à l'internet par des systèmes sans fil. Actuellement, on parle de wi-fi (*Wireless Fidelity*), mais il se peut

que, dans deux ans, il soit question d'un autre système, plus performant et plus accessible pour tous. Nous sommes favorables au développement de la sécurité en informatique, ce qui est tout à fait logique.

Je vais laisser M^e Rumo s'exprimer quant aux sports, mais je voudrais encore insister pour que tous les projets dont je viens de parler soient réalisés dans le respect de l'Agenda 21 et qu'ils répondent aux objectifs du Conseil administratif à cet égard. Le Conseil administratif doit réexaminer et réactualiser chaque année le PFI en établissant des projets qui correspondent non seulement à ses priorités politiques, mais également à celles qui relèvent d'obligations légales. Par exemple, s'il est évident qu'il est obligatoire et nécessaire de changer les égouts et de refaire les conduites, ce n'est pas politiquement prioritaire. En dernière instance, le choix des réalisations reviendra naturellement au Conseil municipal, qui votera ou pas, selon les circonstances, les projets présentés par le Conseil administratif.

M. Pierre Rumo (T). J'aimerais évoquer en particulier le domaine du logement et de l'aménagement. En matière de logement, nous saluons la politique menée par le magistrat M. Christian Ferrazino, notamment en ce qui concerne les acquisitions foncières dans le quartier de la Forêt et de la gare des Eaux-Vives. Cela permettra à la Ville d'avoir en main le domaine foncier et de développer plusieurs projets de constructions de logements. Je m'étonne des propos tenus par M. Reynaud, selon lesquels il n'y aurait aucun projet sur la parcelle du Foyer de Sécheron. Il faut souligner qu'il est prévu d'y construire un EMS – malheureusement, en quelque sorte, puisque cette mesure est due au vieillissement de la population – mais également, si j'ai bien lu le PFI, 100 nouveaux logements. Je crois que M. Reynaud a mal lu ce document. D'autres projets sont envisagés à l'Ilot 5-7, aux Grottes, à la rue du Cendrier, sur la fameuse parcelle du Petit-Jacob, ainsi qu'à la rue de la Coulouvrenière.

Nous nous réjouissons en outre de la rénovation du bâti existant, notamment dans le quartier de Saint-Gervais. A ce propos, je signale que la *Tribune de Genève* – elle ne publie tout de même pas que de mauvais articles! – dans son supplément immobilier d'aujourd'hui, évoque la rénovation du 3, rue des Etuves, menée de main de maître par la Ville de Genève, on peut le dire. Le quartier des rues Jean-Violette et Prévost-Martin a également connu une rénovation qui fait la joie de ses habitants, fruit d'une lutte menée par l'Alternative au cours de ces dernières années. J'espère que, dans d'autres quartiers également, les immeubles propriété de la GIM pourront être rénovés, même si, c'est vrai, cela coûte très cher.

Le Parti du travail est satisfait du plan directeur communal, dont un volet important concerne la mobilité douce, qui nous semble très importante, même si

ce terme fait frémir certains. Nous sommes également favorables au verdissement de la ville, comme l'a évoqué M^{me} Wiedmer-Dozio en commission. En effet, notre ville s'est toujours caractérisée par la quantité et la qualité de ses parcs, et nous espérons que nous pourrons développer encore les espaces verts. Quant à l'aménagement des espaces publics, je me réjouis chaque jour d'en constater les résultats à la rue Leschot et sur la place de Cornavin – ces projets, si décriés au début, ne s'avèrent finalement pas si mauvais que ça! En tout cas, à Cornavin, la situation s'est grandement améliorée ces derniers mois.

Au sujet des bâtiments dont la construction est prévue, M^{me} Ecuyer a évoqué la Nouvelle Comédie et le Musée des cultures. Nous espérons que ces deux projets pourront être menés à bien ces prochaines années. Nous estimons que la Nouvelle Comédie a une chance de s'implanter sur le site de la gare des Eaux-Vives. Quant au Musée des cultures, nous appelons de nos vœux la naissance d'un projet relatif d'ici à quelques mois.

En outre, le Parti du travail sera très attentif à l'assainissement des nuisances sonores en fonction de l'OPBruit, ainsi qu'à la qualité de l'air, notamment dans les quartiers populaires comme la Jonction, les Acacias, Cluse-Roseraie, les Eaux-Vives. Nous espérons l'amélioration de la qualité de vie, très importante pour nos concitoyens, ces prochaines années, le bruit et l'air pollué étant des inconvénients majeurs pour les gens, comme le souligne l'Organisation mondiale de la santé.

Dans le domaine des sports et de la sécurité, le Parti du travail se réjouit de la création prochaine d'une nouvelle caserne de pompiers sur la rive droite. Nous espérons, en tout cas, que ce projet pourra être mené à terme car, il faut bien le dire, le département des sports et de la sécurité paraît quelque peu négligé et dénué de projets, dans ce PFI. Nous souhaitons qu'il en propose davantage pour les sports. Il est difficile d'envisager la création de nouvelles salles de sport, néanmoins, on peut prévoir d'améliorer celles que nous avons déjà – cela nous paraît important. Pour paraphraser Victor Hugo, je dirais qu'ouvrir une salle de sport ou créer un bâtiment sportif, c'est fermer une prison – en tout cas, on est en droit de le penser. A ce sujet, je répète ce que j'ai déjà dit à propos de la Course de l'Escalade: le sport a un rôle fédérateur très important sur le plan de l'intégration sociale. Pensons au championnat du monde de football des M17, qui a eu lieu récemment en Hollande: dans ce tournoi, une Suisse multiculturelle a pris une part active et a joué un rôle primordial.

Tels étaient donc les principaux points que souhaitait soulever le Parti du travail.

La présidente. La parole est maintenant au groupe de l'Union démocratique du centre.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous prenons acte de la volonté du Conseil administratif, exprimée par le biais de ce PFI, d'avoir une vision plus large en matière d'investissement. Cependant, ce catalogue de projets ne reflète, selon nous, que ses propres choix. Même si ce document est réactualisé de temps en temps, il nous paraît quelque peu illusoire d'en planifier les différentes options sur une durée aussi longue – jusqu'en 2015 – car elles sont sujettes à de grandes modifications d'ordre économique ou social. Une vision à long terme doit tenir compte de ceux qui les mettront en œuvre, et un grand nombre d'entre nous n'en feront pas partie. Bien des corrections et applications liées au budget et analysées annuellement seront obligatoires, et elles nous ramènent de ce fait au ripage régulier du plan quadriennal. Par conséquent, notre groupe sera très attentif aux choix politiques qui seront effectués, et il affirmera clairement ses objectifs. Il sera également attentif au coût des différents projets, qui nous semble parfois trop élevé.

Nous accordons la priorité à l'entretien régulier du parc immobilier et à son élargissement par le biais de la construction, afin de répondre aux besoins de nos concitoyens en matière de logement. Il s'agit de procéder à des choix judicieux et nécessaires dans le domaine culturel – je parle des investissements et des subventions – en tenant compte d'une certaine diversité des acteurs de notre tissu culturel.

Il faut rendre plus agréables les nouveaux équipements, constructions et aménagements de la ville: les quais, l'entretien de la voirie et la circulation. Nous sommes favorables à une mobilité pensée et réfléchie, qui ne multiplie pas les interdits et les chicanes. Nous accordons également la priorité aux besoins prépondérants de notre population, à savoir la construction de crèches, la nouvelle caserne des pompiers de la rive droite, mentionnée à plusieurs reprises ce soir. La Ville doit pérenniser les infrastructures importantes – bibliothèques et musées – dont elle dispose et, bien sûr, s'occuper de toutes les questions liées à la sécurité.

Ces choix – mais il y en a d'autres – sont d'autant plus importants que nous ne parlons en ce moment que d'investissements et non de recettes, comme cela a déjà été relevé. Par conséquent, sans entrer dans les détails des différents rapports des commissions spécialisées – on constate d'ailleurs, à leur lecture, qu'ils sont extrêmement bien rédigés – nous prendrons ce PFI pour ce qu'il est, et nous nous en servons comme point d'appui dans le cadre de notre action politique.

La présidente. Tous les groupes s'étant exprimés, je vais maintenant donner la parole aux conseillers administratifs.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Comme plusieurs d'entre vous l'ont fait avant moi, je voudrais tout d'abord remercier les rapporteurs de

leur travail, tout particulièrement ceux qui ont résumé les débats fort passionnants – et souvent fort passionnés – que nous avons eus en commission. Je crois que cela méritait d'être dit.

Ensuite, je rappelle – vous ne l'avez pas vraiment fait, Mesdames et Messieurs – que ce PFI reste un plan d'intentions qui a pour objectif d'indiquer la direction souhaitée par le gouvernement. J'ai entendu certains d'entre vous dire que le Conseil administratif n'assumerait pas ses responsabilités, puisqu'il demande au Conseil municipal de s'associer à ses décisions. Mais, enfin, ne faites pas les naïfs! Vous savez très bien que le Conseil administratif propose et que le Conseil municipal dispose!

Vous nous le rappelez, d'ailleurs, dans le rapport PR-336 A sur le réaménagement de la rue de la Corraterie, où le Conseil municipal, par le biais de la commission des travaux, refuse – c'est dire qu'il en dispose! – le projet proposé par le Conseil administratif. Ce cas montre bien que M. Reynaud n'est pas toujours très au fait avec les chiffres, en tout cas quand il prétend que le Conseil municipal n'aurait la possibilité de se décider que pour des projets annuels inférieurs à 5 millions de francs. Or le crédit demandé dans la proposition PR-336 sur la Corraterie s'élève, à lui seul, à près de 6 millions de francs. C'est dire que, même sur un seul projet, le Conseil municipal peut se prononcer sur des montants qui excèdent ceux articulés par M. Reynaud.

J'ai écouté les critiques de M. Maudet, et je me plais, avec mes collègues du Conseil administratif, à souligner qu'il est beaucoup plus modéré quand il parle que lorsqu'il écrit. Vous me direz que cela dépend dans quel journal... Bref, Monsieur Maudet, nous avons davantage apprécié vos propos oraux de ce soir que vos propos écrits de ce matin, dans le journal que M. Bonny est en train de relire en ce moment, à ce que je vois.

Mais il y a un aspect de la gestion financière de la Ville qui est cher au Conseil administratif, voyez-vous, Monsieur Maudet. Vous pouvez laisser croire que, avec un plafond d'investissements défini à 60 ou 70 millions de francs, on viserait juste, alors que, à 100 ou 110 millions de francs, ce ne serait pas du tout le cas, mais il nous importe avant tout de mener une politique en matière d'investissement qui soit à la hauteur des besoins de Genève. Mais je vous dis très clairement que ce que vous nous proposez ne l'est en tout cas pas.

J'ai bien retenu vos remarques – je les ai même notées ici, et nous pouvons être d'accord avec vous sur certaines d'entre elles, mais j'y reviendrai tout à l'heure – au sujet des efforts que nous devons faire – et que nous faisons, mon collègue Tornare en tête – pour la petite enfance. Nous essayons d'améliorer la qualité de vie à Genève de manière générale, et Dieu sait si nous nous démenons pour garantir des espaces publics de qualité et pour mettre en valeur nos rues –

vous avez cité un certain nombre d'exemples – et pour favoriser une réelle mobilité douce au centre-ville et à l'intérieur de tous les quartiers.

Vous nous avez dit, Monsieur Maudet, que la troisième priorité des radicaux était la sécurité mais, contrairement à d'autres tout à l'heure, vous n'avez pas évoqué les rapports Canton-communes-Ville. Je m'interroge, et mes collègues avec moi! En effet, comme vous le savez, la compétence en matière de sécurité incombe prioritairement au Canton, et c'est bien évidemment surtout à lui de l'assurer. Nous ne vivons pas dans une municipalité comme Lausanne, où certaines compétences en matière de sécurité sont confiées à la commune. Vous n'ignorez pas que la situation est très différente en ce qui concerne la Ville de Genève.

A l'issue de ce débat général sur la politique des investissements, nous n'attendions pas que soit dressé un catalogue précis en fonction des interventions successives que nous avons entendues. Néanmoins, nous avons pu dégager un certain nombre d'options sur lesquelles vous nous avez dit et répété qu'il fallait continuer à aller de l'avant, quand bien même nous aurions des difficultés à respecter le plafond d'investissements de 110 millions de francs par année que nous nous sommes fixé. Cet objectif nous semble d'autant plus important que nous traversons aujourd'hui une période de difficultés économiques.

Je fais ici allusion à toutes les entreprises de la construction – qu'il s'agisse de logements, d'établissements publics ou d'aménagements d'ordre plus général dans l'espace public. Comme me le souffle M. Dupraz, les théories keynésiennes ont eu beau susciter certaines interrogations, elles ont en tout cas démontré que, lorsqu'il y a des ralentisseurs un peu partout dans une situation économique donnée, la responsabilité d'une collectivité publique consiste à ne pas freiner des deux pieds en faisant preuve d'une frilosité excessive, mais à continuer d'assurer les prestations qu'elle entend fournir à la population, tout en donnant du travail aux entreprises qui en ont bien besoin.

Nous avons pris note, ce soir, d'un certain nombre de projets mentionnés par les différents intervenants et sur lesquels nous allons tomber d'accord.

Madame Rys, vous pensez que le Conseil administratif reprend vos projets; si tel était le cas, ce serait tout à l'honneur du Parti démocrate-chrétien... Mais, en l'occurrence, ce n'est pas tout à fait cela. Vous avez parlé du parking du Pré-l'Evêque, mais vous devez savoir que nous sommes toujours très attentifs à tout ce qui concerne le stationnement à Genève. Nous nous souvenons que le projet que vous aviez soutenu concernait un parking pour les visiteurs. (*Signes de dénégation sur les bancs démocrates-chrétiens.*) Non? Alors, vous êtes en opposition avec M. Rossetti et le Parti radical, aux côtés de qui vous aviez lancé cette initiative, qui a échoué. Mais ce n'est pas la première fois, je l'admets – en tout cas, il y

a des alliances moins fructueuses que d'autres, apparemment... (*Brouhaha.*) Voyez, c'est l'influence négative du Parti radical...

En tout état de cause, nous proposons un parking pour les habitants, mais nous différons du projet démocrate-chrétien sur un aspect très important: nous voudrions que son financement soit rendu possible grâce au produit des amendes d'ordre distribuées par la Fondation des parkings. De la sorte, nous ne puiserons pas dans le budget général de la Ville pour la construction d'un parking destiné aux habitants, mais nous demanderons d'affecter le produit des amendes d'ordre à cette réalisation.

Alors, j'étais très content d'entendre tous les partis de l'Alternative nous dire combien la politique que nous menons en faveur du logement – grâce à des acquisitions foncières actives, tout en mettant en œuvre, partout où cela est possible, de nouvelles constructions – portait ses fruits et devait être poursuivie. En revanche, je m'étonne que l'Entente ne se soit pas exprimée à propos du logement. M. Reynaud n'a pas remarqué, à la lecture du PFI, les projets importants que M. Rumo a rappelés tout à l'heure et qui honorent la politique du Conseil municipal, puisque nous allons proposer une centaine de nouveaux logements sur la parcelle du Foyer de Sécheron. Vous ne l'avez pas vu, cela, Monsieur Reynaud! Peut-être que trop d'informations tue l'information, et que nous devrions les condenser sur moins de pages... Je n'en sais rien! Toujours est-il que, vous qui vous dites intéressé par la politique du logement, vous auriez quand même pu vous souvenir des déclarations que nous avons faites, mes collaboratrices, collaborateurs et moi-même, dans les commissions spécialisées. En effet, nous vous y avons affirmé que nous allions poursuivre dans la direction reflétée par le PFI. Les propos que nous avons entendus ce soir nous confirment – et même nous confortent – dans ce choix et ces priorités. Voilà ce que je souhaitais dire à l'issue de ce débat.

Mon collègue Patrice Mugny s'exprimera également en quelques mots, notamment sur la Nouvelle Comédie et le projet de nouveau musée d'ethnographie.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Si mes collègues du Conseil administratif me le permettent, je vais envisager le PFI sous un autre angle. Pour moi – de même que pour l'ensemble du Conseil administratif, je crois – il s'agissait de ce que je définirais comme une tentative, un essai permettant de voir si l'on peut mener une vraie discussion politique sur la manière dont la Ville de Genève dépense son argent.

Au bout du compte, l'entretien et la réhabilitation de notre patrimoine bâti dépassent à eux seuls les 110 millions de francs par année sur les douze ans concernés par le PFI. Vous le savez bien, Mesdames et Messieurs les conseillers

municipaux! Et une fois cette somme dépensée pour cela, nous n'avons encore rien construit! Le débat autour de ce problème précis n'a pas vraiment eu lieu, ce soir. Certains ont dit que c'était au Conseil administratif de décider. Il fera des propositions, bien sûr, mais vous-mêmes, vous présentez systématiquement de nouveaux projets et de nouvelles demandes par le biais de motions et de résolutions étudiées en commission.

Cela est lié au budget de fonctionnement puisque, si nous devons parvenir à le maintenir strictement dans des limites qui ne permettent pas de dépenser un million en plus, nous ne dépassons pas 65% de la couverture des investissements. Par conséquent, quoi qu'il en soit et dans le meilleur des cas, vu la situation, nous avons chaque année un découvert qui augmente la dette. Or, je le répète, le débat sur le budget de fonctionnement n'a pas eu lieu ce soir. Vous me direz, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que ce n'était ni le lieu, ni le moment, puisque nous en discuterons lors du vote du budget 2006. Mais on pourrait penser que ce débat a sa raison d'être maintenant, puisque le budget de fonctionnement absorbe en partie le coût de l'investissement, le loyer de l'argent investi étant payé par le budget de fonctionnement. Le débat sur ce que nous voulons réaliser et ce à quoi nous devons renoncer n'a donc pas vraiment eu lieu ce soir, il est intéressant de le constater.

On l'a bien remarqué ces dernières années: quand le Conseil administratif a proposé de renoncer à des activités, la droite est chaque fois montée au créneau pour les réintroduire – il est même arrivé que l'Alternative le fasse aussi! Sommes-nous condamnés à en faire toujours plus, et donc à augmenter les impôts ou à nous endetter? Je n'en suis pas sûr. Mais je pose simplement la question: le Conseil municipal est-il capable de mener un débat de fond sur le fonctionnement de la Ville sur la base d'une somme de recettes annuelles, en répartissant cet argent entre les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement? Que devons-nous faire? Créer un impôt affecté à la Nouvelle Comédie, même si ce n'est pas légal, pour mettre le problème en évidence? Ou, alors, renoncerons-nous à tout nouvel investissement, puisque le PFI ne prévoit pas la possibilité de dépasser le plafond des 110 millions de francs, lesquels sont déjà absorbés par la réhabilitation et le maintien de notre patrimoine?

Il vaudrait la peine, à un moment donné, non seulement d'aborder ces questions-là, mais également le fond du problème posé par le fonctionnement d'une collectivité publique.

Je veux maintenant donner deux ou trois éléments d'information après ce que certains ont dit tout à l'heure. Je pense que cela pourra les éclairer. Je suis toujours navré quand j'entends des conseillers municipaux – je crois que tel a été le cas des démocrates-chrétiens, ce soir – qui connaissent le fonctionnement de la Ville adresser au Conseil administratif des phrases du genre: «Vous avez dit, il y a

deux ans, que vous feriez ceci ou cela, mais vous ne l'avez pas fait.» Qui peut encore ignorer, dans ce Conseil municipal, que la réalisation de n'importe quel projet exige une durée de six à huit ans? Le Musée de l'horlogerie a été cambriolé, et sa remise en état – il ne s'agit même pas d'une nouvelle construction! – prendra entre cinq et sept ans. Voilà un exemple éclairant! Ne nous demandez donc pas où en est un projet après deux ans, cela n'a pas de sens! Je le dis notamment au sujet de la Nouvelle Comédie et du Musée d'ethnographie.

Les socialistes nous ont reproché de ne pas leur donner de nouvelles concernant le projet du Musée d'ethnographie. Je ne veux pas méchamment leur renvoyer la balle, comme je l'ai fait en d'autres occasions, mais je dois vous informer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que le Conseil administratif voulait vous soumettre le projet demandé, malgré les problèmes rencontrés par la direction de ce musée. Or ce sont nos deux partenaires – deux socialistes – au Conseil d'Etat qui ont opposé leur veto. Ce projet devait être présenté simultanément au parlement du Canton et à celui de la Ville, mais nous avons respecté ce refus et prévu de vous le soumettre à l'automne prochain. Je ne porte pas d'accusations mais, en tout cas, le Conseil administratif n'est pas responsable de ce retard. J'en veux pour preuve les lettres signées du Conseil d'Etat – en tout cas de ses membres qui ont refusé de présenter notre projet au Grand Conseil – en notre possession. Nous trouvions regrettable de ne pas le soumettre en même temps aux deux parlements, puisqu'il est cofinancé par l'Etat et la Ville de Genève.

Enfin, j'en viens à la Conférence culturelle. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je crois l'avoir dit et répété, mais je le soulignerai à nouveau aujourd'hui: ne placez pas trop d'espairs dans cette Conférence culturelle! L'Etat n'a pas d'argent et, pour le moment, pas une seule commune n'a adhéré à cet organe. Nous espérons que quelques-unes le feront – notamment les grandes – afin que nous puissions travailler ensemble. Nos rapports avec l'Association des communes genevoises (ACG) sont excellents mais, pour le moment, la Conférence culturelle n'existe pas dans les faits, elle n'est que virtuelle. Cessez donc de nous demander d'y trouver des financements! Néanmoins, je vous promets de vous donner des informations à ce sujet dès que j'en aurai. Mais, aujourd'hui, il n'y a pas de Conférence culturelle, et tout le monde tend la main pour que la Ville paie, au lieu de nous proposer de nouveaux moyens financiers! Je voulais insister là-dessus pour anticiper les débats futurs à ce sujet.

Il est pris acte du plan financier d'investissement 2004-2015.

4. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Philip Grant, Alain Marquet et Didier Bonny, acceptée par le Conseil municipal le 2 juin 1998, intitulée: «Prix des droits de l'homme de la Ville de Genève» (M-307)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à adopter un règlement reprenant les éléments suivants:

- il est institué, sous le titre de «Prix des droits de l'homme de la Ville de Genève», un prix bisannuel de 50 000 francs;
- ce prix est destiné à honorer et à soutenir des hommes, des femmes ou des organisations qui, par leur engagement, ont contribué à faire avancer la cause des droits de l'homme dans le monde;
- le prix est attribué par le Conseil administratif, qui statue sur préavis d'une commission, seule compétente pour lui transmettre des propositions concernant l'attribution du prix;
- la commission de préavis se compose de neuf membres. Six membres, nommés par le Conseil administratif, sont issus des milieux des organisations non gouvernementales genevoises actives dans la défense des droits de l'homme. Les trois autres membres sont nommés par le Conseil municipal. Les neuf membres sont nommés pour une période de quatre ans. Leur mandat peut être renouvelé deux fois. La fonction de membres de la commission de préavis est honorifique;
- la commission de préavis fixe elle-même les critères d'attribution du prix. Elle veille cependant tout particulièrement à honorer des défenseurs des droits de l'homme dont l'action est méconnue et pour qui l'octroi du prix pourrait apporter un soutien et une reconnaissance utiles pour la suite de leur combat;
- la commission de préavis rend ses propositions en principe six mois avant la remise du prix. Elle peut présenter plusieurs choix de lauréats au Conseil administratif, à qui revient la décision finale. La commission remet au Conseil administratif un rapport retraçant le parcours des lauréats proposés, soulignant l'importance de leur engagement en faveur des droits de l'homme et mettant en évidence la portée de l'octroi du prix pour la poursuite de leur action;

¹«Mémorial 156^e année»: Développée, 28.

- le prix n'est en principe pas partagé. Les noms des lauréats proposés sont gardés secrets par la commission de préavis en tout cas jusqu'au choix fait par le Conseil administratif;
- la commission de préavis et le Conseil administratif veillent à tout moment à ce que la remise du prix de la Ville de Genève pour les droits de l'homme ne mette pas en danger la sécurité, la liberté et l'intégrité physique et morale des lauréats potentiels et de leurs proches;
- le prix est remis en séance solennelle au lauréat ou à son représentant par le maire de la Ville de Genève autour de la Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La volonté de créer un Prix des droits de l'homme ou d'attribuer une récompense à des personnalités ayant eu une action importante dans le domaine des droits de l'homme a souvent été exprimée par le Conseil municipal. Plusieurs actions ponctuelles ont d'ailleurs été organisées ces dernières années par la Ville.

En 1998, le Prix Paul Grüninger a été attribué à l'occasion du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce prix, récompensant une personne active dans le domaine des droits de l'homme, a été attribué à M^{me} Anita Khadka pour sa lutte contre la prostitution infantile au Népal.

En mai 2000, la Ville a organisé une cérémonie officielle sur le thème du rôle de l'Etat par rapport aux défenseurs des droits de l'homme, ainsi qu'un hommage à Kazem Radjavi, défenseur iranien des droits de l'homme, représentant du Conseil national de la résistance, opposé au régime de Khomeiny et abattu en 1990 à Tannay.

Afin de pérenniser l'engagement de la Ville pour la défense des droits de l'homme et de répondre aux invites de cette motion, le Conseil administratif souhaite créer pour cette cause un septième prix de la Ville de Genève (prix quadriennaux) d'un montant équivalent aux autres prix quadriennaux, soit 40 000 francs.

Le Prix des droits de l'homme sera remis pour la première fois en mai 2007. Au projet de budget 2007, la ligne «Prix quadriennaux» sera portée à 280 000 francs.

Motion: Prix des droits de l'homme de la Ville de Genève

Le règlement des prix de la Ville de Genève a ainsi été modifié pour inclure ce nouveau prix.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

Annexe: Règlement des prix de la Ville de Genève

M. Didier Bonny (DC). Je serai bref. Je voudrais simplement remercier le Conseil administratif de sa réponse qui, je crois, peut parfaitement satisfaire les motionnaires. Mais si je prends la parole ce soir à ce sujet, c'est également afin que nous ayons une pensée pour notre collègue Alain Marquet, qui tenait particulièrement à ce Prix des droits de l'homme de la Ville de Genève. La réponse du Conseil administratif arrive au bon moment, car elle me permet de rappeler que c'est bien Alain Marquet qui était à l'origine de cette motion. Philip Grant et moi-même l'avons alors signée pour le soutenir.

M^{me} Monique Cahannes (S). Je dirai juste quelques mots. Le Parti socialiste est, bien sûr, ravi de cette réponse quant au fond, mais il n'en approuve pas tout à fait la forme. En effet, nous regrettons que, de nos jours, on utilise encore le terme de «droits de l'homme» pour désigner ceux de la personne humaine, c'est-à-dire les «droits humains». Nous aurions souhaité une autre formulation.

5. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggin, du 1^{er} décembre 2004, intitulée: «Où est passée la vespasienne du boulevard Helvétique?» (QE-174)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

A l'heure où le Conseil administratif entend consacrer près de 13 millions de francs pour les toilettes publiques à Genève, comment se fait-il qu'il supprime les lieux d'aisance les plus simples?

Où est passée la vespasienne du boulevard Helvétique (angle de la rue de l'Athénée) et pourquoi a-t-elle été démolie?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En mai 2004, le Service d'entretien du domaine public de la Division de la voirie a procédé à la démolition de la vespasienne du boulevard Helvétique, en raison de la vétusté de l'édicule, du manque d'hygiène, de sécurité et surtout de l'insalubrité des lieux.

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 3059.

Cette vespasienne, construite vers le début du siècle dernier, ne comprenait aucune alimentation en eau courante, ni système d'anti-odeurs. Sa construction, constituée de tôle en acier peint, n'avait pas de valeur patrimoniale étant donné que sa structure a été remplacée à diverses reprises pour des questions d'entretien.

Dans le cadre de la demande de crédit de la proposition PR-343, déposée au Conseil municipal le 22 juin 2004, il est prévu d'étudier la mise en place d'un W.-C. automatique dans le quartier, place des Casemates.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

6. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Jean-Louis Fazio et Roman Juon, acceptée par le Conseil municipal le 21 février 2005, intitulée: «Pour un concept clair du mobilier urbain» (M-508)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les meilleurs délais, le concept global de la municipalité lié au mobilier urbain.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Contexte

Le 26 mai 2003, la commission des travaux du Conseil municipal refusait la proposition PR-281, proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 035 000 francs destiné à des études de mobiliers urbain et demandait toutefois qu'elle soit reprise par le Conseil administratif et complétée selon les souhaits contenus dans la motion M-221 de M^{mes} Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, acceptée par le Conseil municipal le 23 juin 2003, intitulée: «Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève».

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 4962.

Pour rappel: la motion M-221 relevait notamment le fait que les éléments qui composent le mobilier urbain de la Ville de Genève se distinguent par leur caractère hétéroclite. Il était mentionné, d'autre part, que plusieurs cités proches ou lointaines avaient réussi un véritable embellissement urbain grâce à un design citoyen unifié et moderne. Finalement, la motion relevait qu'un aménagement urbain digne de ce nom devait viser à une harmonie et une cohérence entre ses différents composants.

Le Conseil administratif, partageant pleinement les vues du Conseil municipal, avait préparé la proposition PR-281 et l'avait inscrite à l'ordre du jour de sa séance du 8 avril 2003, avant que la commission des travaux n'ait voté le texte de la motion M-221. La proposition PR-281 avait alors été renvoyée à la commission des travaux. Le 12 mai 2003, celle-ci acceptait finalement le texte de la motion en l'amendant comme suit: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un crédit d'étude visant à l'harmonisation et à la modernisation du mobilier urbain de la Ville de Genève qui s'inscrive dans un ou des concepts visant à permettre une bonne lisibilité urbaine de ses diverses composantes.»

Un concept directeur en cours de réalisation

En août 2003, un designer a été engagé au sein du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public pour traiter principalement des aspects liés au mobilier urbain et, notamment, pour coordonner le développement de nouvelles lignes d'objets répondant aux objectifs du Conseil administratif notamment par concours. Leur gestion et leur entretien ont été mis sur pied en relation avec les différents services municipaux compétents en matière de travaux, d'entretien et de gestion des espaces publics.

Il est important de relever que, avant la définition des principes directifs liés au mobilier urbain, une analyse avait déjà été réalisée par le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public pour déterminer les couleurs du mobilier urbain dans la ville, par secteurs, et harmoniser son installation. Ce concept colorimétrique (plan de couleurs de l'espace public) avait permis d'unifier les barrières, potelets et abris en ville et en périphérie, ainsi que les installations liées aux nouvelles lignes de tramways.

Dans la même optique, un catalogue des éléments de mobilier urbain recommandés a été élaboré et mis à la disposition des architectes ou ingénieurs mandataires, afin que lors de la réalisation de nouveaux aménagements ils puissent intégrer un équipement unifié, conforme aux directives. Ce catalogue regroupe à la fois les éléments développés par la Ville de Genève et certains éléments choisis sur catalogue. Il est tenu à jour au fur et à mesure des nouveaux équipements développés.

Un projet de concept directeur, projet de stratégie, de planification et de gestion du mobilier urbain s'intègre dans la continuité de nombreuses études menées à la fois depuis la création du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public en 1989 et depuis la mise en place en 2002 de la Délégation du Conseil administratif au mobilier urbain, créée avec les objectifs de coordonner les aménagements des espaces publics dans lesquels les futures pièces de mobilier urbain seront installées et, plus largement, d'améliorer l'image et la lisibilité de la Ville de Genève. Cela concerne déjà, notamment, les bacs d'orangerie et l'organisation du concours pour la création de pavillons de vente unifiés pour la rade.

Ainsi, ce concept global, à travers des principes directifs déjà en vigueur, vise la modernisation et l'unification harmonieuse des équipements et permet d'apporter déjà une cohérence aux projets prioritaires en cours dans ce domaine, à l'image de la proposition PR-362, proposition du Conseil administratif du 22 septembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 785 000 francs destiné à la construction et la pose de supports signalétiques aux 100 principaux arrêts des Transports publics genevois et pour l'affichage de plans d'information, qui a été soumise au Conseil municipal.

Précédemment, ces principes directifs ont aussi permis la réalisation, par exemple, des nouveaux abris unifiés sur la base du modèle adopté en 1990 et des nouveaux bancs «Genève». Ces deux pièces de mobilier étaient, avant leur remplacement, tout à fait représentatives de l'aspect hétéroclite critiqué à travers la motion M-221. Une réelle unité se dégage de leur installation sur le territoire municipal.

Par la suite, et dès le second semestre 2003, ces principes directifs ont été complétés, enrichis et ont permis de réaliser les nouveaux bacs d'orangerie «Ville de Genève», permettant de consolider la politique de revalorisation des espaces publics en apportant du végétal en ville, en des lieux où la plantation d'arbres en pleine terre était impossible, en des lieux redonnés aux habitants des quartiers. Ces bacs conviennent aussi pour compléter l'équipement des zones 30 km/h dont ils accompagnent la signalétique, notamment dans le quartier de la Cluse-Rose-raie.

Les principes directeurs suivront les orientations suivantes:

- le développement de nouvelles lignes unifiées, cohérentes et homogènes (bancs, abribus, supports signalétiques pour les zones 30 km/h ou les arrêts des lignes de transports publics);
- le développement d'équipements spécifiques par secteurs, pour en valoriser les spécificités et répondre à leurs contraintes (pavillons de vente pour la rade, équipement de l'esplanade de Cornavin, lignes de tramways, supports signalétiques pour la rade, etc.);

- le développement de nouveaux éléments répondant à de nouveaux usages et aux nouveaux enjeux de l'aménagement de l'espace public (bacs d'orange-rie);
- la modernisation et le remplacement d'équipements anciens, hétéroclites, désuets ou endommagés (corbeilles à déchets, caissettes à journaux, supports signalétiques dans les parcs, etc.);
- le développement ou le choix de lignes d'objets respectueux des principes du développement durable et de l'environnement, véricité des matériaux (matériaux reconnus et recyclés utilisés pour les nouveaux bancs, etc.);
- une diminution des éléments installés sur le domaine public municipal, par des regroupements, une rationalisation des nouveaux équipements et la suppression d'éléments jugés caducs, le respect des besoins des personnes à mobilité réduite;
- le choix, le cas échéant, d'objets sur catalogue répondant aux spécificités de la Ville de Genève (candélabres, corbeilles à déchets, etc.).

Un travail encore important reste à faire toutefois pour finaliser ce projet d'envergure. En effet, un tel document doit, outre les directives et recommandations liées au développement de gammes d'objets, traiter de la gestion de l'équipement et par là de sa coordination, sa production, son entretien. C'est dans cette optique que, depuis l'an dernier, le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public travaille à la mise en place de processus performants visant à optimiser:

- la création des nouvelles lignes d'objets ou leur choix sur catalogue (politique de concours, mandats directs, soutien aux jeunes bureaux ou aux écoles);
- la production de l'équipement choisi (inscription des nouveaux modèles au catalogue des fabricants pour optimiser les commandes, maîtriser les coûts, supprimer le stockage);
- la gestion des gammes d'objet, (le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public a réalisé un plan informatisé géoréférencé localisant les bancs en ville de Genève qui permet de faciliter l'identification de chaque élément référencé et d'en faciliter l'entretien, le remplacement ou la modernisation).

Ce processus de concertation et de consultation a été pratiqué récemment par nos services pour l'élaboration d'autres documents stratégiques liés au concept directeur du mobilier urbain, comme le nouveau règlement municipal sur les terrasses d'établissements publics ou le nouveau concept directeur de l'affichage dit «papier» sur le domaine public et le domaine privé vu du domaine public de la Ville de Genève. Ces deux documents visent, au même titre que le futur concept directeur lié au mobilier urbain, à valoriser l'image de la ville de Genève, à améliorer sa lisibilité, ainsi que l'usage de l'espace public pour tous les usagers.

Ainsi, le Conseil administratif, avec sa Délégation au mobilier urbain, entend appliquer les principes reconnus de longue date par le Conseil municipal ou évoqués lors de la mise au point de son plan directeur communal et de son plan directeur des chemins pour piétons.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggin, du 3 novembre 2004, intitulée: «Place Grenus 9, budget provisionnel d'exploitation et loyers des arcades après travaux: du simple au double?» (QE-166)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Dans la proposition PR-171 du Conseil administratif, il est indiqué dans le budget provisionnel d'exploitation que les arcades seront louées après la rénovation de l'immeuble à 300 francs le mètre carré. Cette proposition a été approuvée par le Conseil municipal.

Après travaux, les deux arcades sont louées, selon nos informations, à plus de 600 francs le mètre carré.

La modification de la surface d'une des arcades pour la création d'un garage à vélos ne saurait être un motif pour doubler le prix prévu dans la proposition présentée par le Conseil administratif.

Suite à une question orale sur le même sujet lors de la séance du 15 octobre 2004, M. le maire a répondu qu'il y avait conflit sur cet objet entre la Gérance immobilière municipale (GIM) et les bénéficiaires du bail. Il n'a pas été répondu aux questions suivantes:

- comment explique-t-on cette différence de prix entre la proposition du Conseil administratif au Conseil municipal et son application après rénovation?

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 2609.

- quelles sont les garanties que peut avoir le Conseil municipal sur les prix pratiqués pour les surfaces commerciales après rénovation dans les immeubles de la Ville de Genève?
- pourquoi la GIM ne respecte-t-elle pas les prix de location annoncés?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il convient en premier lieu de rappeler que la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation prévoit une fixation des loyers après travaux pour les locaux d'habitation uniquement. Les loyers des locaux commerciaux ne sont ainsi pas concernés par ces dispositions légales.

Néanmoins, dans le cas de l'immeuble de la place Grenus 9, le Conseil administratif, lorsqu'il a présenté une proposition d'ouverture de crédit pour la rénovation du bâtiment, a annoncé des loyers de 300 francs par mètre carré pour les arcades. Sur la base du plan financier comprenant les montants précités, le crédit de rénovation a été approuvé tant par le Conseil administratif que par le Conseil municipal.

Il y a lieu cependant de relever que les travaux effectués dans une des arcades, soit le bar à café, ont été plus importants que prévus.

Par ailleurs, une modification du plan, pour la création d'un garage à vélos, a réduit quelque peu la surface des locaux commerciaux d'environ un dixième.

Sur cette base, il a été estimé qu'un loyer plus élevé pouvait être sollicité des locataires de ces arcades en dépassant le prix au mètre carré contenu dans le plan financier. Après réexamen, il apparaît toutefois que cette hausse se révèle trop importante en regard des améliorations apportées à la bijouterie.

S'agissant du tea-room, une remise de commerce a eu lieu en début d'année et le loyer a été accepté par le repreneur dans le cadre de cette opération. Compte tenu des travaux supplémentaires effectués dans ce local, qui n'avaient pas été pris en compte dans le plan financier, et l'accord du locataire avec le prix du loyer, celui-ci a été maintenu. Il se monte à 840 francs par mois.

Le Conseil administratif sera à l'avenir spécialement attentif au respect des plans financiers et se prononcera spécifiquement sur les modifications justifiées par les circonstances, notamment lors de la réalisation de travaux supplémentaires.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Muller

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Pierre Oberholzer, du 24 janvier 2005, intitulée: «Règlement des factures: escomptes imposés et aléatoires, une saine vision des marchés publics?» (QE-180)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Quels sont les usages en vigueur pour le règlement des factures des fournisseurs de la Ville de Genève?

En effet, il apparaît que, de cas en cas, la Ville de Genève s'octroie un escompte de 5% sur les factures de certains fournisseurs et que cette déduction s'opère sans l'assentiment desdits fournisseurs. De plus, cet usage semble différer d'un service à l'autre, ajoutant aux interrogations que ne manqueront pas de se poser les fournisseurs qui verront, selon le cas, leurs factures amputées ou non de ces 5%.

Cette pratique m'amène à poser les questions suivantes:

1. Quels critères président au choix des factures qui seront réduites de 5%?
2. Une collectivité publique, telle que la Ville de Genève, peut-elle se comporter de la sorte avec ses fournisseurs?
3. Cette manière de faire n'est-elle pas propice à inciter les fournisseurs à majorer leurs factures?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le contrat d'entreprise de la Ville de Genève, édition juin 1997, prévoit à l'article 7, point 5, un rabais de 5% au minimum pour les travaux en régie, cela conformément à l'article 26, alinéa 4, des conditions générales Ville de Genève.

Cette façon de faire est conforme à la pratique usuelle.

Ce sont les seules factures qui peuvent être diminuées.

Si certains services appliquaient sur des devis, par extension de la pratique des travaux en régie, un escompte de 5%, cette extension est aujourd'hui terminée, des instructions dans ce sens ayant été données aux services.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

¹«Mémorial 162^e année»: Annoncée, 4486.

Question: accès internet dans les salles communales louées par la GIM

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 16 février 2005, intitulée: «Quel accès internet dans les salles communales louées par la GIM?» (QE-181)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La Ville de Genève, par le biais de la Gérance immobilière municipale (GIM), est un important propriétaire de lieux de réunion qu'elle loue à toutes sortes de groupements.

Certaines de ces réunions nécessitent des infrastructures modernes telles qu'un accès internet à grande vitesse de type ADSL. Or ces équipements semblent manquer.

Quel est l'inventaire des accès internet dans les salles communales louées par la GIM?

Quelle est la volonté du Conseil administratif de combler les manques dans ce domaine?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève est propriétaire de 14 salles de réunions et de spectacles, réparties sur 6 sites, soit:

- salle polyvalente des Asters;
- salle communale des Eaux-Vives;
- maison du Faubourg;
- salle du Môle;
- salle du Palladium;
- maison communale de Plainpalais.

Ces lieux sont gérés par le Service de la gérance immobilière municipale et l'entretien en est assumé en coordination avec le Service des bâtiments.

Actuellement, ces locaux ne disposent pas d'un raccordement permettant l'accès au réseau internet.

Dès lors, cette prestation ne peut pas encore être proposée aux locataires.

¹«Mémorial 162^e année»: Annoncée, 4907.

Question: accès internet dans les salles communales louées par la GIM

Après examen, et compte tenu des diverses manifestations qui se déroulent dans ces bâtiments, l'accès au réseau internet présenterait un intérêt certain pour les locataires de la maison communale de Plainpalais et ceux de la salle du Palladium.

En conséquence, les services concernés de l'administration municipale seront chargés de procéder rapidement aux formalités et aux travaux y relatifs de manière à pouvoir offrir un accès à haut débit au réseau internet dans les deux salles susmentionnées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Muller

M. Pierre Maudet (R). J'interviendrai brièvement – ce qui vous permettra d'ailleurs de reprendre votre souffle, Madame la présidente – pour dire que je suis assez déçu de la réponse du Conseil administratif à ma question écrite au sujet de l'accès internet dans les salles communales louées par la Gérance immobilière municipale (GIM).

En effet, il m'est arrivé d'en avoir eu besoin une fois ou l'autre, dans le cadre de réunions politiques. Je sais que tel est également le cas dans d'autres partis qui partagent ma préoccupation – sur les rangs de la gauche comme de la droite – qui est donc «œcuménique», en quelque sorte... Je regrette que seules six salles communales sur quatorze soient pourvues d'un accès internet et que, à terme, on ne prévoie d'équiper dans ce sens que deux salles supplémentaires. Prenons l'exemple de la salle du Faubourg, louée par la GIM: actuellement, elle ne dispose pas d'un accès internet, ce qui est fort dommage. Je regrette que M. Muller, l'auteur de la réponse à ma question, ne prévoie pas de l'équiper, elle aussi, d'un tel dispositif.

Cela ne coûterait pas grand-chose et c'est le département des finances – qu'il dirige – qui en a la compétence, puisque la Direction des systèmes d'information en dépend. En outre, l'accès internet représenterait un avantage évident qui accroîtrait sans doute la rentabilité des salles communales, en rendant leur location plus attractive – un argument supplémentaire! Je souhaitais simplement exprimer mes regrets par rapport à la réponse du Conseil administratif. J'espère que ce dernier – et le magistrat concerné en particulier – veillera même à augmenter le nombre de salles équipées d'un accès à internet.

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 16 février 2005, intitulée: «Salle centrale: que s'y passe-t-il?» (QE-183)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Cette salle qui appartient, sauf erreur, à la Ville de Genève ne semble pas être utilisée comme elle devrait l'être.

Merci au Conseil administratif de nous donner la liste des manifestations et le concept qu'il entend développer pour cette salle.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

C'est dès lors l'opportunité de rappeler que la Salle centrale, située à la rue de la Madeleine 10, est propriété d'une société anonyme, fondée en 1905, inscrite au Registre du commerce sous le nom de Société de la Salle centrale de la Madeleine.

La Ville de Genève n'étant pas propriétaire de la Salle centrale, elle ne saurait se substituer à elle pour apporter une réponse à la question posée.

Il est à relever enfin que le Service de la gérance immobilière municipale oriente régulièrement les particuliers auprès de ladite société lorsque qu'elle ne peut satisfaire les demandes de locations pour l'une ou l'autre des salles communales dont elle assume la gestion.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Muller

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 4907.

11. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M^{me} Béatrice Graf Lateo, développée le 21 février 2005, intitulée: «Développement de la zone 30 km/h dans certains quartiers de la rive droite – bis» (I-131)¹.*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

En date du 8 octobre 2003, le groupe socialiste déposait la question écrite QE-112 pour savoir quand certains quartiers de la rive droite allaient passer en zone 30 km/h comme cela était prévu. En effet, les socialistes sont soucieux de la sécurité et du bien-être des habitants de la ville de Genève. Ils ont tout autant besoin d'être défendus que les habitants des villages de la campagne genevoise, qui, avec raison, se battent également pour que leurs rues soient mises en zone 30 km/h. Il s'agit de rappeler ici que seules sont concernées les rues de quartiers, et non les routes à orientation trafic, qui forment le réseau routier fondamental.

Pour le quartier du Mervelet, la demande d'autorisation de construire a été déposée le 11 novembre 2003 et acceptée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement le 7 avril 2004 (DD 98816/1). Aucune opposition n'ayant été formulée, pourquoi, presque une année après, cette zone 30 km/h n'a-t-elle pas été réalisée?

Nous aimerions aussi savoir ce qu'il en est pour les quartiers de Vermont et de Liotard.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite à la décision de l'Office cantonal des transports et de la circulation de supprimer une grande partie des passages piétons à l'intérieur de la zone 30 km/h de la Cluse-Roseraie, la Ville de Genève avait dû apporter en urgence de nombreux aménagements modérateurs complémentaires à l'intérieur de ce quartier pour assurer la sécurité des piétons et notamment des enfants sur le chemin de l'école.

Fort de cette expérience, il était nécessaire d'apporter des compléments aux projets de zones 30 km/h sur lesquels les services de la Ville de Genève étaient en train de travailler, afin de garantir que ces aménagements offrent dès leur mise en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Ainsi, l'étude de ces mesures de modération supplémentaires pour la future zone 30 km/h du quartier du Mervelet a fait l'objet de demandes d'autorisation de

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 5022.

construire complémentaires auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Elles ont été acceptées à la fin du mois d'avril dernier. Ce dossier est donc en bonne voie et, d'après les prévisions des services municipaux du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, cette zone 30 km/h devrait pouvoir être inaugurée à la fin du mois de juin prochain.

En ce qui concerne le quartier de Liotard, une concertation a été engagée depuis l'année dernière avec les responsables de l'Association des parents d'élèves de l'école Geisendorf. Les négociations en cours avec cette association ainsi qu'avec l'Office cantonal des transports et de la circulation devraient aboutir à un projet finalisé à la fin de cette année. En fonction des délais requis par les procédures d'obtention des autorisations de construire, et dans l'hypothèse où ce projet ne fait pas l'objet d'un recours, cette zone 30 km/h devrait être réalisée à la fin de l'année 2006.

Dans le cas du projet de zone 30 km/h du quartier de Vermont, le Service de la mobilité demeure dans l'attente du préavis de l'Office cantonal des transports et de la circulation relatif au dossier préliminaire de mise en zone 30 km/h.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

12. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 15 juin 1994, intitulée: «Convention d'actionnaires et convention de cession du capital-actions au sujet du Casino de Genève» (M-1206)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de renégocier la convention d'actionnaires conclue le 29 novembre 1990 avec la SAGC selon les principes proposés par le Conseil administratif le 15 décembre 1993;
- de renégocier la convention de cession du capital-actions conclue le 31 mars 1989 avec la SAGC afin que la Ville de Genève reprenne une participation majoritaire dans la SECSA;

¹«Mémorial 152^e année»: Développée, 219.

- de l’informer régulièrement par l’intermédiaire de sa commission des finances sur l’état d’avancement des négociations.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

N’ayant pas obtenu une nouvelle concession de la Confédération, le Casino de Genève a cessé son activité en juin 2002.

Par conséquent, la motion demandant la renégociation de la convention d’actionnaires et de la convention de cession du capital-actions est désormais sans objet.

Précisons toutefois quelques points essentiels:

- par convention du 31 mars 1989, la Ville de Genève a voulu céder à la Société anonyme du Grand Casino (SAGC) la totalité du capital-actions de la Société d’exploitation du Casino de Genève SA (SECSA);
- le 26 juillet 1989, le Conseil d’Etat a refusé d’autoriser cette cession au motif qu’elle aurait conduit à la privatisation du Casino;
- le 29 novembre 1990, la Ville de Genève et la SAGC ont passé une convention d’actionnaires ayant pour but et pour effet de transférer à la SECSA la totalité des risques et l’essentiel des profits;
- par décision du 15 mars 1993, le Conseil d’Etat a refusé d’approuver la convention d’actionnaires du 29 novembre 1990;
- par arrêt du 31 octobre 1994, le Tribunal fédéral a rejeté le recours de droit public et le recours de droit administratif formés conjointement par la Ville de Genève et la SECSA contre cette décision.

En 1996 et 1997, de nombreuses négociations ont eu lieu avec M. Gaon qui ont abouti à un accord général, par documents signés le 14 mars 1997, permettant la prorogation, par le Conseil d’Etat, de l’autorisation d’exploiter au 31 décembre 2001.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

13. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. René Grand, Olivier Coste, Christian Zaugg, Roberto Broggin, M^{mes} Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer et Sarah Klopmann, acceptée par le Conseil municipal le 21 février 2005, intitulée: «Pas de scooters sur les bandes cyclables» (M-513)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de faire respecter les règles d'usage des bandes et pistes cyclables par les scooters, motos et vélos;
- mettre à contribution les ASM afin de faire respecter la législation fédérale en vigueur concernant plus particulièrement les pistes et bandes cyclables;
- organiser une campagne de prévention et d'information avec les associations concernées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis la modification de l'article 7 du règlement sur les agents de sécurité municipaux (ASM) (F 1 05.37) entrée en vigueur le 2 septembre 2004, les ASM sont effectivement habilités à faire appliquer toutes les dispositions du droit fédéral sur la circulation routière sanctionnées par une amende d'ordre, selon l'annexe 1 de l'ordonnance sur les amendes d'ordre (OAO), du 4 mars 1996, à l'exception de celles prévues aux chiffres 100, numéros 4 et 6, 101 à 106, 226, 227, 233, 300, 303, 304, numéros 19 et 24, 327, 328, 332, 400, numéros 2 à 5, 402, numéros 3 à 5, 403, 405, 503 et 904 de ladite annexe.

Ils peuvent ainsi intervenir lorsqu'un scooter:

- s'arrête sur une bande cyclable en gênant la circulation des cyclistes (amende d'ordre N° 222.2);
- s'arrête sur une piste cyclable, en gênant la circulation (amende d'ordre N° 257.2);
- empiète sur une bande cyclable ou franchit cette dernière, lorsqu'elle est délimitée par une ligne continue (amende d'ordre N° 310).

Ils n'ont cependant aucune compétence lorsqu'un scooter circule sur une bande cyclable délimitée par une ligne discontinue, en gênant la circulation des

¹«Mémorial 162^e année»: Développée, 5000.

cyclistes (art. 40, al. 3, OCR), car la sanction n'est pas l'amende d'ordre. Mais, si le scooter utilise la bande cyclable pour remonter une file de véhicules par la droite, les ASM sont alors à même d'intervenir (amende d'ordre N° 302).

Les ASM ont été rendus attentifs à ces nouvelles prérogatives et procèdent à des contrôles dans la mesure de leurs possibilités. Il est important de relever ici qu'ils sont déjà fortement mis à contribution tout au long de la journée: ils s'occupent quotidiennement du contrôle des rues marchandes suite aux doléances des TPG (7 ASM) et de la gare Cornavin suite à une convention avec le Département de justice, police et sécurité (3 ASM), du règlement du trafic en qualité de plantons de circulation réguliers, des 39 marchés hebdomadaires, des parcs et promenades, des problèmes de salubrité et des actions avec la Voirie, de l'ilotage, des manifestations diverses, etc.

Un courrier a, par ailleurs, été envoyé au Conseil d'Etat afin que celui-ci fasse respecter les règles d'usage des bandes et pistes cyclables par les scooters, motos et vélos.

Enfin, s'agissant d'une campagne de prévention, le Service des agents de ville et du domaine public étudiera, en collaboration avec les associations concernées, les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour diffuser une information adéquate.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

- 14. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, Olivier Norer, Alain Marquet, Pierre Losio, Alpha Dramé, Damien Sidler, Roberto Broggin, M^{mes} Caroline Schum, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel et Sarah Klopmann, acceptée par le Conseil municipal le 10 mars 2004, intitulée: «Sachons ce que nous utilisons, utilisons ce que nous savons: pour une classification des matériaux de construction en fonction de leur durabilité» (M-422)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- élaborer une classification des matériaux de construction en fonction de leur durabilité;
- coordonner, pour ce faire, les efforts des services de l'administration municipale avec leurs homologues cantonaux;
- inciter l'administration à utiliser, chaque fois que faire se peut, les matériaux les mieux classés dans les constructions, rénovations et transformations réalisées par la Ville de Genève;
- informer et conseiller les organismes privés ou publics actifs dans la construction en ville de Genève, afin de leur permettre d'utiliser au mieux les connaissances actuelles en matière de matériaux durables;
- diffuser périodiquement la mise à jour de cette classification sur le site web de la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La motion M-422 aborde le problème de l'intégration des principes du développement durable dans les constructions de la Ville de Genève. Depuis plusieurs années déjà, la Direction de l'organisation urbaine et des constructions travaille sur le sujet et utilise différentes approches qui sont résumées ci-dessous.

Plus précisément, la motion traite du choix des matériaux de construction et propose que l'administration élabore leur classification en fonction de leur durabilité. Mais qu'est-ce qu'un matériau de construction durable? Une définition claire doit absolument être posée, sinon la notion de durabilité sera la source de nombreuses confusions.

¹«Mémorial 161^e année»: Développée, 5085.

Considérations sur la notion de durabilité

Le développement durable est à la mode et le terme «durabilité» est souvent utilisé dans des contextes inappropriés. Cette situation fait perdre de vue le sens premier du développement durable.

En effet, il ne faut pas oublier que la notion de durabilité se définit par rapport au développement de notre société. Par conséquent, elle ne s'applique qu'aux activités humaines ou à un processus anthropogène. Elle ne peut donc pas s'appliquer à des ressources, des matières ou des produits. En effet, comment l'existence de celles-ci pourrait-elle empêcher les générations futures de répondre à leurs propres besoins?

Dans ce sens, une exploitation forestière peut être durable si les ressources naturelles utilisées sont préservées sur le long terme. Mais le bois, en tant que ressource, ne peut pas être qualifié de durable, car il n'a pas d'influence sur les conditions de survie des générations futures. Dans le meilleur des cas, il s'agit d'une ressource renouvelable provenant d'une exploitation durable.

Il faut donc admettre que les ressources et les produits peuvent être économiques, écologiques, renouvelables, toxiques ou bénéfiques pour la santé, mais jamais durables dans le sens défini lors de la Conférence de Rio.

Pour cette raison, le terme de durabilité nous semble inapproprié dans le contexte des matériaux de construction et nous aborderons donc le problème sous l'angle de leurs propriétés écologiques, en espérant que cela traduise au mieux l'intention des motionnaires.

Démarches et résultats de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions

En août 2000, la Direction de l'organisation urbaine et des constructions a créé un groupe de travail afin de formaliser et d'améliorer l'intégration des principes du développement durable dans les projets de construction et de rénovation.

Sur la base de l'analyse de plusieurs projets déjà réalisés, le groupe de travail a pu identifier les éléments principaux nécessaires à une meilleure prise en considération du développement durable.

Tout d'abord, il s'agit d'un besoin d'informations sur les matériaux de construction existants et de recommandations pour des solutions écologiques. A cet effet, des fiches code de frais de construction (CFC) très complètes avaient été élaborées par les cantons alémaniques. Grâce à un partenariat

entre cantons et villes romandes, leur traduction a pu être financée et s'est terminée dans le courant de l'été 2004. Elles sont désormais disponibles sur internet en français à l'adresse suivante: www.eco-bau.ch/franz, rubrique «Fiches CFC».

De plus, dans le cadre des concours d'architecture, tous les projets sont évalués sous l'angle du développement durable. Une méthode d'évaluation propre à la Direction de l'organisation urbaine et des constructions a été mise au point. Elle se base principalement sur les expériences déjà acquises en matière d'évaluation des performances énergétiques. Une liste de contrôle permet d'identifier les critères de durabilité pour chaque projet et couvre le cycle de vie complet des bâtiments, de leur conception à leur destruction finale.

Actuellement, la Direction de l'organisation urbaine et des constructions teste une série d'outils afin d'harmoniser les démarches d'intégration du développement durable dans le projet de construction. Tout d'abord, un chapitre développement durable figurera dans toutes les demandes de crédit. Ce chapitre se décomposera en trois thèmes: environnement, social, économie. Cet aspect a déjà été traité dans la proposition PR-304 du Conseil administratif du 10 septembre 2003 pour la construction d'une crèche, la rénovation d'une villa et l'aménagement d'un parc public dans le quartier de Saint-Jean.

De plus, en matière de gestion de projets de construction, une liste de critères de durabilité sera appliquée lors de chaque phase d'un projet afin d'assurer que les questions en relation avec le développement durable soient effectivement traitées.

Finalement, tous les cahiers des charges des mandataires comprendront une liste rouge définissant des substances notoirement dangereuses pour la santé ou l'environnement qui seront interdites dans les bâtiments de la Ville. Les fiches CFC discutées plus haut seront également annexées en tant que recommandations.

Limites et conditions pour l'utilisation de matériaux écologiques

En tant que maître d'ouvrage, la Ville de Genève peut imposer le choix des matériaux de construction. Néanmoins, il est préférable qu'elle exerce cette autorité avec parcimonie et intervienne le plus souvent sous la forme d'une saine collaboration avec les mandataires.

De plus, il ne faut pas oublier que les critères liés au développement durable s'ajoutent à une série d'autres critères déjà existants qui peuvent parfois être contradictoires. Par exemple, les matériaux les plus écologiques ne sont pas tou-

jours les plus performants du point de vue de la sécurité, de leur résistance aux agressions ou encore de leurs coûts. Dans ce cas, il s'agit de réaliser le meilleur choix selon une approche multicritères.

De même, dans le cadre d'une rénovation, il est important, d'un point de vue énergétique, d'isoler les façades et les vitrages. Mais, du point de vue de la protection du patrimoine, il peut être intéressant de conserver l'apparence des façades et des vitrages existants.

Par ailleurs, la phase du concours est une étape déterminante, puisque la décision du jury définit, d'une part, la matérialisation des grandes structures de l'ouvrage et, d'autre part, le choix d'un architecte, qui sera plus ou moins sensible aux aspects écologiques.

L'utilisation de matériaux novateurs très performants d'un point de vue énergétique ou environnemental peut engendrer des coûts plus importants lors de la construction. Le cas échéant, le budget d'investissement ou d'entretien doit prévoir les moyens financiers nécessaires à leur utilisation. Cet effort financier lors de la construction se justifie par leur amortissement en phase d'exploitation et par un impact positif sur l'environnement et sur le bien-être des occupants.

Conclusion

La Ville de Genève fait partie de la cellule romande sur l'écoconstruction qui comprend les cantons romands ainsi que quelques municipalités. Cette cellule est le volet romand du groupe national Koordinationsgruppe Ökologisch Bauen (KÖB). Par ce moyen, la Direction de l'organisation urbaine et des constructions s'informe et collabore avec les autres administrations en Suisse.

Par exemple, un partenariat a permis de traduire en français un guide de 240 pages sur les matériaux de construction écologique qui est aujourd'hui disponible sur internet. Ces fiches CFC identifient les différents problèmes environnementaux posés par les matériaux de construction classiques et proposent des alternatives écologiques.

La Direction de l'organisation urbaine et des constructions teste actuellement une série d'outils qui définit un cadre commun au développement durable pour les différentes opérations d'un projet de construction: demande de crédit, gestion de projet et soumission des mandataires. Les fiches CFC s'appliqueront pendant la phase de soumission.

De plus, lors de la phase initiale du concours, il est demandé aux architectes de concevoir des projets qui intègrent les principes du développement durable.

Pour sa part, le jury doit tenir compte de ces nouveaux critères et les pondérer, afin d'évaluer les projets de manière cohérente avec les objectifs fixés par la Ville de Genève.

Finalement, dans le cadre des règles d'attribution des marchés publics, il est essentiel d'intégrer des critères d'adjudication en relation avec le développement durable, afin que la Ville mandate des entreprises qui puissent proposer des solutions écologiques et qui possèdent le savoir-faire nécessaire à leur mise en œuvre.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

M. Eric Rossiaud (Ve). Les Verts remercient le Conseil administratif de sa réponse, ainsi que des travaux effectués par ses services en vue de privilégier les matériaux durables dans la construction et d'harmoniser ses compétences avec les exigences fédérales.

Les Verts souhaiteraient que ces compétences soient également confiées à la population, notamment lorsque des droits de superficie sont accordés à des organismes. Il s'agit de répartir les compétences en question et de considérer un droit de superficie pratiquement comme un contrat de prestations. Ainsi, nous pourrions inciter les organismes constructeurs à utiliser les connaissances de la Ville en la matière, car elles sont vastes et nombreuses. Nous suggérons au Conseil administratif de faire parvenir à tout nouveau constructeur sur le territoire de la ville de Genève ses programmes de soumission tels qu'élaborés au niveau fédéral, comme il le mentionne dans sa réponse, et de permettre à chacun d'utiliser les matériaux les plus reconnus, sans avoir à mener des recherches approfondies dans ce but.

Je le répète, je remercie le Conseil administratif de sa réponse, et les Verts souhaitent une répartition la plus large possible des compétences dont je viens de parler.

15. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 20 avril 2005, sur la pétition intitulée: «Non à la démolition de l'îlot Sillem-Grenade-Avenir» (P-85)¹.*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Par délibération du 20 avril 2005, le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administratif la pétition P-85.

Le Conseil administratif a agi, dans cette affaire, dans le sens demandé par les pétitionnaires.

Tout d'abord, la Ville de Genève a fait recours contre les autorisations de construire et de démolir qui impliquaient la démolition-reconstruction des bâtiments de l'îlot Sillem-Grenade-Avenir.

Par décision du 23 février 2004, la Commission cantonale de recours en matière de constructions a annulé les autorisations de démolir et de construire en se fondant plus particulièrement sur le fait que les deux bâtiments de tête de l'îlot constituaient un ensemble protégé par la loi Blondel. Toutefois, cette décision a été frappée de recours au Tribunal administratif par les propriétaires. Entre temps, le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie est cependant parvenu à un accord avec les propriétaires d'une partie des immeubles de l'îlot, soit les bâtiments sis à l'avenue de la Grenade 28 et à la rue Sillem 3. Cet accord prévoit le maintien des deux bâtiments de tête, avec une démolition des bâtiments situés sur l'avenue de la Grenade, en retrait, et une reconstruction en lieu et place de cette démolition. Cette solution de compromis a fait l'objet d'une autorisation de construire délivrée le 6 août 2004 et frappée à son tour de recours par les propriétaires voisins. Par décision du 16 février 2005 de la Commission cantonale de recours, l'autorisation de construire a toutefois été confirmée par la Commission de recours. A notre connaissance, cette décision n'a pas été l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

Pour les raisons qui précèdent, le Conseil administratif a donc bon espoir que les deux bâtiments de tête de l'îlot concerné soient maintenus, ce qui constituait l'essentiel des conclusions de la pétition intitulée: «Non à la démolition de l'îlot Sillem-Grenade-Avenir».

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

¹«Mémorial 162^e année»: Rapports, 5921.

M. Patrice Reynaud (L). Je remercie à mon tour le Conseil administratif de la réponse qu'il a bien voulu donner aux conclusions de la commission des pétitions. Dans le document en question – fort court, au demeurant – je lis qu'un accord prévoyant «le maintien des deux bâtiments de tête, avec une démolition des bâtiments situés sur l'avenue de la Grenade, en retrait, et une reconstruction en lieu et place de cette démolition» aurait été conclu avec les propriétaires. Il se trouve que je les ai eus au téléphone il y a peu et, d'après ce qu'ils m'ont dit, il ne semble pas qu'un tel accord existe – sauf s'ils ont mal compris. J'aurais donc aimé savoir ce qu'il en est réellement – pas forcément maintenant, mais dans le cadre d'un complément de réponse aux conclusions de la commission des pétitions – dès lors que, à l'évidence, les propriétaires concernés ne sont pas tout à fait convaincus par le contenu de cette première réponse.

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 13 septembre 2004, intitulée: «Musée militaire genevois: halte au dénigrement!» (QE-157)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Une convention lie depuis le 23 novembre 1982 le Musée d'art et d'histoire de la Ville de Genève et le Musée militaire genevois. A ce titre, le Musée militaire est une sorte d'annexe de celui d'art et d'histoire étant donné que celui-ci lui a remis la quasi-totalité de ses collections militaires (armes, uniformes, drapeaux). Une plaque «prêt du Musée d'art et d'histoire» est d'ailleurs apposée sur celles-ci.

Le Conseil administratif de l'époque a participé au financement du Musée militaire à hauteur de 300 000 francs, considérant qu'il est un témoin de la Suisse de 1848 ainsi que des deux guerres mondiales, et que son emplacement (domaine de Penthes) entretenu par le Service des espaces verts et de l'environnement constituait un lien suffisant avec la Ville pour que celle-ci s'en préoccupât.

Or, malgré ces liens évidents entre notre municipalité et cette institution culturelle, le Conseil administratif actuel a refusé – pour des motifs idéologiques – de patronner les manifestations célébrant le 20^e anniversaire de ce musée qui aura lieu le 30 septembre 2004. Cela alors même que le peuple genevois a encore récemment eu l'opportunité de démontrer son attachement à l'institution militaire helvétique (initiatives populaires «Genève, République de paix» en 2000 et «Pour une Suisse sans armée» en 2001 balayées très nettement).

¹«Mémorial 162^e année»: Annoncée, 1697.

En conséquence, je pose les questions suivantes:

1. Le Conseil administratif ne voit-il pas le lien entre le Musée militaire genevois et la Ville de Genève?
2. Sur quels critères le Conseil administratif se base-t-il pour décider de patronner ou non une manifestation? (Liste exhaustive, s'il vous plaît.)
3. Quelles sont les manifestations qui ont fait l'objet d'un «boycott» durant les dernières et présente législatures?

Question subsidiaire: le Conseil administratif, dans son délire antimilitariste, compte-t-il aussi «désarmer» la salle des armures du Musée d'art et d'histoire qui relate les faits d'armes de nos aïeux du temps de l'Escalade?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif reçoit de très nombreuses sollicitations et n'est pas en mesure de répondre favorablement à toutes. Dans son discours de législature 2003-2007, le Conseil administratif a clairement annoncé son intention de renforcer le rôle de Genève comme espace de rencontre, de débat, de solidarité et comme ville de paix. Ces axes politiques lui servent de référence pour se prononcer sur la pertinence d'octroyer ou non son soutien dont la nature peut varier d'une manifestation à l'autre.

Soulignons également que le fait de ne pas soutenir une manifestation ne doit pas être interprété comme une marque de dénigrement de la part du Conseil administratif.

Aussi, il nous est apparu que le Musée militaire genevois n'avait pas besoin du soutien politique de la Ville de Genève pour mettre sur pied les festivités liées à son 20^e anniversaire.

En conséquence de quoi, le Conseil a décidé de ne pas accorder son patronage à l'exposition «En attendant l'Armée rouge... ou la Suisse et la Guerre froide».

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Muller

Question: cartes de légitimation des élus du Conseil municipal

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 13 novembre 2004, intitulée: «Cartes de légitimation des élus du Conseil municipal» (QE-169)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La carte que nous recevons attestant de notre qualité de conseiller-ère-s municipaux-ales est appréciée de nous toutes et tous.

Dans quelle mesure ces cartes pourraient-elles être conçues de la même façon, à titre d'exemple, que la carte officielle d'identité, du demi-tarif CFF ou que celle qui est utilisée pour les distributeurs d'argent, etc.?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Des cartes d'identification d'un format semblable à la carte officielle d'identité ont depuis lors été réalisées pour les conseiller-ère-s municipaux-ales.

La saisie des photographies et des signatures a été effectuée les 18 et 19 janvier dernier à la salle du Grand Conseil, pendant la séance plénière du Conseil municipal.

Tous les membres du Conseil municipal qui en ont exprimé le souhait sont désormais munis de cette nouvelle carte d'identification.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

¹«Mémorial 162^e année»: Annoncée, 2696.

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 16 février 2005, intitulée: «Amendes aux entreprises d'entretien en urgence» (QE-182)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Bien que la motion M-501 du Parti libéral ait échoué de quelques voix, le signal étant bien soutenu, le Conseil administratif, en particulier le Service des agents de ville et du domaine public, va-t-il établir des directives complémentaires pour que les entreprises d'entretien en urgence et les intervenants de services sociaux et de santé puissent stationner sur le lieu de leur intervention sans être amendés?

Ne serait-il pas possible de distribuer des macarons avec panneaux indiquant l'intervention et un disque horaire?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il importe tout d'abord de rappeler que, de manière générale, ni le Conseil administratif ni le Service des agents de ville et du domaine public n'a la compétence de déroger à la loi fédérale sur la circulation routière. Lorsqu'ils constatent une infraction aux règles de la circulation en matière de stationnement, les agents de sécurité municipaux et les agents municipaux ont l'obligation d'intervenir dans les limites de leurs compétences, qu'il s'agisse d'un véhicule d'entreprise ou de celui d'un particulier. Seuls les actes qui sont justifiés au sens du code pénal sont considérés comme licites.

Actuellement déjà, les véhicules d'entreprises et de services de santé ne sont pas verbalisés lorsque les agents de sécurité municipaux et les agents municipaux sont informés du cas d'urgence.

Le Service des agents de ville et du domaine public s'est en effet efforcé de mettre sur pied des solutions qui soient adaptées aux divers corps de métiers. Il a expliqué aux entreprises et services concernés dans quels cas une urgence peut justifier un stationnement irrégulier et leur a proposé d'utiliser une plaque à afficher sur le véhicule de fonction, mentionnant la raison sociale et le numéro de téléphone où le conducteur est atteignable.

Ainsi, les agents de sécurité municipaux et les agents municipaux sont à même de vérifier les motifs de l'urgence et de faire déplacer le véhicule en cas de nécessité (notamment s'il gêne la circulation ou provoque une mise en danger), sans verbaliser.

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 4907.

D'autres solutions sont actuellement en discussion avec diverses associations des métiers du bâtiment et services de santé (notamment SOS Médecins). Pourrait être envisagée l'utilisation d'une ardoise officielle, approuvée par le Département de justice, police et sécurité, sur laquelle seraient notamment indiqués l'heure d'arrivée et le lieu d'intervention.

Enfin, en ce qui concerne les services sociaux, ils n'effectuent pas, à notre connaissance, d'interventions d'urgence constituant un fait justificatif au sens du code pénal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 20 avril 2005, intitulée: «Est-on ferme avec le fermage de la rue du Stand 25?» (QE-187)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

L'immeuble de la rue du Stand 25 accueille plusieurs services de l'administration municipale. Selon le projet présenté devant le Conseil municipal, le rez-de-chaussée est notamment dévolu à un espace «cafétéria» pour le personnel. Cette cafétéria est censée faire l'objet d'un fermage.

1. A qui a été attribué ce fermage?
2. Sur la base de quel *business plan*?
3. Avec quelle redevance pour la Ville?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La cafétéria du rez-de-chaussée de l'immeuble rue du Stand 25 doit être mise en service pour bénéficier au personnel très nombreux qui travaillera dans ce bâtiment.

Dans un premier temps, il a effectivement été envisagé de confier la gestion de ce lieu à une entreprise commerciale. Toutefois, sur l'initiative du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, il a été décidé d'étudier une autre solution consistant à gérer cette cafétéria selon les principes du développement durable, soit une expérience pilote:

¹«Mémorial 162^e année»: Annoncée, 6020.

- utilisation d'aliments de l'agriculture biologique, respectivement intégrée, en collaboration avec Agri-Genève et le Service cantonal de l'agriculture; les produits devront provenir pour l'essentiel de la région genevoise;
- emploi d'un personnel en difficulté économique ou sociale en vue de son intégration et gestion par une association sans but lucratif;
- strict respect par cette association des règles légales et conventionnelles (contrats collectifs) en matière de relations du travail.

De cette manière, le Conseil administratif entend s'efforcer de promouvoir une expérience nouvelle à Genève. Les recherches entreprises ont démontré qu'il n'était pas facile de trouver à Genève une association réunissant les qualités nécessaires quant à la motivation, au sérieux, au suivi et à l'expérience professionnelle en matière de restauration.

Actuellement, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie est en discussion avec l'association Camarada – responsable: M. Maurice Gardiol; expert restauration: M. Krebs; cuisinière expérimentée: M^{me} Sahar Malik. Celle-ci, d'origine afghane, est lauréate du Prix Femmes exilées, femmes engagées, prix soutenu par la Ville de Genève, et ses capacités professionnelles en matière de restauration et de formation-intégration sont très appréciées.

Une discussion est actuellement en cours sur le *business plan* et le cahier des charges. On s'oriente sur une mise en route impliquant au départ un nombre peu important d'employés et donc des prestations modestes, afin de développer progressivement des prestations plus étendues avec une augmentation du personnel.

Les conditions d'une telle exploitation (aliments bio ou de l'agriculture intégrée; travail de formation; nécessité de pratiquer des prix modérés; absence d'une large structure de cuisine de type industriel) font qu'il n'est pas possible d'équilibrer les comptes d'une telle cafétéria, si un loyer est exigé de l'association exploitante. Pour cette raison, il est prévu que la cafétéria soit mise à disposition sans loyer, ce qui se justifie parfaitement s'agissant d'une activité sociale et sans but lucratif.

S'agissant des frais de réparation de la cafétéria déjà existante, il est veillé à ce qu'ils soient resserrés au maximum.

Cette expérience pilote est suivie avec beaucoup d'intérêt par le Service cantonal de l'agriculture et par Agri-Genève, avec l'espoir qu'elle puisse être reproduite dans d'autres administrations ou entreprises.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

M. Pierre Maudet (R). J'interviens brièvement, car cette réponse, dont j'ai pris connaissance avec attention, appelle de ma part un commentaire. Contrairement au magistrat qui me reprochait tout à l'heure la modération de mon propos oral en comparaison avec mon propos écrit, je suis, pour ma part, assez surpris de la modération des propos du Conseil administratif dans les textes, par rapport à ce que nous avons appris de lui oralement en commission, il y a quelques mois... Il s'agissait alors d'acquérir l'immeuble de la rue du Stand 25 et d'en envisager l'achat également sous l'angle de sa rentabilité, ainsi que l'éventuelle création d'un fermage pour la cafétéria de ce bâtiment.

Je constate avec quelque étonnement – pour ne pas dire avec dépit – que cette cafétéria sera confiée à une association, pour la bonne cause, certes, mais sans que l'on envisage de loyer afin de la rentabiliser. Je signale à l'auteur de cette réponse que nous suivrons avec attention l'élaboration du *business plan* qu'il mentionne et du cahier des charges. Le moment venu, nous prendrons connaissance avec intérêt de ces documents.

20. Pétitions.

La présidente. La pétition P-143, «Habitat seniors (pour la construction de logements pour les aînés)», a été déposée; elle est renvoyée à la commission des pétitions.

21. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-549, de *M^{mes} Béatrice Graf Lateo, Martine Sumi-Viret, Frédérique Perler-Isaaz, MM. Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Jean-Charles Rielle, David Carrillo, Roman Juon, Olivier Norer, Jacques Mino, Alpha Dramé et Pierre Rumo*: «Nouvelles compétences pour les agents de sécurité municipaux (ASM)»;
- M-550, de *M^{mes} Sarah Klopmann, Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, MM. Marc Dalphin, Robin Dumuid et Eric Rossiaud*: «La culture à la rencontre des citoyen-ne-s».

22. Interpellations.

Néant.

23. Questions écrites.

La présidente. J'annonce les trois questions écrites suivantes:

- QE-190, de *M. Pierre Maudet*: «Commission de préavis pour le soutien à la création musicale: coup de sac?»;
- QE-191, de *M. Pierre Maudet*: «LIPAD (bis): trop de transparence nuit à la transparence»;
- QE-192, de *M. Roman Juon*: «Sculptures et fontaines monumentales en ville».

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	818
2. Communications du bureau du Conseil municipal	818
3. Rapports des commissions spécialisées chargées d'examiner le premier plan financier d'investissement 2004-2015 (D-39 A)	818
4. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Philip Grant, Alain Marquet et Didier Bonny, acceptée par le Conseil municipal le 2 juin 1998, intitulée: «Prix des droits de l'homme de la Ville de Genève» (M-307)	973
5. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggin, du 1 ^{er} décembre 2004, intitulée: «Où est passée la vespasienne du boulevard Helvétique?» (QE-174)	979
6. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Jean-Louis Fazio et Roman Juon, acceptée par le Conseil municipal le 21 février 2005, intitulée: «Pour un concept clair du mobilier urbain» (M-508)...	980
7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggin, du 3 novembre 2004, intitulée: «Place Grenus 9, budget provisionnel d'exploitation et loyers des arcades après travaux: du simple au double?» (QE-166)	984
8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Pierre Oberholzer, du 24 janvier 2005, intitulée: «Règlement des factures: escomptes imposés et aléatoires, une saine vision des marchés publics?» (QE-180)	986
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 16 février 2005, intitulée: «Quel accès internet dans les salles communales louées par la GIM?» (QE-181)	987
10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 16 février 2005, intitulée: «Salle centrale: que s'y passe-t-il?» (QE-183)	989

11. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M^{me} Béatrice Graf Lateo, développée le 21 février 2005, intitulée: «Développement de la zone 30 km/h dans certains quartiers de la rive droite – bis» (I-131) 990
12. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 15 juin 1994, intitulée: «Convention d'actionnaires et convention de cession du capital-actions au sujet du Casino de Genève» (M-1206) 991
13. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. René Grand, Olivier Coste, Christian Zaugg, Roberto Broggin, M^{mes} Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer et Sarah Klopmann, acceptée par le Conseil municipal le 21 février 2005, intitulée: «Pas de scooters sur les bandes cyclables» (M-513) 993
14. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, Olivier Norer, Alain Marquet, Pierre Losio, Alpha Dramé, Damien Sidler, Roberto Broggin, M^{mes} Caroline Schum, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel et Sarah Klopmann, acceptée par le Conseil municipal le 10 mars 2004, intitulée: «Sachons ce que nous utilisons, utilisons ce que nous savons: pour une classification des matériaux de construction en fonction de leur durabilité» (M-422)..... 995
15. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 20 avril 2005, sur la pétition intitulée: «Non à la démolition de l'îlot Sillem-Grenade-Avenir» (P-85) 1000
16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 13 septembre 2004, intitulée: «Musée militaire genevois: halte au dénigrement!» (QE-157) 1001
17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 13 novembre 2004, intitulée: «Cartes de légitimation des élus du Conseil municipal» (QE-169) 1003
18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 16 février 2005, intitulée: «Amendes aux entreprises d'entretien en urgence» (QE-182)..... 1004

19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 20 avril 2005, intitulée: «Est-on ferme avec le fermage de la rue du Stand 25?» (QE-187)	1005
20. Pétitions	1007
21. Propositions des conseillers municipaux	1007
22. Interpellations	1008
23. Questions écrites	1008

La mémorialiste:
Marguerite Conus